

Service des finances

BUDGET 2019

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT





GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Distinguished
Budget Presentation
Award*

DÉCERNÉ À

**Ville de Québec
(Québec)**

Pour l'exercice financier débutant
le 1^{er} janvier 2018

Directeur administratif

La *Government Finance Officers Association (GFOA)* des États-Unis et du Canada a décerné le prix *Distinguished Budget Presentation Award* à la Ville de Québec (Québec) pour son budget annuel débutant le 1^{er} janvier 2018.

Pour mériter ce prix, l'administration visée doit publier un document budgétaire qui répond aux critères du programme et qui remplit les fonctions de document de politique, de guide d'exploitation, de plan financier et d'outil de communication.

Ce prix est valide pour une période d'un an seulement. Nous croyons que le budget actuel continue de satisfaire aux exigences du programme et nous comptons le soumettre à la GFOA pour déterminer s'il se qualifie pour un autre prix.

La Ville de Québec obtient ce prix annuellement depuis la publication du document budgétaire 2012.

AVIS AU LECTEUR

Les données présentées dans ce document sont en millions de dollars.

Les résultats de fonctionnement ont été redressés suivant les différentes réorganisations administratives. L'année 2016 est redressée, mais non comparable aux autres années financières présentées. L'année 2017, le projeté 2018 et le budget 2018 ont été redressés en partie afin de refléter le plus fidèlement possible les dernières restructurations qui ont prises effet en cours de 2018 ainsi que l'harmonisation du service de la dette. Le budget 2019 tient compte de la réorganisation des services de proximité qui sera effective au 1^{er} janvier 2019.

L'arrondissement des données au millions de dollars peut faire en sorte que les montants totaux diffèrent des sommes présentées.

Table des matières

Budget en bref	11
Budget 2019	13
Faits saillants	14
Sommaire des revenus et des dépenses	15
Activités de fonctionnement	15
Dépenses	16
Cadre financier.....	19
Dette nette en 2019	19
Revenus	20
Taxation	20
Activités d'investissement.....	24
Programme triennal d'immobilisations 2019-2021	24
Grands projets du PTI 2019-2021 (incluant le RTC).....	25
Profil de Québec	29
Carte du territoire	31
Québec en quelques chiffres	32
Québec en quelques mots	33
Organigramme.....	34
Composition du conseil municipal	35
Composition du comité exécutif	35
Perspectives économiques	36
Contexte économique	36
Perspectives pour la ville de Québec et sa région	37
Planification stratégique et financière à long terme	41
Planification stratégique	43
Mission.....	43
Valeurs	43
Orientations stratégiques.....	43
Alignement stratégique.....	45
Vision stratégique	45
Planification financière	47
Principales hypothèses budgétaires	48
Structure financière, politiques et processus	49

Normes budgétaires et comptables.....	51
Structure financière	51
Fonds de fonctionnement et d'investissement	51
Excédents de fonctionnement non affecté et affectés, réserves financières et fonds réservés	52
Politiques financières, cadre financier et plan de gestion de la dette	54
Cadre financier.....	55
Plan de gestion de la dette.....	55
Politiques financières.....	56
Processus budgétaire	59
Budget de fonctionnement 2019	61
Analyse des revenus	63
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	64
Quotes-parts.....	71
Transferts.....	71
Services rendus	73
Imposition de droits.....	74
Amendes et pénalités	75
Intérêts	76
Autres revenus	77
Affectations.....	77
Analyse des dépenses	79
Dépenses des unités administratives.....	80
Direction générale.....	87
Services de proximité	93
Soutien institutionnel	103
Eau et valorisation énergétique	109
Qualité de vie urbaine	113
Dépenses de financement et autres dépenses.....	117
Service de la dette.....	119
Paiement comptant d'immobilisations	121
Charges de l'employeur.....	123
Contributions aux organismes.....	123
Autres frais.....	124
Analyses complémentaires	125
Dépenses par objet	127
Rémunération globale	127

Rémunération	128
Charges de l'employeur.....	129
Effectif.....	133
Suivi du Plan de main-d'œuvre	136
Productivité.....	136
Excédents de fonctionnement affectés (réserves de fonds).....	137
Partage de compétences	138
Investissements et dette.....	141
Investissements en immobilisations (PTI 2019-2021).....	143
Grands projets du PTI 2019-2021	144
Projets d'investissement annuels	146
Processus d'élaboration du PTI	147
Impact des investissements en immobilisations sur les dépenses de fonctionnement	148
Actifs de la Ville de Québec	149
Inventaire des actifs.....	150
Faits saillants du processus de gestion des actifs.....	152
Investissements de la Ville de Québec	161
Détail des investissements	161
Maintien de la pérennité des actifs.....	161
Investissements en transport collectif.....	162
Financement des immobilisations.....	164
Mode de financement.....	164
Dette et planification financière.....	165
Dette	165
Poids de la dette.....	168
Dette nette par rapport au potentiel fiscal.....	169
Hypothèses d'emprunt	170
Analyse comparative de la dette de la Ville en regard de celles des 10 grandes villes du Québec.....	170
Annexes	173
Taux de taxe foncière et tarification	175
Taux de taxe foncière et tarification	175
Historique budgétaire.....	178
Revenus	178
Dépenses	178
Rémunération globale.....	179
Effectif	180

Glossaire.....	181
Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations	186

BUDGET 2019

EN BREF



► BUDGET

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes. Il permet de couvrir les frais liés aux services déployés pour la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Sa principale source de financement provient des taxes municipales et des compensations tenant lieu de taxes.

Le budget 2019 atteint 1 375,8 M\$, en hausse de 1,9% par rapport au précédent budget, auquel s'ajoute 126,2 M\$ pour le paiement comptant des immobilisations, pour un total de 1 502,0 M\$. Conformément à la loi, la Ville prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui figurent au budget.

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour réaliser la réfection de ses infrastructures, favoriser le développement économique, social et culturel et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain. Le PTI inclut les investissements en transport collectif. Il totalise 1 900,1 M\$ pour la période 2019-2021, en progression de 12,5% (210,4 M\$) par rapport au dernier PTI et ce, tout en diminuant le niveau des emprunts nécessaires à leur financement.

BUDGET 2019

LES BÉNÉFICES DE LA BONNE GESTION FINANCIÈRE

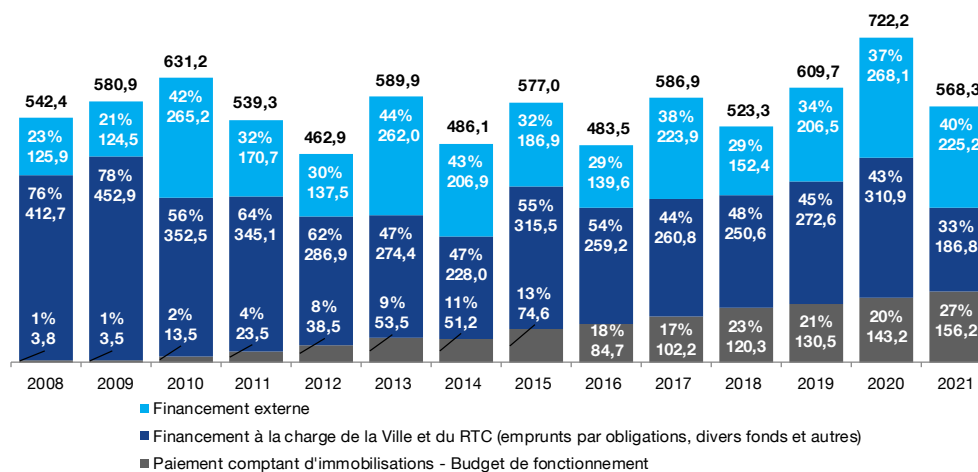
Le **BUDGET 2019** :

- Est en **hausse de 1,9%** et finance une **augmentation de services de 2,8%**
- Limite la hausse des **taxes à l'inflation réelle** pour les propriétaires d'immeubles résidentiels et non résidentiels, soit à **1,4%**
- Ajoute des **services directs aux citoyens**, notamment avec l'augmentation de 2,8% des budgets dédiés aux services de proximité
- Augmente considérablement ses **investissements en immobilisations** avec un programme triennal d'immobilisations en progression de 12,5%
- Diminue la **dette nette** et le service de la dette qui en découle

Cette performance financière est le fruit du travail de plusieurs années :

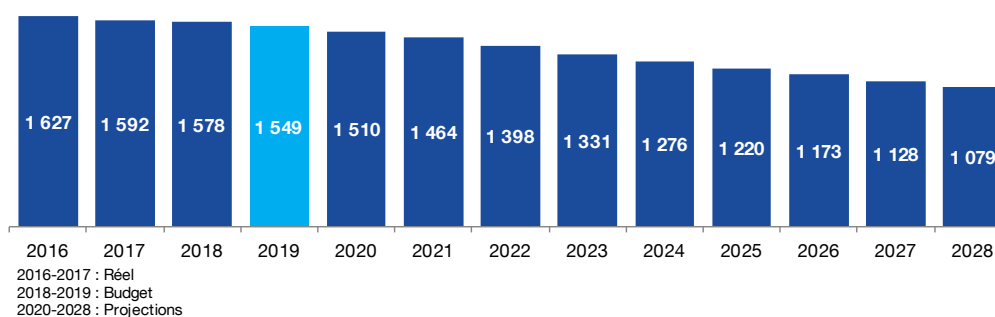
Depuis l'implantation du cadre financier en 2009, la dotation budgétaire cumulée des paiements comptants d'immobilisations et de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette atteint 1 020,4 M\$. Ces efforts considérables permettent de limiter l'endettement et de réduire la dette annuelle qui en découle. Pour la durée du PTI 2019-2021, seulement 37% des investissements seront financés par emprunts.

Financement des projets d'investissement annuels selon les PTI¹ (en M\$)



Cette bonne gestion financière permet de diminuer la dette. Le respect du cadre financier est un élément de gouvernance important dont bénéficie le budget 2019.

Dette nette (en M\$) → En diminution depuis 2016



¹ Programme triennal d'immobilisations

FAITS SAILLANTS



BUDGET ÉQUILIBRÉ ET RESPONSABLE



Les **DÉPENSES** s'élèvent à **1 375,8 M\$**, en hausse de **1,9%** par rapport au précédent budget, auquel s'ajoute 126,2 M\$ pour le paiement comptant des immobilisations, pour un total de 1 502,0 M\$

Les dépenses incluent plusieurs ajouts de services, notamment :

- Ouverture des centres communautaires Saint-Roch et Bardy et agrandissement du centre communautaire des Chutes
- Implantation du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie; outil de gestion des risques d'incendie visant à mieux protéger les citoyens
- Amélioration des installations et activités à la base de plein-air de Sainte-Foy



En contrepartie, les **REVENUS** affichent une hausse de **2,8%**, soit :

- 1,1% généré par l'augmentation des taxes et des compensations, **selon l'inflation réelle constatée, soit 1,4%**
- 1,0% provenant de nouvelles constructions et de rénovations d'immeubles
- 0,3% découlant des revenus d'intérêts
- 0,3% provenant des revenus de transferts
- 0,1% résultant d'autres éléments

Pour un total de **1 502,0 M\$**

Le respect de la planification financière (cadre financier) permet :

- le **paiement de la facture de taxes en quatre versements** sans intérêt pour tous les propriétaires d'immeubles résidentiels et non résidentiels
- une **hausse des taxes limitée à 1,4%**, soit à l'inflation réelle et ce, autant pour les propriétaires d'immeubles résidentiels que non résidentiels, évitant ainsi tout écart entre les prévisions d'inflation et la réalité
- une hausse moyenne de **1,2%** de la **facture de taxes de la résidence unifamiliale moyenne** compte tenu d'ajustements découlant de la situation financière des anciennes villes



Les **INVESTISSEMENTS du PTI** totalisent 1 900,1 M\$ et sont en progression de **12,5%** par rapport au dernier PTI et ce, tout en diminuant les emprunts par obligations

Il s'agit du PTI le **plus élevé** depuis 10 ans

La Ville a choisi d'investir, notamment pour de **GRANDS PROJETS** tels que le réseau structurant de transport en commun, le centre de biométhanisation, le centre de glace et la bibliothèque Gabrielle-Roy afin de profiter pleinement des programmes gouvernementaux d'aide financière destinés aux infrastructures

63% des projets d'investissement seront **payés comptant** ou **financés par les gouvernements**

Seulement 37% des investissements seront financés par le biais d'emprunts

La mise à niveau des infrastructures et l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens vont permettre de transférer aux générations futures des équipements municipaux de valeur



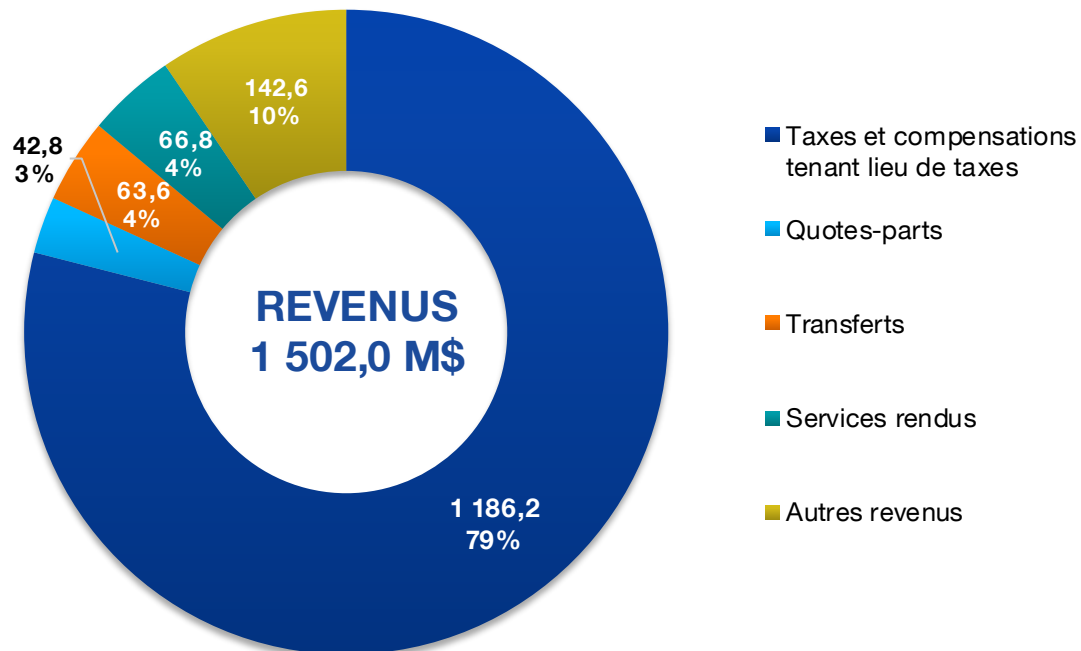
La **DETTE NETTE** est en **diminution de -28,6 M\$** (-1,8%) par rapport au précédent budget

La dette nette est en diminution de 77,9 M\$ depuis 2016, passant de 1 627,2 M\$ en 2016 à 1 549,3 M\$ en 2019, en conformité avec l'évolution prévue au cadre financier

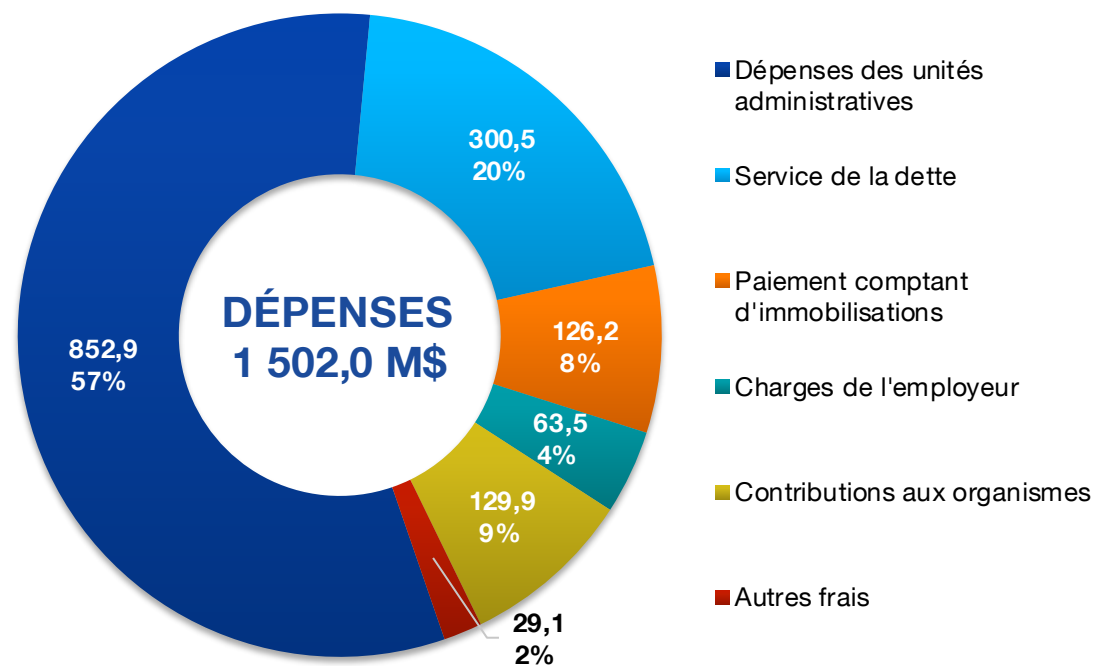
SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Provenance des revenus (en millions de dollars)



Répartition des dépenses (en millions de dollars)



DÉPENSES

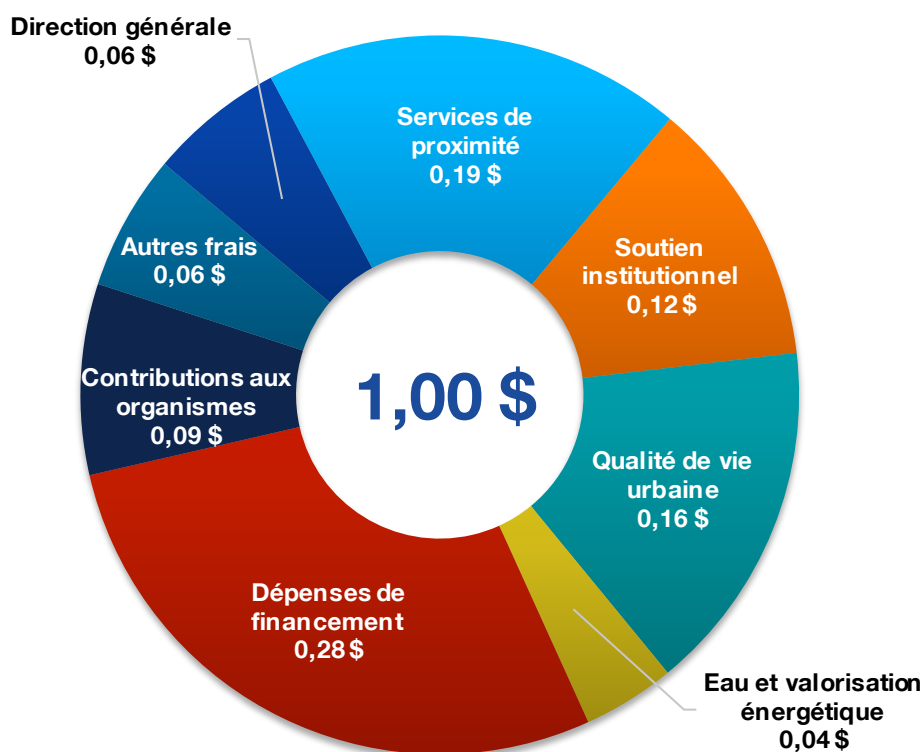
Les dépenses s'élèvent à 1 375,8 M\$, en hausse de 1,9% par rapport au précédent budget, auquel s'ajoute 126,2 M\$ pour le paiement comptant des immobilisations, pour un total de 1 502,0 M\$.

BUDGET DES DÉPENSES 2018 AVANT PCI*		1 349,5
↑ des dépenses des unités administratives et autres dépenses	2,5%	34,7
↓ du service de la dette	-0,6%	-8,4
VARIATION AVANT EFFORTS POUR PCI	1,9%	26,3
BUDGET DES DÉPENSES 2019 AVANT PCI		1 375,8
Effort supplémentaire pour PCI		126,2
BUDGET DES DÉPENSES 2019		1 502,0

* Redressé suivant l'harmonisation du service de la dette

La bonne gestion des dernières années et la robustesse du cadre financier permettent l'augmentation des services aux citoyens. L'ouverture des centres communautaires Saint-Roch et Bardy, l'agrandissement du centre communautaire des Chutes, l'implantation du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie; outil de gestion des risques d'incendie visant à mieux protéger les citoyens, la relocalisation du marché public de Québec et l'amélioration des installations et des activités à la base de plein-air de Sainte-Foy sont autant d'exemples qui amélioreront la qualité de vie des citoyens de Québec.

DÉPENSES POUR CHAQUE DOLLAR DE TAXES



BUDGET DES DÉPENSES

Unification de la gestion des services de proximité

Les arrondissements ont amorcé dès 2016 la révision de l'organisation de la prestation de services aux citoyens afin d'harmoniser et de standardiser les pratiques et d'optimiser l'utilisation des ressources sur l'ensemble du territoire.

À compter de 2019, chacun des sept grands domaines d'affaires des services de proximité seront dirigés par une équipe unifiée de gestion qui agira sur l'ensemble du territoire.

<p>Ces domaines d'affaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'entretien des voies de circulation; ➤ l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout; ➤ la gestion des matières résiduelles; ➤ la gestion du territoire; ➤ la prévention et la qualité du milieu; ➤ les loisirs, les sports et la vie communautaire; ➤ l'interaction citoyenne. <p>Chaque domaine d'affaires comptera ainsi une équipe de gestion plutôt que six équipes différentes selon les arrondissements.</p>	<p>Cette nouvelle organisation des services municipaux comporte plusieurs avantages dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ une amélioration des services aux citoyens; ➤ une bonification de l'offre aux comptoirs multiservices (bureaux d'arrondissement); ➤ une réduction des coûts et des délais; ➤ une standardisation des façons de faire; ➤ une équité dans la prestation de services; ➤ une baisse du taux d'encadrement.
---	--

Le budget 2019 est le premier budget à être présenté conformément à la nouvelle structure administrative des services de proximité. Aussi, l'augmentation de 2,8% des budgets dédiés aux services de proximité comprend l'ajout de services directs aux citoyens.

UNITÉS ADMINISTRATIVES

852,9 M\$	<p>↑ 26,0 M\$ (3,1%) par rapport au précédent budget (incluant les variations liées à la rémunération globale)</p> <ul style="list-style-type: none"> ↑ 10,9 M\$ Rémunération (incluant avantages sociaux) ↑ 14,7 M\$ Biens et services ↑ 0,4 M\$ Énergie
------------------	---

RÉMUNÉRATION GLOBALE

574,9 M\$	<p>↑ 18,8 M\$ (3,4%) par rapport au précédent budget</p> <ul style="list-style-type: none"> ↑ 13,7 M\$ Rémunération globale excluant les régimes de retraite ↑ 5,1 M\$ Régimes de retraite <p>Représente 38,3% des dépenses totales</p>
------------------	--

TRANSPORT COLLECTIF

119,8 M\$	<p>↑ 1,3 M\$ (1,1%) par rapport au précédent budget</p> <p>Augmentation de la contribution de la Ville au Réseau de transport de la Capitale (RTC)</p>
------------------	---

SERVICE DE LA DETTE ET RÉSERVE FINANCIÈRE (PAIEMENT ACCÉLÉRÉ DETTE)

300,5 M\$ ↓ -8,4 M\$ (-2,7%) par rapport au précédent budget

En 2019, la diminution est entièrement attribuable au service de dette, alors que la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette est maintenue à la cible de 50 M\$ prévue au cadre financier

↓ -10,1 M\$ Remboursement de capital (utilisation de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette)

↑ 2,0 M\$ Affectations (création de la réserve financière pour le remboursement des obligations PL-54² échéant en 2025 et 2026)

↓ -0,3 M\$ Frais de financement; les économies de taux d'intérêt sur les émissions 2018 compensent la hausse des taux d'intérêt prévue en 2019

PAIEMENT COMPTANT D'IMMOBILISATIONS

126,2 M\$ ↑ 15,0 M\$ (13,5%) par rapport au précédent budget

Poursuite d'une gestion financière rigoureuse, conformément au cadre financier

COÛT DES RÉGIMES DE RETRAITE

87,5 M\$ ↑ 5,1 M\$ (6,2%) par rapport au précédent budget

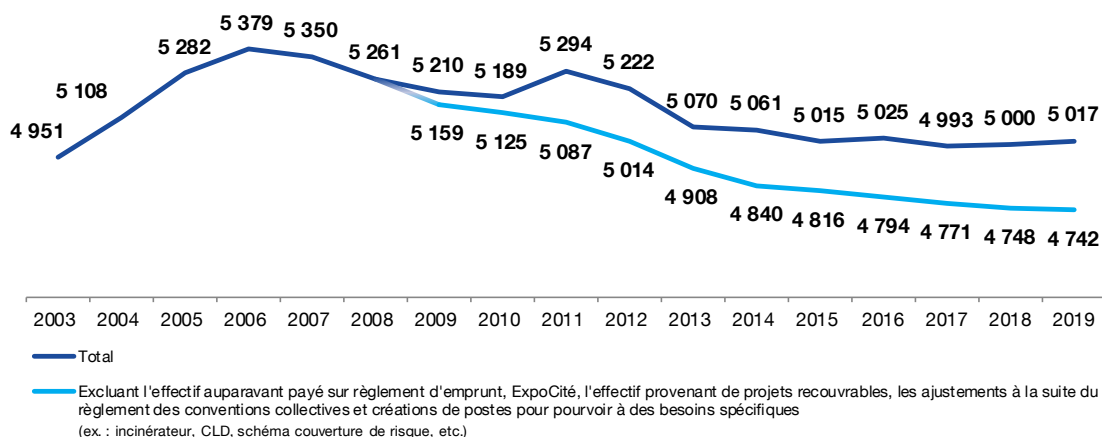
Rendements anticipés moins élevés pour l'année 2018 ayant un effet en 2019, révisions actuarielles et ajustements en fonction de l'évolution de la masse salariale

EFFECTIF

5 017 p.a. L'effectif total prévu en 2019 atteint 5 017 personnes-année (p.a.), soit un niveau constant depuis cinq ans

Sur une base comparable, l'effectif demeure inférieur à ce qu'il était au moment des fusions municipales, soit 4 742 p.a. en 2019, alors qu'il s'élevait à 4 951 p.a. en 2003

Effectif budgétaire (en p.a.)



² Obligations émises en vertu du projet de loi no 54 à la suite du dépôt du rapport actuariel au 31 décembre 2007 pour financer les déficits de solvabilité des anciens et nouveaux régimes de retraite de la Ville de Québec pour les années 2005 et 2006

CADRE FINANCIER

Le respect des cibles établies au cadre financier, depuis 2009, est un élément important pour l'établissement de la notation de crédit de la Ville par l'agence Moody's. La notation de crédit de la Ville a été réaffirmée à Aa2 en 2018, comme chaque année depuis 2011.

1,6%	Dette nette par rapport au potentiel fiscal < 3,5% Cible respectée depuis l'implantation du cadre financier
15,4%	Service de la dette nette par rapport au budget de fonctionnement < 20% Cible respectée depuis l'implantation du cadre financier
90,2%	Dette nette consolidée par rapport aux recettes totales consolidées < 100% Cible respectée
126,2 M\$	Paiement comptant d'immobilisations en ↑ de 15 M\$ L'atteinte de la cible de 175 M\$/an est prévue pour 2022 Depuis l'implantation du cadre financier, la dotation budgétaire cumulée des PCI totalise 765,0 M\$ ³
50,0 M\$	Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette Cible de 50 M\$/an atteinte en 2018 Depuis l'implantation du cadre financier, la dotation budgétaire cumulée de la réserve totalise 255,4 M\$
48,7 M\$	Excédents de fonctionnement affectés selon les cibles 20,0 M\$ au déneigement, 8,7 M\$ à l'autoassurance et 20,0 M\$ à la prévoyance

DETTE NETTE EN 2019

1 549,3 M\$	↓ -28,6 M\$ (-1,8%) par rapport au précédent budget En conformité avec l'évolution prévue au cadre financier, la dette nette est en baisse de -28,6 M\$ en 2019 pour une diminution totale de 77,9 M\$ depuis 2016
--------------------	--

³ Incluant le remboursement partiel de la TVQ depuis 2014

REVENUS

Les revenus s'élèvent à 1 502,0 M\$ et affichent une hausse de 2,8%, soit :

BUDGET DES REVENUS 2018*		1 460,7
↑ générée par l' augmentation des taxes et des compensations tenant lieu de taxes, selon l' inflation réelle constatée, soit 1,4 %**	1,1%	15,5
↑ provenant des nouvelles constructions et des rénovations d'immeubles (ajouts prévus au rôle d'évaluation 2019)	1,0%	15,0
↑ découlant des revenus d'intérêts	0,3%	4,3
↑ provenant des revenus de transferts	0,3%	4,1
↑ résultant d'autres éléments	0,1%	2,4
VARIATION TOTALE	2,8%	41,3
BUDGET DES REVENUS 2019		1 502,0

* Redressé suivant l'harmonisation du service de la dette

** Indice des prix à la consommation (IPC), Statistique Canada, Québec-RMR, moyenne annuelle, du 01-09-2017 au 31-08-2018 par rapport à la période correspondante de l'année précédente

Le respect de la planification financière (cadre financier) permet :

- d'accorder à compter de 2019, le paiement de la facture de taxes en quatre versements sans intérêt pour tous les propriétaires d'immeubles résidentiels et non résidentiels, soit un coût estimé de 2,3 M\$ pour la Ville;
- après deux années de gel de taxes résidentielles, de limiter la hausse des taxes à 1,4%, soit à l'inflation réelle, et ce, autant pour les propriétaires d'immeubles résidentiels que non résidentiels; au lieu de 1,9% correspondant à l'inflation projetée telle qu'utilisée auparavant.

TAXATION

En raison de la hausse moyenne de taxes en fonction de l'inflation réelle de 1,4%, de l'harmonisation du fardeau fiscal et des dettes des anciennes villes :

- la hausse moyenne de la **facture de taxes** de la résidence unifamiliale moyenne (incluant condo) atteindra **34 \$ (1,2%)**;
- le processus d'harmonisation du fardeau fiscal permet des **baisses de taxes** pour les propriétaires d'immeubles résidentiels des secteurs **Cap-Rouge, Loretteville** et **Val-Bélair**;
- la diminution des dépenses relatives au remboursement des dettes des anciennes municipalités, avant la fusion de 2002, permet à plusieurs **propriétaires d'immeubles non résidentiels** de bénéficier d'une **hausse de taxes moins élevée que l'inflation réelle**.

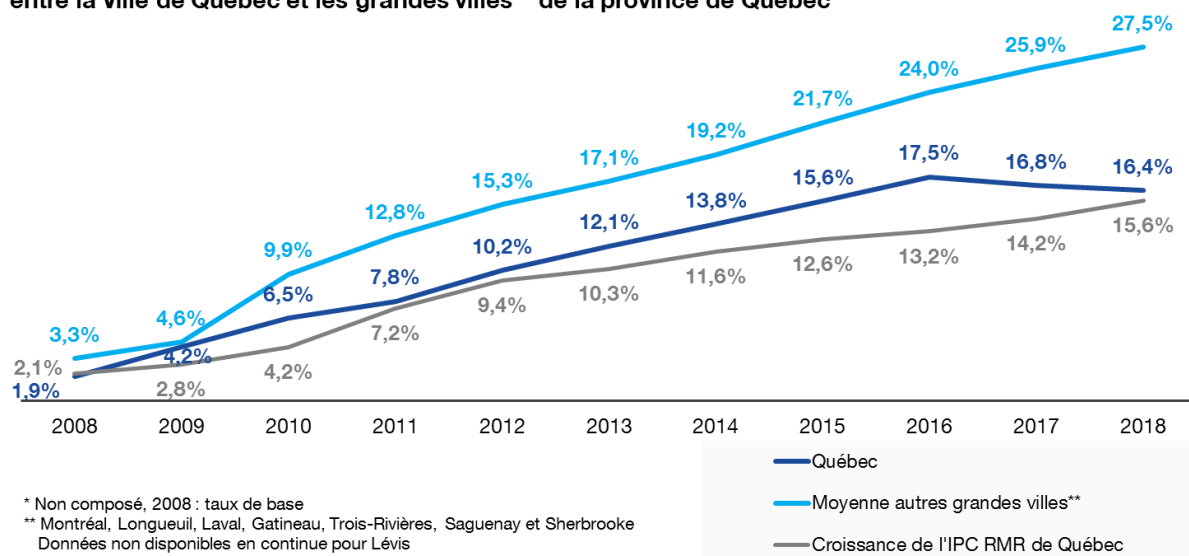
HAUSSE DE TAXES EN FONCTION DE L'INFLATION RÉELLE DE 1,4 %

Dans le cadre de l'élaboration de son budget annuel, la Ville augmente les taux de taxation et de compensations afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, tel que prescrit par la loi. Au cours des dernières années, la Ville utilisait comme base de référence le taux d'inflation projeté pour déterminer les hausses de taxes annuelles pour les différentes catégories d'immeubles.

Afin de rétablir l'écart observé entre l'inflation projetée, qui a servi de référence pour l'indexation annuelle de la taxation résidentielle entre 2008 et 2016, et l'inflation réelle, un gel de la taxation résidentielle a été consenti en 2017 et en 2018.

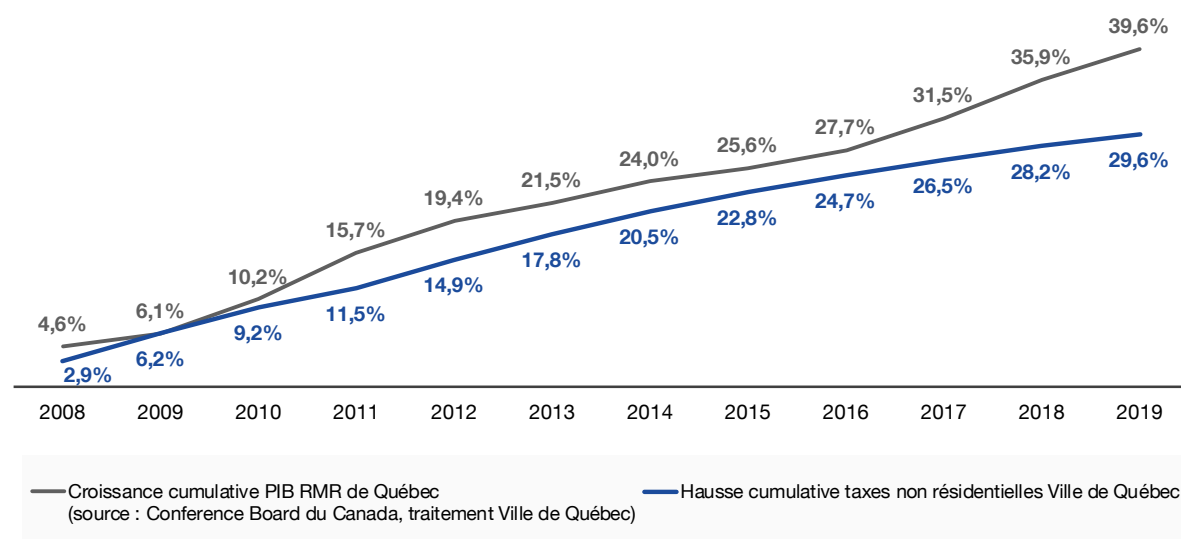
De 2008 à 2018, l'augmentation cumulative des hausses de taxes résidentielles de la Ville de Québec est de 16,4%. Pour la même période, la moyenne cumulative des hausses de taxes résidentielles des grandes villes québécoises (excluant Québec) est de 27,5%, soit 67,7% supérieure à celle de la Ville.

Comparaison de la hausse cumulative* des TAXES RÉSIDENTIELLES entre la Ville de Québec et les grandes villes** de la province de Québec



Jusqu'en 2016, la Ville a augmenté le niveau de taxation des immeubles non résidentiels à un taux supérieur à l'inflation projetée en raison de la croissance élevée du produit intérieur brut (P.I.B.) nominal pour la région de Québec. Afin d'éviter d'accentuer l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et non résidentiels, la hausse des taxes non résidentielles s'est effectuée selon l'inflation projetée en 2017 et 2018.

Comparaison de la hausse cumulative des TAXES NON RÉSIDENTIELLES de la Ville de Québec et de la croissance cumulative du PIB de la RMR de Québec



À compter de 2019, l'indexation de la taxation résidentielle est basée sur l'inflation réelle, soit 1,4%. Cette décision s'applique également à la taxation non résidentielle afin de favoriser le développement et la compétitivité économique de Québec et d'éviter d'augmenter l'écart de fardeau fiscal entre les propriétaires des deux catégories d'immeubles. Cette approche assurera une prévisibilité pour le futur.

Le mode d'indexation consiste à augmenter le montant applicable de l'exercice précédent en fonction de la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada, pour la région métropolitaine de Québec, selon la moyenne annuelle de l'indice pour la période du 1^{er} septembre au 31 août précédent l'exercice visé. Sur cette base, le taux d'indexation appliqué en 2019 est de 1,4%.

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC)

IPC (1 ^{er} septembre au 31 août)	2016-2017	2017-2018	Variation annuelle (taux d'inflation)
Québec-RMR (indice) *	126,3	128,1	1,4%

* Statistique Canada, moyenne annuelle

Cette méthode présente les avantages suivants :

- Basée sur la hausse réelle du coût de la vie, elle évite tout écart entre les prévisions d'inflation et la réalité
- Utilise l'indice qui porte sur le territoire de Québec qui correspond à celui assumé par les citoyens de la ville
- Permet d'intégrer tous les événements récents qui peuvent avoir eu un impact sur l'indice des prix à la consommation, soit jusqu'au 31 août 2018

AJUSTEMENTS DÉCOULANT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES ANCIENNES VILLES (HARMONISATION DU FARDEAU FISCAL ET DETTES DES ANCIENNES VILLES)

La Loi sur les fusions de 2002 prévoit que les dettes contractées par chacune des anciennes municipalités doivent demeurer à la charge des propriétaires d'immeubles situés dans chacun des territoires. La Ville ajuste donc annuellement le taux de la taxe foncière de chaque secteur en fonction de la variation des dépenses relatives à ces dettes.

Par ailleurs, la Ville poursuit en 2019, le processus visant à uniformiser les taux de taxe foncière imposés aux propriétaires d'immeubles résidentiels. Pour ce faire, elle augmente le taux des huit secteurs se situant en dessous de la moyenne afin de générer des revenus suffisants pour réduire celui des trois secteurs dont le taux est supérieur au taux moyen. Il est prévu que la pleine harmonisation soit complétée en 2020, soit un an avant la date limite prévue par la loi.

NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2019-2021

Le 14 septembre dernier, le Service de l'évaluation de la Ville de Québec a procédé au dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation triennal qui sera en vigueur du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021. Cette situation n'aura pas pour effet de faire varier les revenus de la Ville⁴.

Dès qu'un nouveau rôle est déposé, la Ville procède à un ajustement des taux de taxation afin d'annuler l'effet des variations des valeurs sur les revenus. Cette opération est effectuée indépendamment pour chaque catégorie d'immeubles afin d'éviter un transfert de charge fiscale d'une catégorie à l'autre.

⁴ À moins que la loi l'y oblige

VARIATION DE LA FACTURE DE TAXES DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE MOYENNE (INCLUANT CONDO)

Selon l'évaluation moyenne : 283 000 \$												
	Vanier	Charles-bourg	Sillery	Sainte-Foy	Lac St-Charles	Beauport	Saint-Émile	Québec	Cap-Rouge	Loretteville	Val-Bélair	Moyenne
Facture de taxes 2018												
Taxe foncière générale	2 336 \$	2 345 \$	2 345 \$	2 345 \$	2 345 \$	2 345 \$	2 345 \$	2 345 \$	2 427 \$	2 437 \$	2 556 \$	2 361 \$
Taxe pour les dettes ex-villes	0 \$	1 \$	5 \$	4 \$	7 \$	8 \$	11 \$	146 \$	3 \$	52 \$	53 \$	53 \$
Tarifications	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$
Facture de taxes totale 2018	2 781 \$	2 791 \$	2 795 \$	2 794 \$	2 797 \$	2 798 \$	2 801 \$	2 936 \$	2 875 \$	2 934 \$	3 054 \$	2 859 \$
Facture de taxes 2019												
Taxe foncière générale	2 386 \$	2 386 \$	2 386 \$	2 386 \$	2 386 \$	2 386 \$	2 386 \$	2 386 \$	2 397 \$	2 407 \$	2 525 \$	2 394 \$
Taxe pour les dettes ex-villes	0 \$	0 \$	0 \$	3 \$	7 \$	0 \$	11 \$	140 \$	0 \$	54 \$	27 \$	48 \$
Tarifications	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$
Facture de taxes totale 2019	2 837 \$	2 837 \$	2 837 \$	2 840 \$	2 844 \$	2 837 \$	2 848 \$	2 977 \$	2 848 \$	2 912 \$	3 003 \$	2 893 \$
Variation totale de la facture de taxes	56 \$ 2,0%	46 \$ 1,6%	42 \$ 1,5%	46 \$ 1,6%	47 \$ 1,7%	39 \$ 1,4%	47 \$ 1,7%	41 \$ 1,4%	-27 \$ -0,9%	-22 \$ -0,7%	-51 \$ -1,7%	34 \$ 1,2%

Sources des variations												
Augmentation générale des taxes selon le taux d'inflation réel	39 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%	40 \$ 1,4%	40 \$ 1,4%	42 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%
Ajustements découlant de la situation financière des anciennes villes												
Financement des dettes des ex-villes	0 \$	-1 \$	-5 \$	-1 \$	0 \$	-8 \$	0 \$	-6 \$	-3 \$	2 \$	-26 \$	-5 \$
Harmonisation du fardeau fiscal	17 \$	8 \$	8 \$	8 \$	8 \$	8 \$	8 \$	8 \$	-64 \$	-64 \$	-67 \$	0 \$
Total ajustements	17 \$	7 \$	3 \$	7 \$	8 \$	0 \$	8 \$	2 \$	-67 \$	-62 \$	-93 \$	-5 \$
Variation totale de la facture de taxes	56 \$ 2,0%	46 \$ 1,6%	42 \$ 1,5%	46 \$ 1,6%	47 \$ 1,7%	39 \$ 1,4%	47 \$ 1,7%	41 \$ 1,4%	-27 \$ -0,9%	-22 \$ -0,7%	-51 \$ -1,7%	34 \$ 1,2%

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les investissements du PTI totalisent 1 900,1 M\$ et sont en progression de 12,5% par rapport au dernier PTI et ce, tout en diminuant les emprunts par obligations. Il s'agit du PTI le plus élevé depuis 10 ans.

La Ville a choisi d'investir, notamment pour de grands projets tels que le réseau structurant de transport en commun, le centre de biométhanisation, le centre de glace et la bibliothèque Gabrielle-Roy afin de profiter pleinement des programmes gouvernementaux d'aide financière destinés aux infrastructures. La mise à niveau des infrastructures et l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens vont permettre de transférer aux générations futures des équipements municipaux de valeur.

Valeur des actifs de la Ville



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2021

Il est prévu que la Ville investisse 1 900,1 M\$ (incluant le RTC) dans ses immobilisations sur la période 2019-2021, dont seulement 37% des investissements seront financés par le biais d'emprunts.

Les investissements du PTI 2019-2021 (incluant le RTC) se répartissent en deux catégories, soit le maintien de la pérennité des actifs de la Ville pour 740,5 M\$ (39,0%) et le développement des infrastructures pour 1 159,7 M\$ (61,0%).

Sommaire des investissements (incluant le RTC)

(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2019	2020	2021	TOTAL	
INVESTISSEMENTS					
Ville de Québec	487,7	531,7	383,9	1 403,3	74%
Réseau de transport de la Capitale (RTC)	122,0	190,5	184,3	496,8	26%
Investissements totaux	609,7	722,2	568,3	1 900,1	100%
FINANCEMENT					
Emprunts par obligations	231,1	296,7	180,6	708,3	37%
Fonds de parc, fonds carrières et sablières et autres	41,6	14,3	6,2	62,0	3%
Paiement comptant d'immobilisations	130,5	143,2	156,2	429,9	23%
Financement externe	206,5	268,1	225,2	699,8	37%
Financement total	609,7	722,2	568,3	1 900,1	100%

INVESTISSEMENTS VILLE DE QUÉBEC

En 2019, il est prévu que la Ville investisse 1 403,3 M\$ dans ses immobilisations, dont 294,6 M\$ (21%) seront financées par différents programmes gouvernementaux d'aide financière.

Les investissements 2019-2021 se répartissent en deux catégories, soit le maintien de la pérennité des actifs pour 569,3 M\$ (40,6%) et le développement des infrastructures pour 834,1 M\$ (59,4%).

Sommaire des investissements de la Ville de Québec (excluant le RTC)

(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2019	2020	2021	TOTAL	
INVESTISSEMENTS VILLE DE QUÉBEC	487,7	531,7	383,9	1 403,3	100%
FINANCEMENT VILLE DE QUÉBEC					
Emprunts par obligations	206,0	260,9	149,9	616,7	44%
Fonds de parc, fonds carrières et sablières et autres	41,6	14,3	6,2	62,0	4%
Paieement comptant d'immobilisations	130,5	143,2	156,2	429,9	31%
Financement externe	109,6	113,3	71,7	294,6	21%
Financement total	487,7	531,7	383,9	1 403,3	100%

Sommaire des investissements du Réseau de transport de la Capitale (RTC)

(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - RTC	2019	2020	2021	TOTAL	
Investissements RTC	122,0	190,5	184,3	496,8	100%
Financement RTC					
Emprunts par obligations	25,1	35,8	30,8	91,6	18%
Financement externe	96,9	154,8	153,6	405,2	82%
Financement total RTC	122,0	190,5	184,3	496,8	100%

GRANDS PROJETS DU PTI 2019-2021 (INCLUANT LE RTC)

281,8 M\$		Maintien et développement du RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE
215,0 M\$		Réseau structurant de TRANSPORT EN COMMUN
105,0 M\$		Construction du CENTRE DE BIOMÉTHANISATION de l'agglomération de Québec
83,2 M\$		Réhabilitation et réfection des CHAUSSÉES et réaménagement de la ROUTE DE L'ÉGLISE
82,4 M\$		Construction d'un CENTRE DE GLACE, travaux au CENTRE SPORTIF de Sainte-Foy et réaménagement de la BASE DE PLEIN-AIR de Sainte-Foy
77,1 M\$		Travaux liés au traitement des EAUX ⁽¹⁾
57,5 M\$		Projets liés à l'entente de DÉVELOPPEMENT CULTUREL liant le ministère de la Culture et des Communications et la Ville ⁽²⁾

GRANDS PROJETS DU PTI 2019-2021		
56,7 M\$		Construction et réfection de BÂTIMENTS municipaux ⁽³⁾
44,8 M\$		Développement des ÉCOQUARTIERS D'Estimauville et de la Pointe-aux-Lièvres incluant une passerelle cyclopiétonne en bois (rivière Saint-Charles)
32,7 M\$		BIBLIOTHÈQUE Gabrielle-Roy
27,0 M\$		Travaux en lien avec le PLAN DES RIVIÈRES (17 M\$) et travaux correctifs de la RIVIÈRE LORETTE (10 M\$)
24,9 M\$		Développement du LOGEMENT SOCIAL et programme RÉNOVATION QUÉBEC
21,8 M\$		Fourniture d'un système en RADIOCOMMUNICATION
19,0 M\$		Réfection et entretien des OUVRAGES D'ART ⁽⁴⁾
17,8 M\$		MARCHÉ PUBLIC de Québec, Espace public PLACE DE LA FAMILLE et PROMENADE Samuel-De Champlain
17,1 M\$		Construction et réfection de CENTRES COMMUNAUTAIRES (Saint-Roch, des Chutes et Bardy)
15,0 M\$		Travaux à l' INCINÉRATEUR afin d'améliorer sa performance
14,5 M\$		Mise en œuvre de la vision des DÉPLACEMENTS À VÉLO , incluant la passerelle Dalhousie
12,3 M\$		Réalisation du plan d'aménagement lié au plan particulier d'urbanisme (PPU) du plateau centre de Sainte-Foy
9,3 M\$		Acquisition de VÉHICULES au Service de la protection contre les incendies selon le nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie
685,4 M\$		Autres investissements
1 900,1 M\$		INVESTISSEMENTS TOTAUX

(1) Réfection des **POSTES DE POMPAGE SAINT-PASCAL** et **LIMOILOU**, travaux à l'**USINE DE TRAITEMENT DES EAUX** de Québec visant l'augmentation de sa réserve d'eau, réfection de l'**USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE** de Sainte-Foy, réfection des **OUVRAGES D'EAU** et d'assainissement et plan de protection de la prise d'eau du **LAC SAINT-CHARLES**

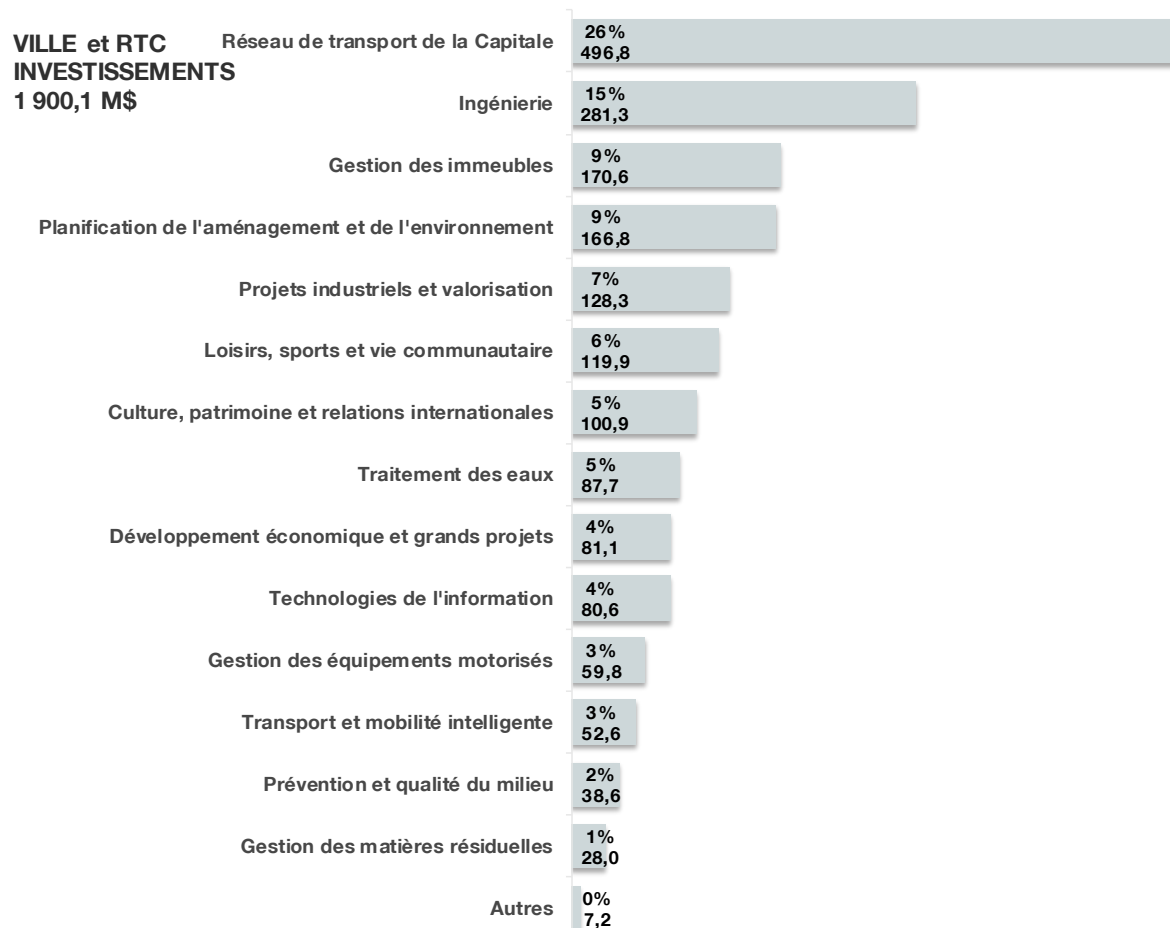
(2) Permet de favoriser l'accès et la sensibilisation aux arts, à la culture et au patrimoine; de renforcer les assises du milieu professionnel; d'encourager la recherche et la mise en valeur du patrimoine; de restaurer et rénover le patrimoine bâti et de stimuler le rayonnement culturel de la capitale

(3) Relocalisation de la **COUR MUNICIPALE** (Édifce F.-X. Drolet), construction d'un nouveau **GARAGE** et d'une nouvelle **CASERNE** sur le boulevard de l'Auvergne, construction de la **CENTRALE DE POLICE** (études), construction d'une nouvelle caserne en remplacement de la **CASERNE #4**, réfection du sous-sol de l'**ÉDIFICE Joseph-Ernest-Grégoire**, maintien pérennité au **CENTRE DE SERVICES** Montmorency

(4) Ponts, ponceaux, passerelles, murs, aires de stationnement, etc.

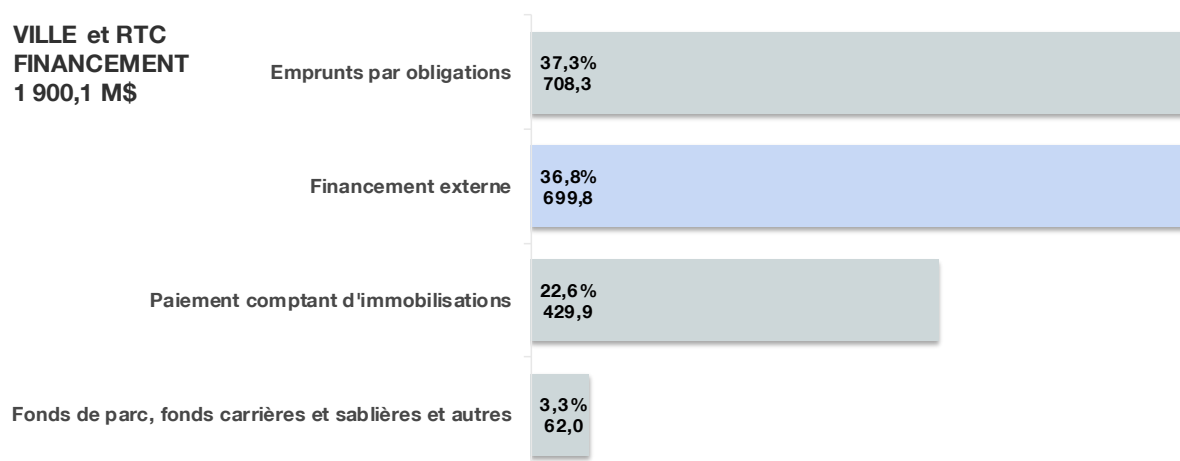
Investissements en immobilisations

(en millions de dollars)



Financement des immobilisations

(en millions de dollars)



Sommaire du budget de fonctionnement

(en millions de dollars)

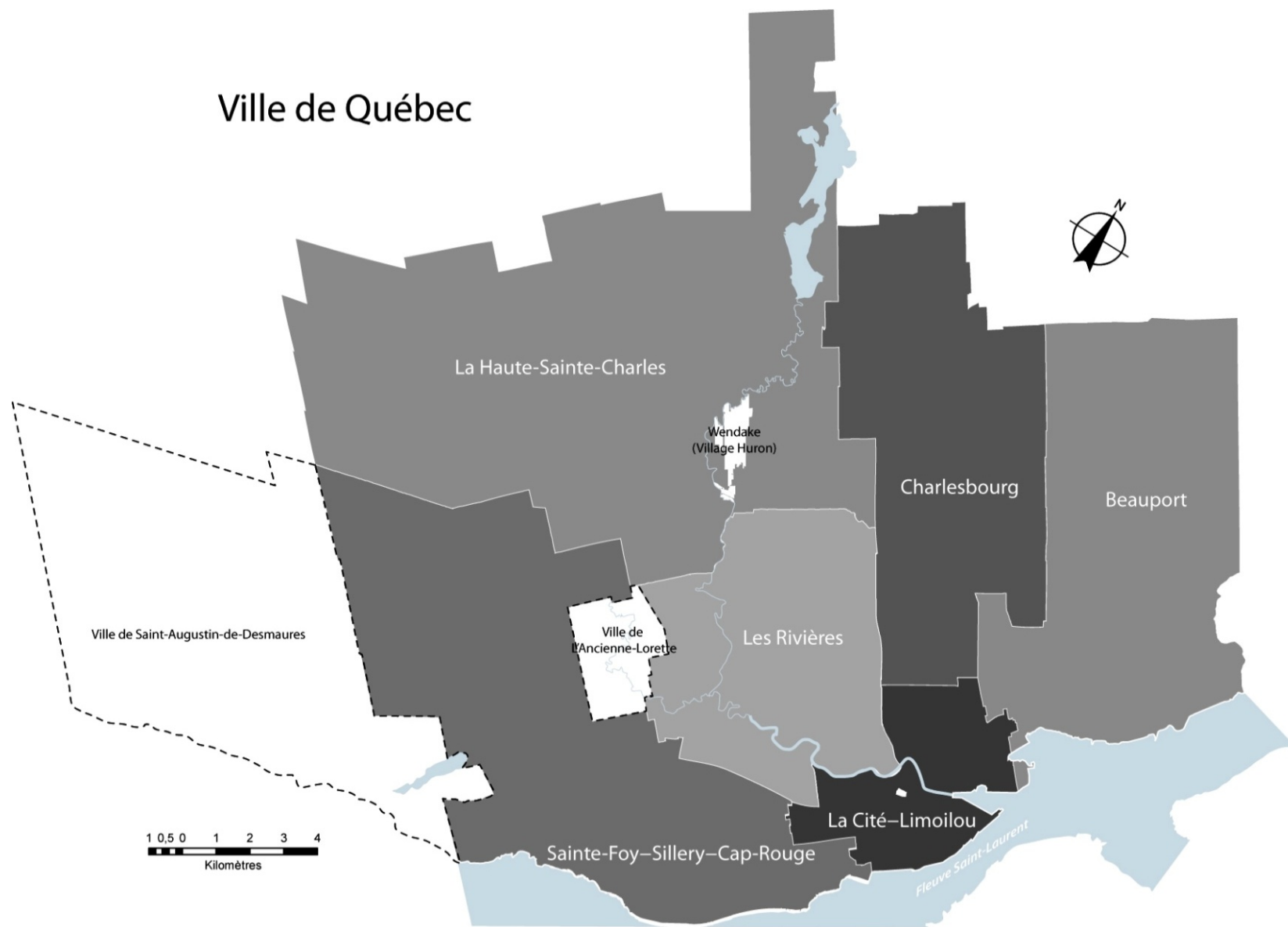
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	Réel		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2019	2019-2018	
REVENUS							
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	1 108,7	1 132,0	1 150,1	1 151,6	1 186,2	34,6	3,0%
Quotes-parts	40,3	40,2	42,5	42,5	42,8	0,3	0,7%
Transferts	78,3	66,7	60,3	59,5	63,6	4,1	6,9%
Services rendus	62,0	65,9	65,3	65,4	66,8	1,4	2,1%
Imposition de droits	37,0	39,9	43,5	37,4	41,4	4,0	10,7%
Amendes et pénalités	20,2	19,9	20,1	20,0	20,0	0,0	0,0%
Intérêts	12,8	15,7	17,4	11,4	15,7	4,3	37,7%
Autres revenus	20,9	13,0	32,7	12,0	7,7	-4,3	-35,8%
Affectations	40,0	59,0	61,8	60,9	57,8	-3,1	-5,1%
Total revenus	1 420,2	1 452,3	1 493,7	1 460,7	1 502,0	41,3	2,8%
DÉPENSES							
Dépenses des unités administratives							
Direction générale	87,6	84,5	93,1	90,1	92,3	2,3	2,5%
Services de proximité	249,1	260,4	274,2	266,6	274,0	7,5	2,8%
Soutien institutionnel	155,1	163,8	175,6	175,5	182,6	7,1	4,0%
Qualité de vie urbaine	230,7	232,7	236,3	234,3	241,1	6,8	2,9%
Eau et valorisation énergétique	<u>57,7</u>	<u>59,2</u>	<u>60,9</u>	<u>60,4</u>	<u>62,8</u>	<u>2,5</u>	4,1%
Total dépenses des unités administratives	780,1	800,7	840,1	826,8	852,9	26,0	3,1%
Autres dépenses							
Charges de l'employeur	89,6	85,8	61,7	57,3	63,5	6,2	10,9%
Contributions aux organismes	121,1	124,1	128,3	128,3	129,9	1,6	1,2%
Autres frais	<u>27,0</u>	<u>26,1</u>	<u>22,6</u>	<u>28,2</u>	<u>29,1</u>	<u>0,9</u>	3,0%
Total autres dépenses	237,7	236,0	212,5	213,8	222,5	8,7	4,1%
Total dépenses avant dépenses de financement	1 017,8	1 036,7	1 052,6	1 040,6	1 075,3	34,7	3,3%
Service de la dette	286,0	299,6	305,4	308,9	300,5	-8,4	-2,7%
Total dépenses avant PCI	1 303,8	1 336,3	1 358,0	1 349,5	1 375,8	26,3	1,9%
Paiement comptant d'immobilisations (PCI)	77,8	96,2	111,2	111,2	126,2	15,0	13,5%
Total dépenses	1 381,6	1 432,5	1 469,2	1 460,7	1 502,0	41,3	2,8%
EXCÉDENT AVANT ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES							
	38,6	19,8	24,5	0,0	0,0		
ÉLÉMENTS EXTRABUDGÉTAIRES							
Revenus	15,4	23,3	n/d	n/d	n/d		
Dépenses	<u>14,5</u>	<u>22,5</u>	<u>n/d</u>	<u>n/d</u>	<u>n/d</u>		
Écart des revenus sur les dépenses	0,9	0,8	n/d	n/d	n/d		
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	39,5	20,6	24,5	0,0	0,0		

Note : Les résultats ont été redressés suivant les différentes réorganisations administratives. L'année 2016 est redressée, mais non comparable aux autres années. L'année 2017, le projeté 2018 et le budget 2018 ont été redressés en partie afin de refléter le plus fidèlement possible les dernières restructurations qui ont pris effet en cours de 2018 ainsi que l'harmonisation du service de la dette. Le budget 2019 tient compte de la réorganisation des services de proximité qui sera effective au 1er janvier 2019.

PROFIL DE QUÉBEC



CARTE DU TERRITOIRE



QUÉBEC EN QUELQUES CHIFFRES

SUPERFICIE

- 454 km²

POPULATION

- 543 095 hab. (ville), 579 135 hab. (agglomération), 805 061 hab. (communauté métro. de Québec)⁵
- Âge médian de la population : 43,3 ans
- Revenu médian des ménages 59 881 \$
- 94% de langue maternelle française, 40% bilingue

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET PIÉTONNIÈRES

- 2 388 km de routes
- 1 275 km de trottoirs
- 346 km de réseau cyclable
- 92 km de sentiers en milieu naturel
- 2 ponts et 1 traversier donnent accès à la capitale
- Accès direct à tout le Nord-Est américain
- 3 259 ouvrages d'art et structures et 1 046 bâtiments

INFRASTRUCTURES D'EAU

- 2 stations d'épuration des eaux usées
- 4 usines de production d'eau potable
- Plus de 92 millions de m³ d'eau potable produite par an
- 138 millions de m³ d'eaux usées traitées par an
- 6 883 km de conduites d'aqueduc et d'égout

RÉSEAU DE TRANSPORT

- 4 558 arrêts
- 869 km de réseau, dont 65 km de voies réservées

ENVIRONNEMENT

- 7 éco-centres
- 503 parcs et espaces verts
- 145 000 arbres d'alignement de parcs et de rues

ÉDUCATION

- Université Laval, 1^{re} université francophone en Amérique en 1852 (Séminaire de Québec en 1663)
- École nationale d'administration publique, INRS, Télé-université, Université de Montréal (campus Québec), UQTR (Centre universitaire de Québec)
- 10 collèges et cégeps

SPORTS

- 30 grands événements sportifs, dont une quinzaine à caractère international
- 1 équipe de football universitaire, le Rouge et Or
- 1 équipe de hockey junior majeur, les Remparts
- 1 équipe de baseball, les Capitales

TOURISME

- 1^{er} rang des meilleures destinations touristiques au Canada en 2018 (magazine Travel + Leisure)
- 18^e rang parmi les meilleures villes au monde (Best Small Cities) (Condé Nast Traveler)
- 4,3 millions de touristes et 6,6 millions d'excursionnistes d'un jour, 10,9 millions de visiteurs
- 1,9 G\$ en dépenses touristiques
- 160 congrès et réunions corporatives et quelques 200 000 participants en 2017
- Plus de 1 200 établissements d'hébergement et de restauration
- 22 000 emplois

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- 11 organisations internationales

SANTÉ

- 8 centres hospitaliers
- 2 centres de santé et services sociaux
- 4 centres de réadaptation
- 15 centres d'hébergement publics et privés
- 1 centre jeunesse

CULTURE

- 150 festivals et événements
- 25 établissements formant le Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec
- 9 musées
- 22 lieux d'interprétation
- 30 théâtres et salles de spectacle
- Environ 275 jours de tournage, 82 projets

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- Plus de 1,3 G\$ investis annuellement en R & D
- 400 laboratoires et centres de recherche de classe mondiale
- 5 500 chercheurs et associés

TIC ET ÉLECTRONIQUE (données régionales)

- Chiffre d'affaires global de 3,5 G\$
- 525 entreprises
- 15 420 emplois

FINANCE ET ASSURANCE (données régionales)

- PIB régional de plus de 6,2 G\$
- Plus de 660 entreprises, dont 10 sièges sociaux
- 27 700 emplois

CULTURE (données régionales)

- Apport au PIB régional : plus de 1,7 G\$
- Plus de 300 organismes professionnels animent la vie culturelle et artistique
- 24 000 emplois

CENTRES COMMERCIAUX

- 15,5 G\$ de ventes au détail
- 71 centres commerciaux regroupant près de 2 200 places d'affaires

ADMINISTRATION PUBLIQUE (FÉDÉRALE, PROVINCIALE ET MUNICIPALE)

- 50 900 emplois représentant 11,5 % du total de l'emploi régional

PORT DE QUÉBEC ET SON TERMINAL DE CROISIÈRES

- 131 escales de navires, 34 navires différents et 25 lignes de croisières différentes
- 202 081 croisiéristes et membres d'équipage en visite
- 27,6 millions de tonnes de marchandises manutentionnées

AÉROPORT INTERNATIONAL JEAN-LESAGE

- 2^e en importance au Québec et 11^e au Canada
- 1 670 880 passagers en 2017 (une hausse d'achalandage de 3,4 % par rapport à 2017)

⁵ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Décret de population 2018)

QUÉBEC EN QUELQUES MOTS

Berceau de la francophonie en Amérique du Nord, Québec est la principale agglomération urbaine de l'est de la province. Située sur les rives du fleuve Saint-Laurent, au centre de la zone habitée du Québec, elle est riche de plus de 400 ans d'histoire et de rencontres entre les peuples qui en ont fait la ville que nous connaissons maintenant. Après avoir été capitale de la Nouvelle-France, du Bas-Canada et, pendant une courte période, capitale du Canada, Québec est aujourd'hui la capitale nationale de la province et le porte-étendard de la francophonie en Amérique du Nord.

Toujours plus attrayante, performante et dynamique, Québec est le 2^e pôle économique de la province et le 8^e du Canada. Depuis plus d'une décennie, sa prospérité ne se dément pas. En 2018, Québec aura enregistré plus de 20 ans de croissance consécutive de son produit intérieur brut, une performance qu'aucune autre région canadienne n'a pu égaler. Avec un taux de chômage à 4 %, le plus bas au Canada depuis plusieurs années, Québec se trouve en situation de plein emploi. Son économie s'appuie notamment sur les technologies de l'information, les arts numériques et le divertissement interactif, l'optique-photonique, les biotechnologies et les sciences de la vie, le tourisme, les assurances et les technologies appliquées. Avec sa Vision entrepreneuriale Québec 2023, elle a pour objectif d'être la ville la plus entrepreneuriale au pays. Elle est le siège de l'Assemblée nationale et accueille plusieurs institutions gouvernementales. Québec est aussi un port en eau profonde important où l'industrie des croisières est en pleine croissance.

Joyau du patrimoine mondial, l'arrondissement historique du Vieux-Québec figure, depuis 1985, sur la liste de l'UNESCO. Le 30 octobre 2017, Québec intégrait le réseau mondial des villes créatives de l'UNESCO à titre de « Ville de littérature » et devenait ainsi la première ville francophone à obtenir ce titre. Lieu privilégié de création et d'innovation, la ville propose à ses résidants et à ses visiteurs son visage européen et son dynamisme nord-américain, qui se traduisent par une offre culturelle diversifiée, où la relève artistique est mise en valeur. Ville nordique, verte et active, elle se distingue également par les événements qui l'animent en toutes saisons, l'omniprésence de la nature et le large éventail d'équipements récréatifs mis à la disposition de la population.

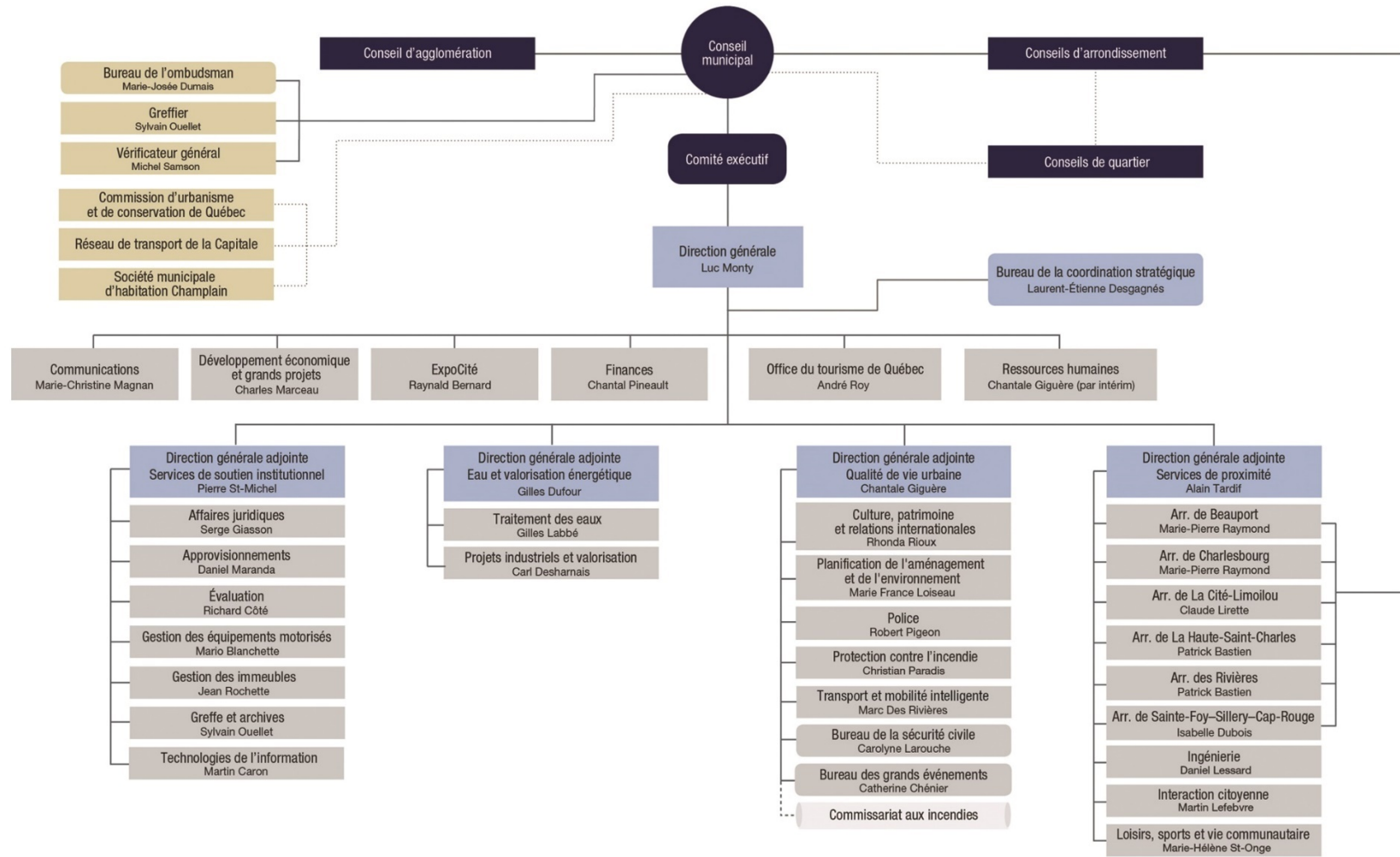
Qu'il soit question de coût de la vie, de soins de santé, d'éducation, d'emploi, de sécurité ou de gastronomie, Québec est reconnue pour offrir une qualité de vie exceptionnelle à ses citoyens. Depuis les célébrations de son 400^e anniversaire en 2008, la ville est en plein essor. Prête à relever les défis du 21^e siècle, elle se construit un avenir sur mesure et prend désormais sa place aux côtés des plus prestigieuses capitales du monde.

Fière de sa différence, la ville se positionne aujourd'hui comme : Québec, l'accent d'Amérique. Signe distinctif de la langue française, l'accent donne du caractère à la voyelle, comme il vient ici affirmer notre identité collective. Par sa forme et par sa hauteur, l'accent rend hommage au cap Diamant, ce relief géographique à partir duquel tout a commencé. C'est à Québec qu'en premier on a placé un accent sur l'Amérique. Aujourd'hui, nous revendiquons le droit de porter cet accent pour le faire entendre et résonner dans le monde entier.

Parce que Québec est unique. Parce que nous en sommes fiers. Parce que nous sommes Québec, *l'accent d'Amérique.*



ORGANIGRAMME



COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Régis LABEAUME, maire

Arrondissement de La Cité-Limoilou

HAMELIN, Geneviève
Maizerets - Lairer
Présidente d'arrondissement

BUSSIÈRES, Yvon
Montcalm - Saint-Sacrement

LACHANCE, Pierre-Luc
Saint-Roch - Saint-Sauveur

ROUSSEAU, Jean
Cap-aux-Diamants

VERREAULT, Suzanne
Limoilou

Arrondissement des Rivières

Poste vacant
Élections le 9 décembre 2018
Neufchâtel-Lebourgneuf

DESPINS, Alicia
Vanier-Dubergier

TANGUAY, Dominique
Des Saules

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

NORMAND, Rémy
Du Plateau
Président d'arrondissement

CORRIVEAU, Anne
Pointe-de-Sainte-Foy

SAVARD, Marie-Josée
Cap-Rouge-Laurentien

VILLENEUVE, Émilie
Saint-Louis-Sillery

Arrondissement de Charlesbourg

DUFRESNE, Vincent
Saint-Rodrigue
Président d'arrondissement

MORIN-DOYLE, Michelle
Louis-XIV
Maire suppléant

VOYER, Patrick
Des Monts

Arrondissement de Beauport

MELANÇON, Stevens
Chute-Montmorency -
Seigneurial
Président d'arrondissement

ERNOULD, Jérémie
Robert-Giffard

GOSELIN, Jean-François
Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

DION, Raymond
Loretteville-Les Châtel
Président d'arrondissement

LÉGARÉ, Sylvain
Val-Bélair

VERRET, Steeve
Lac-Saint-Charles-Saint-Émile

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

LABEAUME, Régis
Maire
Président

NORMAND, Rémy
Vice-président

SAVARD, Marie-Josée
Vice-présidente

MORIN-DOYLE, Michelle
Maire suppléant
Membre

DESPINS, Alicia
Membre

ERNOULD, Jérémie
Membre

VERREAULT, Suzanne
Membre

VERRET, Steeve
Membre

VILLENEUVE, Émilie
Membre

VOYER, Patrick
Membre

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

L'économie a connu une bonne progression en 2018 bien qu'elle faisait face à l'incertitude liée aux négociations sur les échanges commerciaux nord-américains qui duraient depuis près de deux ans. L'annonce de la signature de l'Accord États-Unis–Mexique–Canada (AEUMC) lève enfin une bonne part de cette incertitude.

La ville de Québec, quant à elle, a encore connu une importante création d'emplois en 2018 avec un ajout de quelque 13 500 emplois pour la région. Pour l'année 2019 qui commence, Québec devrait connaître une croissance économique au-dessus des moyennes québécoise et canadienne, soutenue en particulier par le secteur des assurances, mais également par le secteur des services professionnels, la production manufacturière ainsi que le commerce de gros et de détail.

L'économie régionale fait cependant face à une rareté de main-d'œuvre de plus en plus problématique qui se reflète dans le taux de chômage qui est demeuré en deçà de 4 % tout au long de 2018, de loin le plus faible de toutes les régions métropolitaines québécoises et même canadiennes.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

LE MONDE

Les bonnes performances économiques semblent se coordonner un peu partout dans le monde et la croissance globale a pris de la vigueur depuis deux ans. Les perspectives pour 2019 sont toutes aussi bonnes notamment en raison des investissements importants et des mesures prises par de nombreux gouvernements autour du globe.

L'économie mondiale demeure cependant affectée par les tensions protectionnistes et les pays émergents en subissent les impacts en tout premier lieu en raison souvent de leur grande dépendance au chapitre des exportations.

Les économies européennes ont, quant à elles, connu une forte création d'emplois depuis un an – près de deux millions d'emplois ont été créés – et les taux de chômage sont à leur plus bas niveau en plus de dix ans dans la plupart des pays. Bien que leur situation s'améliore année après année, la Grèce (19 %), l'Espagne (15 %) et l'Italie (10 %), mais aussi la France (9 %), sont les pays d'Europe avec les taux de chômage les plus élevés.

La croissance économique en Europe est tirée vers le haut par les pays de l'Est avec la Pologne et la Hongrie en tête. Le Royaume-Uni, dont la croissance du PIB ralentit, commence à ressentir les effets de sa sortie de l'Union européenne.

Aux États-Unis, la forte création d'emplois associée aux mesures mises en œuvre dans les derniers mois, dont une importante réforme de la fiscalité ainsi que des investissements massifs dans les infrastructures, stimulent les projets d'entreprise et la consommation des ménages. Les indices boursiers ont également atteint de nouveaux sommets historiques avant de connaître d'importants replis en fin d'année.

L'économie américaine tourne à plein régime et devrait connaître en 2018 sa plus forte croissance depuis trois ans. Le pays atteindra en 2019 un nouveau record pour la plus longue période de croissance économique ininterrompue.

Les négociations commerciales continuent d'être la principale source d'inquiétudes pour l'économie américaine et mondiale, mais au fur et à mesure que de nouvelles ententes sont convenues et que les négociations se poursuivent, les incertitudes se dissipent.

LE CANADA

L'économie canadienne qui a connu des hauts et des bas en 2018 termine l'année avec la signature de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AÉUMC) qui élimine une bonne part de l'incertitude.

De plus, les bonnes performances du marché du travail – le taux de chômage se trouve à son plus faible niveau en près de 40 ans – stimulent la consommation et la croissance économique. L'investissement des entreprises a repris une certaine vigueur et les dépenses gouvernementales se maintiennent encore à un niveau élevé.

Tous ces éléments laissent présager une poursuite de la croissance canadienne à un rythme de 1,8 % en 2019, légèrement sous celui de 2018. Une des raisons de ce ralentissement est que la Banque du Canada souhaite justement modérer les ardeurs de l'économie et contrôler l'inflation en augmentant les taux d'intérêt.

LE QUÉBEC

L'économie du Québec connaît aussi une bonne séquence qui a culminé en 2017 avec des sommets de création d'emplois (+ 2,2 %) et de croissance du PIB (+ 3,1 %). Cette performance se poursuit à un rythme soutenu de 2,4 % en 2018 et devrait s'établir à 1,6 % en 2019.

Toutes les composantes de la croissance sont au rendez-vous : dépenses des consommateurs, investissements des entreprises, exportations ainsi que les dépenses des gouvernements.

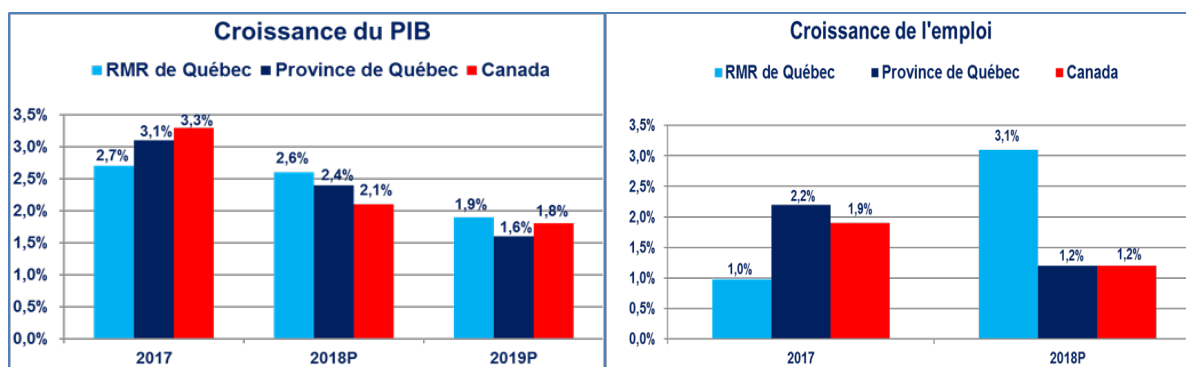
L'économie québécoise est cependant confrontée à de l'incertitude, notamment liée aux impacts des tarifs douaniers américains sur l'acier et l'aluminium et aux désaccords commerciaux sur le bois d'œuvre qui demeurent malgré le nouvel accord commercial (AÉUMC).

En effet, l'accord commercial ne met pas fin aux tarifs douaniers américains sur l'acier et l'aluminium, ni ne règle la dispute commerciale sur le bois d'œuvre, laissant peser certaines incertitudes.

PERSPECTIVES POUR LA VILLE DE QUÉBEC ET SA RÉGION

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

À l'instar de la plupart des régions québécoises et canadiennes, l'économie de Québec a connu une forte croissance en 2017. Cette croissance se poursuit en 2018 au rythme de 2,6 % à Québec alors qu'elle ralentit ailleurs au pays. En 2019, les économies vont croître à un rythme plus lent, mais la région de Québec, avec la hausse prévue de 1,9%, devrait dépasser les moyennes québécoise et canadienne. Les secteurs qui tirent l'économie à la hausse sont en particulier l'important secteur des assurances, les services professionnels, mais également la production manufacturière ainsi que le commerce de gros et de détail. Le secteur de l'hébergement et, dans une moindre mesure, celle de la restauration profitent de la bonne performance du tourisme qui se poursuivra en 2019.



Source : Conference Board du Canada, septembre 2018

MARCHÉ DU TRAVAIL

Après l'ajout de 4 300 emplois dans la région en 2017 et de quelque 13 500 emplois en 2018, le nombre de travailleurs dans la région métropolitaine atteint désormais plus de 455 000. La création d'emplois devrait cependant prendre une pause en 2019 en raison du plafonnement de la population active. La rareté de la main-d'œuvre est en voie de devenir la principale limite à la croissance économique régionale.

Cette stabilisation de l'emploi cache toutefois des variations entre les différentes activités économiques. Ainsi, on prévoit des hausses d'emploi dans les secteurs de la santé, de la fabrication ainsi que dans l'hébergement et la restauration, ces derniers profitant du taux de change du dollar canadien et de la hausse du nombre de touristes.

Le taux de chômage qui a varié entre 3,2 % et 3,9 % tout au long de l'année 2018 va demeurer en dessous de 4 % en 2019, l'un des plus faibles de toutes les régions métropolitaines canadiennes.

INFLATION

Les prévisions des principales institutions financières québécoises et canadiennes concernant le taux d'inflation de la province de Québec en 2019 se situent dans une fourchette allant de 1,7 % à 2,4 % et donnent en moyenne⁶ 1,9 %.

Le Conference Board du Canada, la seule institution à produire des prévisions au niveau des régions métropolitaines, estime que l'inflation sera de 1,7 % dans la région de Québec en 2019.

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

La santé du secteur immobilier est liée à celle de facteurs économiques et démographiques fondamentaux, en particulier la constitution de nouveaux ménages et la confiance qu'ils accordent à leur situation financière.

Marché du neuf

Après un creux dans la construction résidentielle, tous types confondus, à la fin des années 1990, les mises en chantier de copropriétés ont explosé au cours des années 2000 pour culminer en la construction de près de 2 000 unités à Québec en 2012. Depuis, un surplus important de copropriétés invendues et des taux d'inoccupation relativement bas dans le secteur locatif ont amené les promoteurs immobiliers à délaisser la construction de copropriétés et se tourner vers la construction de logements locatifs, maintenant ainsi le nombre de mises en chantier à un niveau élevé.

Ainsi, après une année 2017 au cours de laquelle la construction neuve était plus active que prévu, les ardeurs des constructeurs semblent s'être ralenties en 2018 pour revenir à des niveaux plus soutenables à long terme par rapport à la constitution de nouveaux ménages. Il y a tout de même eu les mises de chantier de plus de 500 unités de logements pour personnes âgées, un segment de marché très actif.

Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), rien n'indique qu'il pourrait y avoir une surchauffe du marché ou une accélération de la croissance des prix. Compte tenu que le nombre de copropriétés achevées et invendues et que le taux d'inoccupation des logements locatifs sont stabilisés, le nombre de mises en chantier en 2019 devrait être similaire ou légèrement en dessous de celui de 2018.

⁶ Basé sur le panier habituel de prévisions utilisé par la Ville de Québec, soit Banque Royale, Banque Laurentienne, Ministère des finances, Banque de Montréal, Mouvement Desjardins et Conference Board

Marché de la revente

Après avoir atteint un creux en 2013, le nombre de transactions sur le marché de la revente augmente année après année, dont la majorité est encore constituée de maisons unifamiliales. La bonne performance du marché du travail depuis deux ans devrait se traduire par une hausse de la demande en 2019 tandis que les récentes hausses de taux d'intérêt hypothécaires pourraient, à l'inverse, limiter la demande. Si l'on ajoute à cela une pression à la baisse des prix des copropriétés en raison de l'excédent d'offres qui perdure, l'activité sur le marché de la revente devrait s'accélérer légèrement au cours de la prochaine année.

Marché du locatif

Comme indiqué précédemment, les mises en chantier de logements locatifs ont été très élevées ces dernières années. En conséquence, le taux d'inoccupation des logements a presque doublé entre 2013 et 2017, passant de 2,4 % à 4,5 %, pour se stabiliser à 3,2% en 2018. Les logements les plus récents et les plus chers, mais aussi les plus petits comme les studios, présentent les taux d'inoccupation les plus élevés.

PROJETS IMMOBILIERS MAJEURS

De nombreuses annonces sont venues s'ajouter à la liste des projets immobiliers majeurs en cours et à venir sur le territoire de la ville de Québec cette année. Ces investissements contribueront largement à l'essor économique de la ville en 2019.

Dans le segment commercial, administratif et industriel, le plus important projet est celui du Phare, un complexe de quatre immeubles, dont un gratte-ciel de 65 étages (755 M\$). La Coop Fédérée a acquis deux silos initialement destinés à recevoir des granules de bois dans le port de Québec pour en faire un terminal de grains et de céréales (90 M\$). Le détaillant Simons construit actuellement un nouveau centre de distribution (150 M\$) dans l'Espace d'innovation Chauveau. L'Industrielle Alliance projette d'investir 60 M\$ pour rénover les locaux des employés de Revenu Québec à Sainte-Foy. Plusieurs autres projets en cours se poursuivront en 2019, notamment la construction du complexe Médicago dans l'Espace d'innovation D'Estimauville (245 M\$), la construction du théâtre Le Diamant (54 M\$) et la rénovation du Capitole (48 M\$). Notons enfin que trois importants centres commerciaux de Québec soit Laurier Québec (60 M\$), Place Sainte-Foy (110 M\$) et les Galeries de la Capitale (160 M\$) ont des projets de rénovations ou d'agrandissement en cours.

Les grands projets résidentiels sont également importants et nombreux. Les propriétaires du terrain à l'angle du boulevard Lebourgneuf et de l'autoroute Robert-Bourassa ont annoncé le projet des Boisés Lebourgneuf (500 M\$) qui comptera autour de 2 000 unités d'habitation ainsi qu'une résidence pour personnes âgées. Par ailleurs, les travaux se poursuivront en 2019 dans deux projets résidentiels situés dans l'écoquartier D'Estimauville, soit une trentaine de maisons en rangée et un immeuble de 70 logements sociaux, ainsi que dans les résidences pour aînés l'Envol à Cap-Rouge (80 M\$) et Jules-Vernes à L'Ancienne-Lorette (50 M\$).

Dans le secteur public et des infrastructures, la construction du mégahôpital sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus (2 G\$), l'élargissement de l'autoroute Henri-IV (500 M\$), la réfection des fortifications et de la Citadelle de Québec (160 M\$), la construction du nouveau siège social de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) (130 M\$) ainsi que celle du centre de glaces à Sainte-Foy (60 M\$) se poursuivront en 2019. Les travaux de la phase 3 de la Promenade Samuel-De Champlain (170 M\$) devraient pour leur part commencer au cours de l'année. À cela s'ajoutera au cours des prochaines années, le réseau structurant de transport en commun (3,3 G\$).

FACTEURS DE RISQUE

Le principal défi pour l'économie de Québec demeure celui de la main-d'œuvre. La lente progression de la population active en raison du vieillissement de la population constitue un enjeu pour le développement des entreprises. En revanche, une grande part de l'incertitude qui menaçait l'économie canadienne depuis deux ans a été levée avec la négociation de l'accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique.

À plus court terme, un facteur de risque pour l'économie régionale est l'impact des hausses de taux d'intérêt par la Banque du Canada. Il y en a eu trois en 2018 et il y en aura probablement d'autres à venir dans les prochains mois. Les risques sont liés au fait que, bien que leurs impacts soient jugés bons pour l'ensemble du pays, ils ont un effet inégal d'une région à l'autre.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET FINANCIÈRE À LONG TERME



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

MISSION

La Ville de Québec est une organisation au service des citoyens et citoyennes, elle est « Résolument citoyen ». C'est avec un engagement basé sur l'excellence que l'ensemble des employés assurent la mission de la Ville :

**« FOURNIR LES MEILLEURS SERVICES POSSIBLES À L'ENSEMBLE DE SES CITOYENS,
INDIVIDUS, GROUPES OU PERSONNES MORALES »**

Pour ce faire, la Ville de Québec assure un développement durable et cohérent de son territoire, favorise la vitalité de sa collectivité, fournit des services municipaux de qualité et veille au maintien en bon état de ses équipements et de ses infrastructures.

De plus, la spécificité que lui confère son statut de Capitale nationale du Québec, la ville de Québec constitue le lieu privilégié et prioritaire de l'accueil des dignitaires étrangers en visite au Québec, des rencontres diplomatiques, des sommets gouvernementaux, des grandes rencontres politiques et des négociations importantes auxquelles prend part le gouvernement du Québec.

VALEURS

Depuis sa constitution, la Ville de Québec est animée par des valeurs fondamentales à la base des décisions, des actions et des comportements des personnes qui y travaillent ou qui ont été élues pour la diriger. Ces valeurs se reflètent dans sa culture, ses pratiques et soutiennent les orientations stratégiques visant à fournir des services de la plus haute qualité au meilleur coût possible.

LA RESPONSABILITÉ Pour contribuer à la mission de la Ville et préserver la confiance du citoyen, nous nous engageons à faire preuve de prévoyance et de détermination dans nos décisions, à persévérer dans nos actions et à assumer nos choix.

LE COURAGE En considérant l'intérêt public au premier rang, nous recherchons les meilleures solutions en allant au-delà de la facilité par le courage managérial.

LE RESPECT Dans nos relations, nous dépassons notre première impression, nos opinions et nos convictions personnelles par une ouverture à la différence de l'autre.

L'organisation de la Ville de Québec est fière de son excellente réputation en matière d'intégrité et d'honnêteté. La mise en pratique de règles de conduite permet de contribuer consciencieusement à la mission de la Ville et de maintenir une administration municipale qui bénéficie de la confiance du public. Des valeurs telles que la prudence, la loyauté et l'équité guident constamment les employés en matière d'éthique.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques de la Ville s'articulent autour de grands thèmes pour lesquels la Ville se distingue.

SON PATRIMOINE

La Ville de Québec s'est dotée d'un énoncé de positionnement qui affirme son identité: l'accent d'Amérique. Considérée comme le berceau de la civilisation française en Amérique, Québec abrite une culture francophone de façon continue depuis le 17^e siècle. Un accent d'Amérique qui permet à la Capitale de se distinguer.

Reconnue comme joyau du patrimoine mondial, depuis 1985, par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Québec est l'une des villes les plus visitées au monde.

Destination culturelle, Québec compte une multitude d'artistes ravis de mettre leur talent à profit dans un environnement stimulant et souhaite faire de la culture un axe majeur de développement économique.

SON ATTRAIT

Ville d'hiver, Québec se distingue par l'expérience Neige tant pour ses citoyens que pour les touristes : l'occasion de pratiquer et de participer à de nombreuses activités extérieures, festivals et événements, sports de glissade et en montagne.

Ville où il fait bon vivre, Québec souhaite développer son territoire de façon harmonieuse dans le respect de son caractère patrimonial, historique, naturel et de sa dimension humaine. Après s'être dotée d'une vision pour le développement durable en 2010, elle poursuit ses efforts pour devenir une ville écoresponsable, protéger ses espaces verts et valoriser les modes de transport actifs. Les programmes particuliers d'urbanisme, les écoquartiers, la construction verte et la revitalisation de certains secteurs sont autant de projets structurants pour les années à venir. Également, par sa vision du développement social, Québec souhaite devenir une ville de plus en plus solidaire et inclusive afin de permettre à chaque citoyen de participer activement à la vie sociale, de développer pleinement son potentiel et de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif.

Ville en harmonie avec la nature, située entre fleuve et montagnes, parsemée de cours d'eau, de parcs, d'espaces verts, de boisés urbains et de milieux humides, la Ville sait que l'avenir passe par l'harmonie avec le milieu. C'est pourquoi elle veille à la protection et à la conservation de plans d'eau, des bandes riveraines, des milieux humides, des sources d'approvisionnement en eau, des écosystèmes sensibles et des habitats fauniques.

SON DYNAMISME

Ville prospère, Québec s'appuie sur une économie forte pour attirer des talents et des entrepreneurs de haut calibre. Avec la Vision entrepreneuriale Québec 2023, la Ville de Québec a pour objectif d'optimiser les interventions en développement économique sur le territoire de l'agglomération avec divers programmes et mesures d'aide financière pour soutenir les entreprises. Dynamisme et confiance animent l'ensemble de la communauté entrepreneuriale de Québec.

Ville intelligente, Québec possède l'une des plus fortes concentrations de centres de recherche et de transfert technologique au Canada. Dans le domaine des hautes technologies, les innovations se multiplient, l'économie bouillonne et les emplois abondent.

Ville touristique, ses atouts identitaires attirent près de 4,3 millions de visiteurs annuellement ainsi que des touristes d'affaires. Chaque année, Québec accueille des salons et des congrès et est le théâtre d'événements populaires annuels de calibre international, comme son carnaval ou son festival d'été.

SA PERFORMANCE

Ville audacieuse, innovante et inventive, la Ville est constamment à l'affût des meilleures pratiques afin de servir le citoyen plus efficacement dans toutes ses opérations, ses activités et sa gestion. À preuve, la Ville de Québec s'est inscrite en 2018, à la *norme ISO 37120*, qui constitue la première norme internationale pour des villes durables. Se comparant à des villes sur les bonnes pratiques de gestion,

la Ville de Québec s'est vue octroyer la certification platine basée sur la publication d'une centaine d'indicateurs.

Ville à l'écoute et prônant la culture du résolument citoyen, la Ville est un gouvernement de proximité dispensant des services ayant un effet direct sur le quotidien et la qualité de vie des citoyens. C'est pourquoi, le citoyen est toujours au centre de son alignement stratégique, de ses décisions et de ses actions.

Ville responsable, l'administration de la Ville s'est dotée d'un cadre de gestion et d'une démarche d'amélioration continue basée sur cinq axes de performance : la Santé-sécurité des travailleurs, la Qualité des services aux citoyens, la Productivité par la fluidité des processus, le contrôle des Coûts et finalement l'engagement et la mobilisation des Employés-partenaires. La vision stratégique, les objectifs annuels et les actions prioritaires se déclinent depuis quelques années en fonction de ces axes.

ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

L'exercice de planification stratégique constitue un processus en continu.

Souhaitant rendre les orientations stratégiques claires pour l'organisation, le comité de gestion de la Direction générale énonce annuellement sa vision, ses objectifs, ses actions prioritaires et ses indicateurs de suivi.

Le tout se transmet à tous les niveaux de gestion de l'organisation qui doivent à leur tour définir leur propre contribution à l'atteinte des objectifs du niveau supérieur. Selon cette approche, chaque décideur, chaque gestionnaire, chaque employé, chaque partenaire contribue à la réalisation des objectifs organisationnels.

En cours d'année, le comité de gestion de la Direction générale s'assure régulièrement d'un suivi pour l'atteinte des objectifs visés.

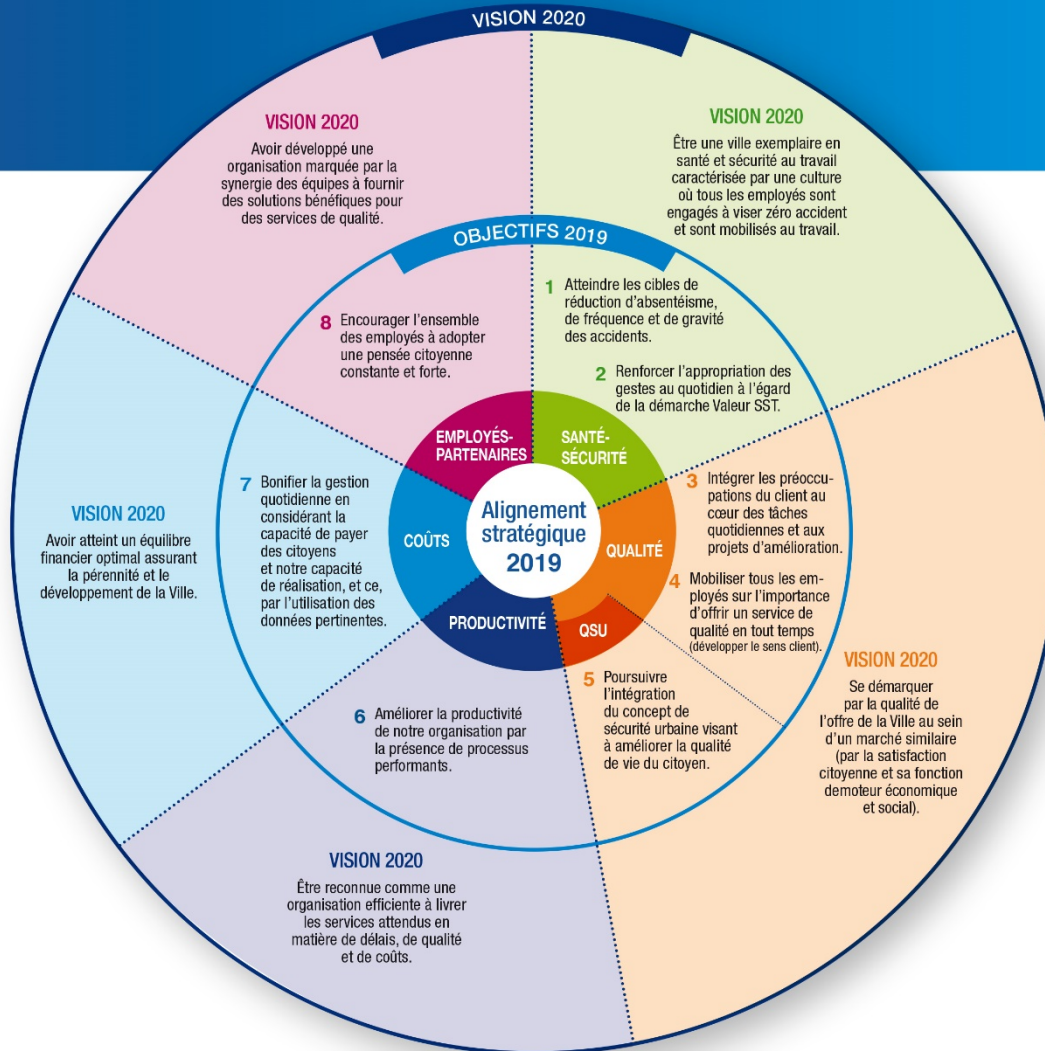
VISION STRATÉGIQUE

La vision 2020 de la Direction générale s'exprime ainsi :

« FAIRE DE QUÉBEC UNE VILLE OPTIMALE DÉLIVRANT DES SERVICES D'EXCELLENCE, À LA HAUTEUR DES MEILLEURES VILLES DU MONDE GRÂCE À DES EMPLOYÉS DE TALENT ENGAGÉS ENVERS LE CITOYEN »

Cette vision 2020 oriente les gestionnaires et l'ensemble du personnel et est énoncée selon cinq axes de performance.

ALIGNEMENT STRATÉGIQUE 2019



DÉFINITION DES AXES DE PERFORMANCE

S	Q	P	C	EP
Définit le mieux-être physique et psychologique des employés de la Ville.	Définit l'excellence des services offerts aux citoyens tant par la Ville que par ses partenaires, et ce, tout au long du processus de transformation.	Définit la performance et le rendement des opérations par l'efficacité et l'efficience des processus.	Définit la gestion optimale des ressources financières et de la rentabilité organisationnelle.	Définit le développement du capital humain, la mobilisation, la mobilité de la main-d'œuvre et la pérennisation de l'expertise des employés.

Mise à jour : 2 novembre 2018

PLANIFICATION FINANCIÈRE

Dans un contexte où les perspectives économiques présentent des incertitudes et que plusieurs grands projets d'investissement sont prévus à la Ville, le budget 2019 a été élaboré avec prudence. Par ailleurs, un plan financier à long terme a également été mis en place en 2018. Il permet une meilleure planification des projets d'investissement et des nouveaux besoins à prévoir au budget de fonctionnement. Il sera révisé ponctuellement. Bien qu'un exercice de projections financières à long terme ne puisse être parfait par sa nature, il permet d'anticiper les défis financiers auxquels la Ville devra faire face.

À ce sujet, les finances de la Ville sont sujettes à certaines pressions provenant, entre autres, des besoins en infrastructures, des déficits actuariels liés aux régimes de retraite et du niveau d'endettement existant.

Aussi, des fluctuations telles que l'augmentation des taux d'intérêt et du prix des ressources naturelles, la croissance moins importante des ajouts au rôle d'évaluation (nouvelles constructions), de même que certaines des orientations des gouvernements pourraient avoir des répercussions importantes pour la Ville.

Au terme du processus de planification budgétaire, la Ville prévoit une augmentation moyenne de son budget des revenus d'environ 2,1% annuellement. À cette fin, l'écart budgétaire sera résorbé annuellement à compter de 2020 pour assurer l'équilibre des revenus et des dépenses.

Tableau 1 – Perspectives budgétaires

(en millions de dollars)

PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES	Budget	Projections		
	2018	2019	2020	2021
REVENUS				
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	1 151,6	1 186,2	1 217,6	1 249,8
Autres revenus	309,1	315,8	300,0	304,7
Total revenus	1 460,7	1 502,0	1 517,6	1 554,5
DÉPENSES				
Dépenses des unités administratives	826,8	852,9	893,9	931,6
Dépenses de financement	420,1	426,7	436,6	456,3
Autres dépenses	213,8	222,5	221,8	221,3
Total dépenses	1 460,7	1 502,0	1 552,3	1 609,2
Écart à résorber des dépenses sur les revenus	0,0	0,0	34,7	54,7
Équilibre budgétaire	0,0	0,0	0,0	0,0

PRINCIPALES HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES

À la suite de l'étude des tendances passées et de l'évaluation des projections d'avenir, les perspectives budgétaires ont été établies sur les bases d'indexation des revenus et dépenses comprises dans le tableau suivant. Ces hypothèses sont révisées annuellement.

Tableau 2 – Principales hypothèses de projection des revenus et des dépenses

VARIATIONS ANNUELLES PROJÉTÉES	2019	2020	2021
Ajouts au rôle	15,0 M\$	14,5 M\$	14,5 M\$
Taxes résidentielles ↑ à l'inflation	1,4%	Inflation réelle	
Taxes non résidentielles ↑ à l'inflation	1,4%	Inflation réelle	
Transport en commun	1,1%	Selon pro format du RTC	
Taux d'intérêt sur le financement à long terme	3,75%	4,00%	4,00%
Réserve fin. pour le paiement accéléré de la dette	Maximum atteint		
Paie ment comptant des immobilisations	15,0 M\$/an		
Rémunération	1,4%	N/D	
Biens et services	5,0%*	1%/an**	
Énergie	1,0%	2%/an	

* Indexation et ajout de services

** Indexation seulement

Facteurs globaux à court terme pouvant affecter les décisions

Bien que les hypothèses sous-jacentes aux prévisions budgétaires soient soigneusement étudiées, il n'en demeure pas moins que certains événements, hors du contrôle de la Ville, peuvent modifier les données, entre autres :

- l'augmentation des taux d'intérêt supérieure à ce qui est prévu actuellement;
- la croissance moins importante des ajouts au rôle d'évaluation (nouvelles constructions);
- l'augmentation du prix des ressources naturelles.

STRUCTURE FINANCIÈRE, POLITIQUES ET PROCESSUS



NORMES BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES

La Ville de Québec présente son budget de manière à respecter la structure organisationnelle de la Ville, c'est-à-dire par unités administratives ainsi que par postes budgétaires communs (dépenses communes, frais de financement et contributions). L'information financière présentée est non consolidée.

STRUCTURE FINANCIÈRE

Les données financières de ce budget sont non consolidées, c'est-à-dire qu'il s'agit du budget de l'administration municipale uniquement, mises à part les données du PTI qui comprennent celles du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

Seuls les états financiers sont consolidés. À cet effet, ils regroupent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de l'administration municipale ainsi que du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

FONDS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La Ville consigne et surveille ses obligations financières par le biais des fonds de fonctionnement et d'investissement.

Fonds de fonctionnement (budget de fonctionnement)

Le fonds de fonctionnement comprend les revenus et les dépenses annuels associés à la prestation de services municipaux. Une des principales sources de financement de ce fonds provient des taxes municipales.

Les dépenses de fonctionnement sont présentées de manière à respecter la structure organisationnelle de la Ville, c'est-à-dire par unités administratives ainsi que par postes budgétaires communs (dépenses communes, frais de financement et contributions). Ces dépenses comprennent généralement la rémunération, les avantages sociaux, les services professionnels et techniques, la formation, la location et la réparation d'immeubles, de machinerie, de véhicules et d'équipements, les dépenses en énergie et fournitures diverses, des contributions et subventions afférentes à différents programmes, les télécommunications, les dépenses courantes relatives au financement des immobilisations.

Les surplus sont d'abord transférés dans l'excédent de fonctionnement non affecté. Le conseil municipal décide ensuite de l'affectation de cet excédent. Le cas échéant, un déficit pourrait être couvert à l'aide de cet excédent.

Fonds d'investissement (programme triennal d'immobilisations)

Le fonds d'investissement permet de financer les projets d'immobilisations que la Ville prévoit effectuer pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain.

Ces dépenses ont un effet profitable pendant plus d'un an et mènent à l'acquisition, à l'agrandissement ou à l'amélioration de la durée de vie utile normale d'une immobilisation. De nombreux projets d'immobilisations s'étendent sur plusieurs années.

Tous les projets, de même que leur mode de financement, figurent au programme triennal d'immobilisations adopté annuellement par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. La

portion courante du financement de ces immobilisations figure dans les dépenses de financement du fonds de fonctionnement.

Par ailleurs, le fonds d'investissement comprend également les prêts aux organismes, les placements à long terme et les propriétés destinées à la revente.

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET AFFECTÉS, RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS

La Ville ne prépare pas de budget pour ces fonds. Ils sont gérés en fonction de lois établies ou de règles municipales.

L'excédent de fonctionnement non affecté est le surplus libre à la fin de l'exercice financier. Il s'agit de la somme des surplus constatés à la fin de chaque exercice financier, mais non affecté à des fins spécifiques.

Les excédents de fonctionnement affectés sont gérés en fonction des règles municipales et de la politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés (ex. : excédents de fonctionnement affectés aux opérations de déneigement, à l'autoassurance et à la prévoyance). Le conseil municipal et le conseil d'agglomération peuvent, par résolution, décréter des excédents affectés à même les excédents non affectés, en précisant les fins de la création de ces excédents affectés.

Les réserves financières sont constituées dans le but déterminé de financer des dépenses d'investissement et de fonctionnement (ex : réserve financière pour le déficit actuariel de l'ex-Québec, appui au développement économique, ACCORD Capitale nationale, etc.). Une réserve est créée par règlement du conseil.

Les fonds réservés sont des fonds dont l'existence ou l'utilisation des deniers est dûment prévue dans des dispositions législatives (ex. : Fonds local d'investissement, fonds de parcs et terrains de jeux, etc.).

Tableau 3 – Excédents de fonctionnement affectés et non affectés, réserves financières et fonds réservés

(en millions de dollars)

Excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés	Réel cumulatif 31-12-2017	Dotation annuelle prévue 2019
Excédents de fonctionnement affectés		
Anciennes villes	0,7	0,0
Nouvelle Ville		
Autoassurance	8,7	0,0
Déneigement	20,0	0,0
Prévoyance	20,0	0,0
Équilibre budgétaire	4,0	0,0
Programme Rénovation Québec (PRQ)	11,0	0,0
Cession immeubles industriels	6,3	0,0
Cession autres actifs	6,2	0,0
Dettes	0,8	0,0
Autres (projets en cours, fermeture fonds de roulement)	0,4	0,0
Total nouvelle Ville	77,4	
Total excédents de fonctionnement affectés	78,1	
Réserves financières		
Déficit actuariel ex-Québec	165,8	11,2
Appui au développement économique	17,7	0,0
ACCORD Capitale Nationale	6,6	0,0
Élections	0,7	1,2
Réserve infrastructures	0,2	0,0
Entrepreneuriat	2,4	0,0
Paiement accéléré de la dette	4,3	50,0
Grands événements	11,0	0,0
Total réserves financières	208,7	
Fonds réservés		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	2,8	0,0
Fonds local d'investissement	4,7	0,0
Fonds local de solidarité	0,3	0,0
Fonds stationnement	1,1	0,0
Fonds de parcs et de terrains de jeux	1,6	0,0
Total fonds réservés	10,5	
Excédents de fonctionnement affectés, réserves financières et fonds réservés	297,3	
Excédents de fonctionnement accumulés non affectés	76,6	N/D
Décisions prises en cours d'année 2018		
Affectation à l'équilibre budgétaire 2019	-2,2	
Total	-2,2	
Excédents de fonctionnement accumulés non affectés projetés pour 2018 (excluant résultats 2018)	74,4	

POLITIQUES FINANCIÈRES, CADRE FINANCIER ET PLAN DE GESTION DE LA DETTE



Afin de s'assurer d'une saine gestion des finances publiques, la Ville respecte son cadre et ses indicateurs financiers, entre autres par l'application de politiques financières rigoureuses.



Les politiques encadrent les pratiques de gestion

financière et servent de guide à la prise de décision. Elles sont résumées dans un cadre financier.

Elles touchent :

- **la gestion de la dette**
- **l'investissement**
- **la gestion des excédents de fonctionnement**
- **la fermeture des règlements d'emprunt**
- **la capitalisation des dépenses en immobilisations**
- **le placement de l'encaisse**
- **le financement des régimes de retraite**

Les politiques financières ont été mises en place dans le but de :

Faire face aux défis financiers croissants notamment par le biais d'une planification budgétaire (fonctionnement et immobilisations) à long terme tout en visant le respect des budgets alloués et en créant des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues.

Diminuer la pression sur la dette, entre autres par le paiement comptant d'immobilisations et la fermeture appropriée de règlements d'emprunt afin de permettre à la Ville de poursuivre la réalisation de ses projets.

Sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements accélérés et éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus.

Encadrer les opérations de financement de manière à avoir accès, en temps opportun, aux capitaux requis pour financer les investissements tout en respectant la capacité d'endettement de la Ville.

Assurer un développement harmonieux de la ville en maintenant et en préservant les actifs et les acquis au bénéfice des générations futures, tout en répondant aux besoins actuels de la population.

S'assurer d'une comptabilisation adéquate et intégrale des immobilisations.

Protéger et faire fructifier les liquidités de la Ville.

Financer adéquatement les régimes de retraite tout en respectant l'équité intergénérationnelle.

CADRE FINANCIER

Les politiques financières fixent certaines balises essentielles à de bonnes pratiques de gestion. Ces dernières composent le cadre financier et se résument ainsi :

Tableau 4 – Cadre financier

BALISES	DÉFINITIONS	OBJECTIFS	CIBLES
RÉSERVES DE FONDS (EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS)	Excédents annuels cumulés des revenus sur les dépenses réservés à des fins particulières	Créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues	Déneigement : 20,0 M\$ Autoassurance : 8,7 M\$ Prévoyance : 20,0 M\$
DETTE NETTE POTENTIEL FISCAL	Solde des emprunts contractés par la Ville et à la charge de celle-ci par rapport à la capacité qu'a la Ville de générer des revenus	Éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus	≤ 3,5%
SERVICE DE LA DETTE NETTE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Capital et frais de financement à la charge de la Ville versés annuellement par rapport aux dépenses de fonctionnement	Limiter les emprunts à des niveaux acceptables	≤ 20%
PAIEMENT COMPTANT D'IMMOBILISATIONS (PCI)	Mode de financement employé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement	Diminuer la pression sur la dette et permettre à la Ville une plus grande flexibilité dans la réalisation de ses projets	+ 15 M\$/an ⇒ 175 M\$/an récurrents
RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT ACCÉLÉRÉ DE LA DETTE	Sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette	Sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements accélérés	+ 7,4 M\$/an ⇒ 50 M\$/an récurrents
DETTE NETTE CONSOLIDÉE RECETTES TOTALES CONSOLIDÉES	Solde de la dette nette de la Ville et de celle des organismes compris dans son périmètre comptable ⁷ par rapport aux recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville et des organismes compris dans son périmètre comptable ⁷	Limiter l'endettement	≤ 100%

PLAN DE GESTION DE LA DETTE

La stratégie financière de la Ville comprend entre autres un plan de gestion de la dette sur 10 ans, révisé annuellement, qui vise la diminution du recours à l'emprunt par le biais des PCI, de l'utilisation d'une réserve financière pour le paiement accéléré de la dette et de la maximisation de l'utilisation du financement externe. L'un des principaux objectifs visait la diminution de la dette nette à compter de 2016. Ces outils financiers permettent également de faire face à la hausse des taux d'intérêt amorcée depuis un an.

Ainsi, la Ville établit des cibles d'investissement afin que le PTI et le budget de fonctionnement respectent ses engagements sans affecter la qualité des services aux citoyens.

⁷ Soit le Réseau de transport de la Capitale

Tableau 5 – Plan de gestion de la dette

Diminuer la pression sur la dette et accélérer la réalisation des projets	Sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements accélérés	Efforts combinés
<u>NOUVEAUX PROJETS</u> Paiement comptant d'immobilisations (PCI)	<u>DETTE EXISTANTE</u> Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette	<u>DETTE GLOBALE</u> PCI + Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette
+ 15 M\$/an Objectif ⇒ 175 M\$/an Récurrents	+ 7,4 M\$/an Objectif ⇒ 50 M\$/an Récurrents	+ 22,4 M\$/an Objectif ⇒ 225 M\$/an Récurrents
Objectif sera atteint en 2022	Objectif atteint en 2018	Objectif sera atteint en 2022

POLITIQUES FINANCIÈRES

Les politiques financières affectant la réalisation du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations sont résumées ci-après.

Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés (réserves de fonds)

Cette politique vise à créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues. Le conseil municipal et le conseil d'agglomération, par simple résolution, peuvent décréter des « surplus affectés » à même les surplus non affectés, en précisant les fins de la création de ces surplus affectés.

Tableau 6 – Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS	NIVEAUX REQUIS	RÈGLES D'UTILISATION	CIBLES
Opérations de déneigement	50% du budget de fonctionnement dédié aux opérations de déneigement jusqu'à 20,0 M\$.	Lorsque les coûts réels dépassent les budgets alloués et lorsqu'il est impossible de combler l'excédent de dépenses par toute autre source de financement.	20,0 M\$
Autoassurance	Ces données sont réévaluées périodiquement par les consultants.	Lorsque la Ville doit acquitter des réclamations pour lesquelles elle est identifiée comme responsable.	8,7 M\$
Prévoyance	2% du budget annuel de fonctionnement jusqu'à 20 M\$.	Lorsqu'il s'agit d'un événement ou d'une dépense non récurrent sur lequel la Ville n'a pas de contrôle. La dépense doit relever d'une obligation légale ou d'un cas de force majeure.	20,0 M\$

Politique d'investissement

Cette politique vise à assurer un développement harmonieux de la Ville en maintenant et en préservant les actifs et les acquis au bénéfice des générations futures, tout en répondant aux besoins actuels de la population. La Ville doit adopter un programme d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes.

Tableau 7 – Politique d'investissement

PRATIQUES	ACTIONS		
Dresser un inventaire de tous les actifs de la Ville et le mettre à jour annuellement	Mettre à jour, annuellement, le niveau de vétusté des actifs.	Établir des paramètres quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier et de justifier les interventions et les investissements requis.	Ordonner et classer les projets d'investissement.
Établir un plan de développement à long terme	Définir les grandes orientations de la Ville en matière d'investissement.	Établir les enveloppes financières des investissements pour les différents secteurs d'activités.	Coordonner et arrimer l'introduction de grands projets d'investissement à la faveur de l'achèvement et de l'échéance d'autres grands dossiers.
Mettre en corrélation les investissements et les aspects économiques	Évaluer les coûts capitalisables et mesurer les coûts opérationnels des projets retenus.	Moduler et adapter le rythme des investissements en fonction des cycles économiques.	Concilier les ressources financières requises aux investissements avec les objectifs de la Politique de gestion de la dette.

Politique de gestion de la dette

Cette politique vise à encadrer les opérations de financement de manière à avoir accès, en temps opportun, aux capitaux requis pour financer les investissements tout en respectant la capacité d'endettement de la Ville. La Loi sur les cités et villes et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux édictent certaines règles et obligations en matière de financement à long terme auxquelles la Ville doit se soumettre.

Tableau 8 – Politique de gestion de la dette

Établir des références permettant de mesurer le niveau d'endettement	Établir des règles et des stratégies dans la sélection des investissements à financer par emprunt	Gérer la dette avec prudence	Fixer des règles opérationnelles
Déterminer les balises sur les limites de l'endettement en calculant des ratios sur des valeurs économiques.	Guider l'étude, l'analyse, la détermination des enveloppes d'investissement et l'adoption du PTI.	Établir le cadre financier à long terme.	Respecter les termes de financement des investissements.
Le ratio du service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement ne devrait pas dépasser 20%.	Porter la dotation annuelle du poste « Paiement comptant des immobilisations (PCI) » à 175 M\$ (+ 15 M\$/an).	Rendre compte des niveaux d'endettement, des financements réalisés et des conditions générales des marchés financiers.	Procéder régulièrement aux financements à long terme.
Le ratio de la dette nette par rapport au potentiel fiscal ne devrait pas excéder 3,5%.	Mettre en place une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés (+ 7,4 M\$/an jusqu'à 50 M\$ annuellement)	Respecter le PTI adopté.	Structurer les emprunts de façon à éviter la concentration des refinancements à une même année.

Le ratio de la dette nette consolidée par rapport aux recettes totales consolidées ne devrait pas excéder 100%.		Amortir toute dette résiduelle à même le produit de disposition d'actifs.	Contrer les risques des marchés financiers pour les emprunts remboursables en devises étrangères ou à taux d'intérêt variables.
		Respecter les balises concernant les limites de l'endettement.	Maintenir à jour la notation de crédit de la Ville.
		Être à l'aise avec le poids de la dette.	Opérer et maintenir à jour le système informatisé de gestion de la dette.
			Réviser annuellement la réglementation.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire est destiné à assurer l'exercice d'un contrôle, l'obligation de rendre des comptes et la planification en matière de budget. La préparation du budget annuel, soumis à l'approbation du conseil municipal et du conseil d'agglomération, permet le contrôle démocratique des dépenses.

À la suite de son adoption, le budget peut être modifié par l'administration municipale par le biais de virements de fonds ou de crédits déjà votés. Par ailleurs, le conseil municipal peut modifier le budget global de la Ville, après son adoption, pour tenir compte de revenus supplémentaires (dons ou subventions) dont le versement est assuré. Il peut aussi préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit. Une résolution par laquelle le conseil modifie le budget doit être transmise au MAMH selon les règles prescrites à cet effet. Également, le conseil doit adopter, avec un budget supplémentaire, un règlement imposant une taxe spéciale.

Le budget comprend les revenus et les dépenses prévus pour l'année à venir. En tant qu'outil de planification, le budget permet à la Ville d'analyser les conséquences de ses programmes, de ses politiques et de ses plans d'action en termes de revenus et de dépenses ainsi que les liens existants entre eux.

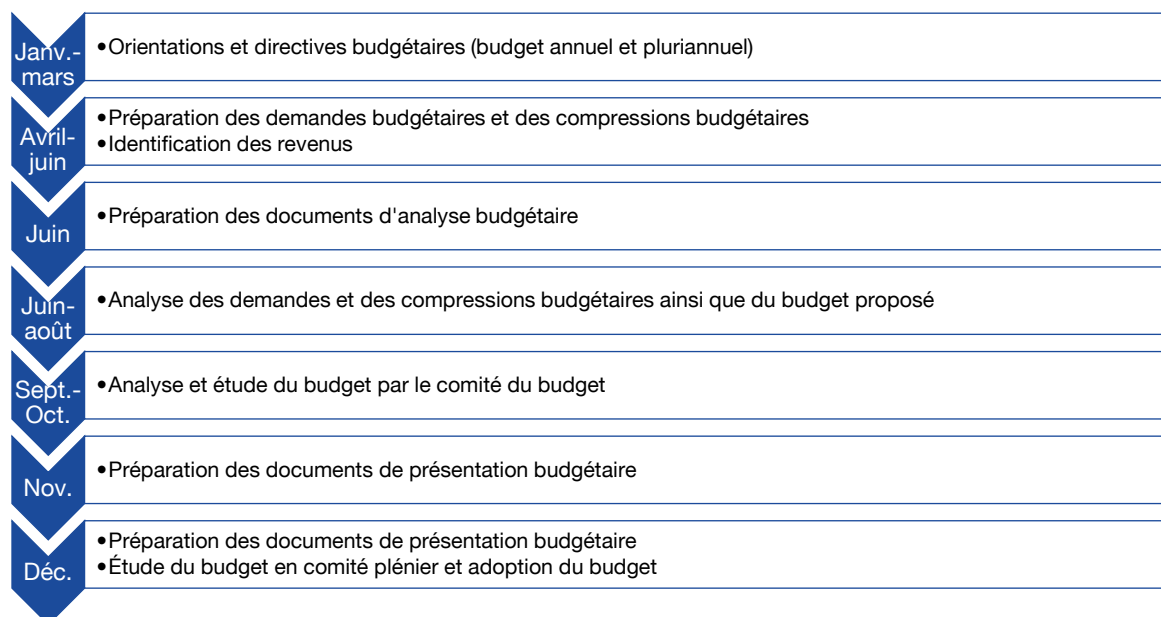
Tableau 9 – Planification budgétaire stratégique



Planification opérationnelle du budget

De manière séquentielle, le processus budgétaire de la Ville se déroule entre janvier et décembre.

Tableau 10 – Calendrier du budget



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019



► BUDGET ANNUEL DE FONCTIONNEMENT

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes. Il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Sa principale source de financement provient des taxes municipales et des compensations tenant lieu de taxes.

Le budget 2019 atteint 1 375,8 M\$, en hausse de 1,9% par rapport au précédent budget, auquel s'ajoute 126,2 M\$ pour le paiement comptant des immobilisations, pour un total de 1 502,0 M\$. Conformément à la loi, la Ville prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui figurent au budget.

ANALYSE DES REVENUS

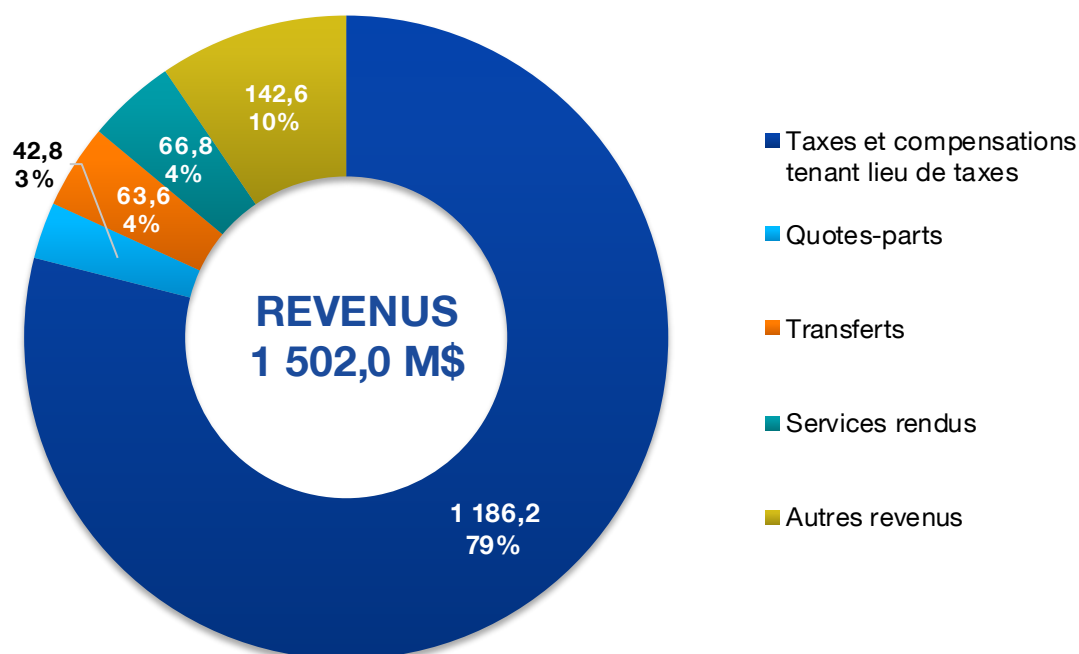
Les revenus prévus en 2019 s'élèvent à 1 502,0 M\$, en hausse de 41,3 M\$ (2,8%) par rapport au budget 2018.

Tableau 11 – Revenus
(en millions de dollars)

REVENUS	Réel		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2019	2019-2018	
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	1 108,7	1 132,0	1 150,1	1 151,6	1 186,2	3,0%	34,6
Quotes-parts	40,3	40,2	42,5	42,5	42,8	0,7%	0,3
Transferts*	78,3	66,7	60,3	59,5	63,6	6,9%	4,1
Services rendus*	62,0	65,9	65,3	65,4	66,8	2,1%	1,4
Imposition de droits	37,0	39,9	43,5	37,4	41,4	10,7%	4,0
Amendes et pénalités	20,2	19,9	20,1	20,0	20,0	0,0%	0,0
Intérêts	12,8	15,7	17,4	11,4	15,7	37,7%	4,3
Autres revenus	20,9	13,0	32,7	12,0	7,7	-35,8%	-4,3
Affectations*	40,0	59,0	61,8	60,9	57,8	-5,1%	-3,1
Total revenus	1 420,2	1 452,3	1 493,7	1 460,7	1 502,0	2,8%	41,3

* Redressé en 2016, 2017 et 2018 suivant l'harmonisation du service de la dette

Graphique 1 – Provenance des revenus
(en millions de dollars)



TAXES ET COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Les **taxes municipales** provenant des propriétaires d'immeubles imposables représentent la principale source de revenus de la Ville de Québec. Elles sont majoritairement composées des taxes foncières générales, calculées en fonction de l'évaluation des propriétés, et des modes de tarification en vigueur. À cet égard, la Ville de Québec a mis en place des modes de tarification spécifiques pour la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout, l'assainissement de l'eau potable et le traitement des eaux usées ainsi que pour la collecte et la disposition des matières résiduelles.



Les **compensations tenant lieu de taxes** regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

BUDGET

Les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes prévus en 2019 atteignent 1 186,2 M\$ soit une variation de 34,6 M\$ (3,0%) par rapport au précédent budget.

Tableau 12 – Revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes

(en millions de dollars)

TAXES ET COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	Réal		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2019	2019-2018	
Taxes foncières générales	837,7	856,1	868,1	868,1	894,8	26,7	3,1%
Gestion eau potable et eaux usées	101,0	103,6	105,1	106,1	108,3	2,2	2,1%
Gestion des matières résiduelles	65,1	65,4	66,1	66,6	67,5	0,9	1,4%
Gouv. du Québec et ses entreprises	31,9	32,4	32,7	32,7	33,8	1,1	3,4%
Réseaux de la santé et de l'éducation	48,0	49,1	52,1	52,1	53,7	1,6	3,1%
Gouv. du Canada et ses entreprises	17,7	17,6	18,3	18,3	20,3	2,0	10,9%
Centres d'urgence 911	2,5	3,1	3,2	3,2	3,2	0,0	0,0%
Autres revenus	4,8	4,7	4,5	4,5	4,6	0,1	2,2%
Total taxes et compensations tenant lieu de taxes	1 108,7	1 132,0	1 150,1	1 151,6	1 186,2	34,6	3,0%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 15,5	Hausse générale des taxes de 1,4% Majoration des taux de taxation imposés aux propriétaires d'immeubles selon l'indice des prix à la consommation pour la région métropolitaine de Québec, publié par Statistique Canada pour la période de 12 mois se terminant au 31 août 2018, soit 1,4%; permettant ainsi d'éviter tout écart entre les prévisions d'inflation et la réalité

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 15,0	Ajouts au rôle (nouvelles constructions) Variations découlant des nouvelles constructions et des transformations aux immeubles existants
↑ 4,1	Impact du dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal 2019-2021 pour les immeubles résidentiels de six logements et plus Augmentation des revenus de taxes provenant des propriétaires d'immeubles résidentiels de six logements et plus découlant de l'application des règles prévues par la Loi sur la fiscalité municipale qui stipulent que le taux de taxation applicable à ces immeubles ne peut être inférieur au taux des immeubles résidentiels de un à cinq logements
↑ 1,3	Réseau de la santé et de l'éducation Majoration de 2% des taux de compensation prévus par la Loi sur la fiscalité municipale pour les immeubles de la santé et de l'éducation, conformément aux dispositions de l'accord de partenariat avec les municipalités (pacte fiscal) pour la période 2016-2019
↓ -1,3	Ajustement des taxes foncières relatives aux dettes des anciennes villes Diminution des dépenses relatives aux dettes contractées par chacune des anciennes municipalités
↑ 1,1	Revenus de taxes provenant des propriétaires de terrains vagues desservis Augmentation des revenus de taxes provenant des propriétaires de terrains vagues desservis découlant du fait que le taux de taxation est fixé au double du taux des immeubles résidentiels de un à cinq logements pour cette catégorie d'immeubles
↓ -1,1	Tarifications des matières résiduelles, d'aqueduc et d'égout
↓ -0,8	Baisse prévue des revenus provenant de la consommation d'eau facturable aux propriétaires d'immeubles non résidentiels à la suite de l'analyse des revenus réalisés en 2017 et ceux projetés en 2018
↓ -0,3	Baisse prévue des revenus relatifs à la gestion des matières résiduelles à la suite de l'analyse des revenus constatés en 2017 et ceux projetés en 2018
↑ 34,6	Taxes et compensations tenant lieu de taxes

VARIATION DES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Les taux de taxation et de compensations sont ajustés annuellement afin de tenir compte de plusieurs facteurs :

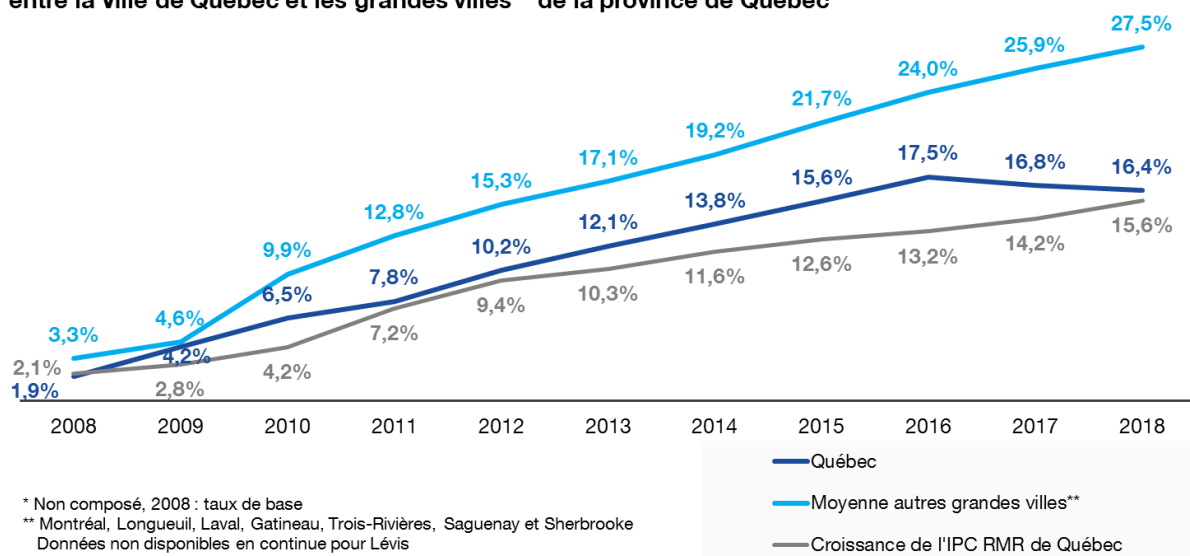
➤ Hausse de taxes en fonction de l'inflation réelle de 1,4 %

Dans le cadre de l'élaboration de son budget annuel, la Ville augmente les taux de taxation et de compensations afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, tel que prescrit par la loi. Au cours des dernières années, la Ville utilisait comme base de référence le taux d'inflation projeté pour déterminer les hausses de taxes annuelles pour les différentes catégories d'immeubles.

Afin de rétablir l'écart observé entre l'inflation projetée, qui a servi de référence pour l'indexation annuelle de la taxation résidentielle entre 2008 et 2016, et l'inflation réelle, un gel de la taxation résidentielle a été consenti en 2017 et en 2018.

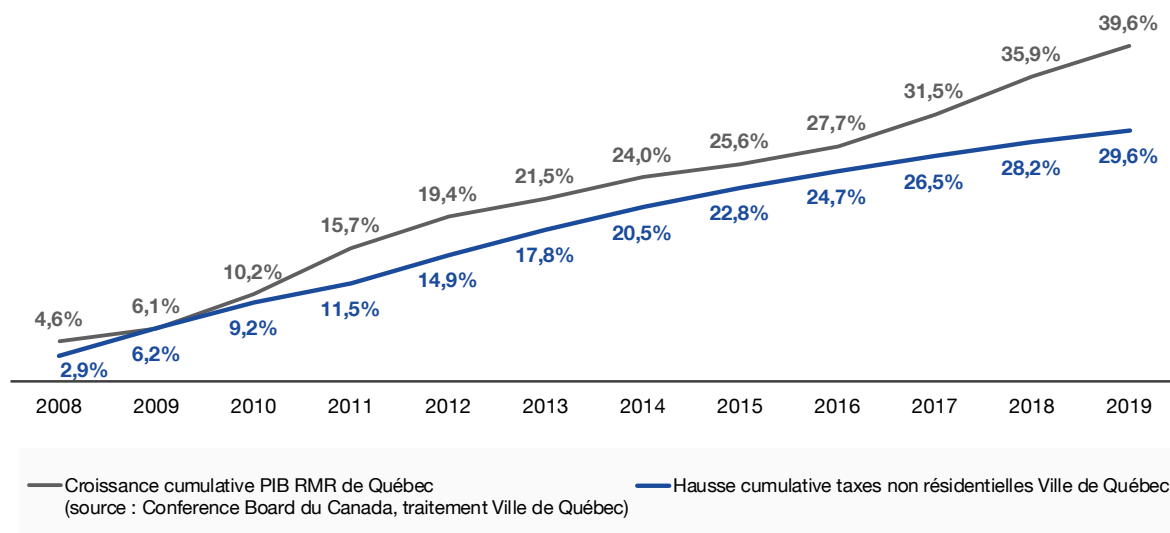
De 2008 à 2018, l'augmentation cumulative des hausses de taxes résidentielles de la Ville de Québec est de 16,4%. Pour la même période, la moyenne cumulative des hausses de taxes résidentielles des grandes villes québécoises (excluant Québec) est de 27,5%, soit 67,7% supérieure à celle de la Ville.

Comparaison de la hausse cumulative* des TAXES RÉSIDENTIELLES entre la Ville de Québec et les grandes villes** de la province de Québec



Jusqu'en 2016, la Ville a augmenté le niveau de taxation des immeubles non résidentiels à un taux supérieur à l'inflation projetée en raison de la croissance du produit intérieur brut (P.I.B.) nominal pour la région de Québec. Afin d'éviter d'accroître l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et non résidentiels, la hausse des taxes non résidentielles s'est effectuée selon l'inflation projetée en 2017 et 2018.

Comparaison de la hausse cumulative des TAXES NON RÉSIDENTIELLES de la Ville de Québec et de la croissance cumulative du PIB de la RMR de Québec



En 2019, la Ville fait le choix de modifier cette approche en utilisant plutôt le taux d'inflation réel observé au cours de la dernière année, évitant ainsi tout écart entre les prévisions et la réalité.

Le taux d'indexation appliqué est de 1,4% plutôt qu'un taux d'inflation projeté, basé sur un panier de prévisions provenant de différentes institutions financières⁸, tel qu'utilisé auparavant et qui aurait amené une hausse de 1,9%.

⁸ Banque Royale, Banque Laurentienne, Ministère des finances, Banque de Montréal, Mouvement Desjardins et Conference Board

Le mode d'indexation consiste à augmenter le montant applicable de l'exercice précédent en fonction de la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada, pour la région métropolitaine de Québec (RMR⁹), selon la variation moyenne annuelle de l'indice pour la période du 1^{er} septembre au 31 août précédent l'exercice visé. Sur cette base, le taux d'indexation appliqué en 2019 est de 1,4%.

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC)

IPC (1 ^{er} septembre au 31 août)	2016-2017	2017-2018	Variation annuelle (taux d'inflation)
Québec-RMR (indice) *	126,3	128,1	1,4%

* Statistique Canada, moyenne annuelle

Cette méthode présente les avantages suivants :

- Basée sur la hausse réelle du coût de la vie, elle évite tout écart entre les prévisions d'inflation et la réalité
- Utilise l'indice qui porte sur le territoire de Québec (RMR) qui correspond à celui assumé par les citoyens de la ville
- Permet d'intégrer tous les événements récents qui peuvent avoir eu un impact sur l'indice des prix à la consommation, soit jusqu'au 31 août 2018

Taxes résidentielles et non résidentielles

À compter de 2019, l'indexation de la **taxation résidentielle** est basée sur l'inflation réelle, soit **1,4 %**. Cette décision s'applique également à la **taxation non résidentielle** afin de favoriser le développement et la compétitivité économique de Québec et d'éviter d'augmenter l'écart du fardeau fiscal entre les propriétaires des deux catégories d'immeubles.

Comparaison de l'écart entre les taux de taxes résidentiels et non résidentiels des grandes villes québécoises

La comparaison de ratios entre les taux résidentiels et non résidentiels de chaque municipalité peut s'avérer utile dans l'analyse des charges fiscales résidentielles et non résidentielles. Ces taux représentent l'ensemble des revenus de taxation, incluant ceux relatifs aux tarifications fiscales, par rapport aux valeurs imposables, par tranche de 100 \$ d'évaluation.

Tableau 13 – Taux moyens résidentiels et non résidentiels 2018
(par tranche de 100 \$ d'évaluation)

Municipalité	Résidentiel*	Non résidentiel*	Ratio NR/R
Gatineau	1,1958	2,6323	2,20
Longueuil	0,9797	3,0886	3,15
Québec	1,1253	3,6003	3,20
Laval	0,9323	3,3349	3,58
Montréal	0,8346	3,8533	4,62

* Taux non comparables entre eux, notamment en raison des modes de taxation

⁹ Région métropolitaine de recensement

En 2018, la Ville de Québec imposait une charge fiscale 3,20 fois plus élevée aux propriétaires d'immeubles non résidentiels qu'à ceux qui possèdent des immeubles résidentiels pour le même montant d'évaluation, soit sous la moyenne des taux imposés par les cinq plus grandes villes du Québec. En 2019, dans l'optique d'éviter d'augmenter l'écart du fardeau fiscal entre les propriétaires des deux catégories d'immeubles, la Ville limite la hausse des taxes pour les immeubles non résidentiels à l'inflation réelle, comme pour le résidentiel.

➤ **Effet découlant du dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière**

Le rôle d'évaluation foncière de la Ville est déposé tous les trois ans. Les valeurs qui y sont inscrites, à moins de modification à la propriété, sont valides pour la durée du rôle triennal et servent de base pour le calcul des taxes municipales et scolaires.

Le 14 septembre dernier, le Service de l'évaluation de la Ville de Québec a procédé au dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation triennal qui sera en vigueur du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021. Ce rôle reflète l'évolution du marché pour la période entre le 1^{er} juillet 2014 et le 1^{er} juillet 2017. Comme par le passé, cette situation n'aura pas pour effet de faire varier les revenus de la Ville¹⁰.

En effet, dès qu'un nouveau rôle est déposé, la Ville procède à un ajustement des taux de taxation afin d'annuler l'effet des variations des valeurs sur les revenus. Cette opération est effectuée indépendamment pour les quatre catégories¹¹ d'immeubles afin d'éviter un transfert de charge fiscale d'une catégorie à l'autre.

➤ **Ajustements découlant de la situation financière des anciennes villes (harmonisation du fardeau fiscal et dettes des anciennes villes)**

La Loi sur les fusions municipales de 2002 prévoit que les dettes contractées par chacune des anciennes municipalités doivent demeurer à la charge des propriétaires d'immeubles situés dans chacun des territoires. La Ville ajuste donc annuellement le taux de la taxe foncière de chaque secteur en fonction de la variation des dépenses relatives à ces dettes.

Par ailleurs, avant les fusions municipales de 2002, les taux de taxe foncière générale et de tarifications fiscales étaient différents d'une municipalité à l'autre. La Loi sur les fusions municipales de 2002 oblige les municipalités à imposer des taux uniques à l'ensemble des propriétaires d'immeubles de même catégorie sur tout le territoire d'ici 2021. Le processus utilisé pour obtenir des taux uniformes est appelé « harmonisation du fardeau fiscal ».

Depuis 2008, les tarifications spécifiques pour le traitement des eaux propres et usées ainsi que pour la gestion des matières résiduelles sont harmonisées sur l'ensemble du territoire, et ce, pour chacune des catégories d'immeubles. D'autre part, la Ville a complété, en 2015, l'harmonisation des taux de taxe foncière pour les immeubles non résidentiels.

En 2019, la Ville poursuit le processus visant à uniformiser les taux de taxe foncière imposés aux propriétaires d'immeubles résidentiels. Pour ce faire, elle augmente le taux des huit secteurs se situant en dessous de la moyenne afin de générer des revenus suffisants pour réduire celui des trois secteurs dont le taux est supérieur au taux moyen. Il est prévu que la pleine harmonisation soit complétée en 2020, soit un an avant la date limite prévue par la loi.

¹⁰ À moins que la loi l'y oblige

¹¹ Immeubles résidentiels d'un à cinq logements, immeubles résidentiels de six logements et plus, immeubles non résidentiels et terrains vagues desservis

La diminution des dépenses relatives au remboursement des dettes des anciennes municipalités, avant la fusion de 2002, permet à plusieurs propriétaires d'immeubles non résidentiels de bénéficier d'une hausse de taxes moins élevée que l'inflation réelle.

Le processus d'harmonisation du fardeau fiscal permet des baisses de taxes pour les propriétaires d'immeubles résidentiels des secteurs Cap-Rouge, Loretteville et Val-Bélair.

Le tableau suivant reflète les ajustements de taux de la taxe foncière générale pour les immeubles résidentiels en 2019 découlant des éléments présentés précédemment.

Tableau 14 – Variation du taux de la taxe foncière générale
(en dollars)

Immeubles résidentiels	Vanier	Charles-bourg	Sillery	Sainte-Foy	Lac St-Charles	Beauport	Saint-Émile	Québec	Cap-Rouge	Loretteville	Val-Bélair
Taux de taxe 2018	0,8231	0,8263	0,8263	0,8263	0,8263	0,8263	0,8263	0,8263	0,8551	0,8589	0,9006
Ajustement - nouveau rôle d'évaluation	0,0024	0,0024	0,0024	0,0024	0,0024	0,0024	0,0024	0,0024	0,0024	0,0024	0,0026
Taux de taxe ajusté	0,8255	0,8287	0,8287	0,8287	0,8287	0,8287	0,8287	0,8287	0,8575	0,8613	0,9032
Hausse générale de taxe 2019 à 1,4%	0,0116	0,0116	0,0116	0,0116	0,0116	0,0116	0,0116	0,0116	0,0120	0,0121	0,0126
Harmonisation du fardeau fiscal 2019	0,0059	0,0027	0,0027	0,0027	0,0027	0,0027	0,0027	0,0027	-0,0226	-0,0227	-0,0238
Taux de taxe foncière générale 2019	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8469	0,8507	0,8920

VARIATION DU COMPTE DE TAXES

Entre 2018 et 2019, le compte de taxes varie différemment d'un immeuble à l'autre. Cette variation dépend de l'impact des quatre facteurs suivants :

- augmentation générale des taxes de 1,4%;
- variation de la contribution pour le remboursement des dettes des anciennes villes;
- harmonisation du fardeau fiscal dans certains secteurs (immeubles résidentiels);
- évaluation de la valeur par rapport à l'évolution moyenne du rôle d'évaluation.

Tableau 15 - Variation de la facture de taxes de la résidence unifamiliale moyenne (incluant condo)

Selon l'évaluation moyenne : 283 000 \$												
	Vanier	Charles-bourg	Sillery	Sainte-Foy	Lac St-Charles	Beauport	Saint-Émile	Québec	Cap-Rouge	Loretteville	Val-Bélair	Moyenne
Facture de taxes 2018												
Taxe foncière générale	2 336 \$	2 345 \$	2 345 \$	2 345 \$	2 345 \$	2 345 \$	2 345 \$	2 345 \$	2 427 \$	2 437 \$	2 556 \$	2 361 \$
Taxe pour les dettes ex-villes	0 \$	1 \$	5 \$	4 \$	7 \$	8 \$	11 \$	146 \$	3 \$	52 \$	53 \$	53 \$
Tarifications	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$	445 \$
Facture de taxes totale 2018	2 781 \$	2 791 \$	2 795 \$	2 794 \$	2 797 \$	2 798 \$	2 801 \$	2 936 \$	2 875 \$	2 934 \$	3 054 \$	2 859 \$
Facture de taxes 2019												
Taxe foncière générale	2 386 \$	2 386 \$	2 386 \$	2 386 \$	2 386 \$	2 386 \$	2 386 \$	2 386 \$	2 397 \$	2 407 \$	2 525 \$	2 394 \$
Taxe pour les dettes ex-villes	0 \$	0 \$	0 \$	3 \$	7 \$	0 \$	11 \$	140 \$	0 \$	54 \$	27 \$	48 \$
Tarifications	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$	451 \$
Facture de taxes totale 2019	2 837 \$	2 837 \$	2 837 \$	2 840 \$	2 844 \$	2 837 \$	2 848 \$	2 977 \$	2 848 \$	2 912 \$	3 003 \$	2 893 \$
Variation totale de la facture de taxes	56 \$ 2,0%	46 \$ 1,6%	42 \$ 1,5%	46 \$ 1,6%	47 \$ 1,7%	39 \$ 1,4%	47 \$ 1,7%	41 \$ 1,4%	-27 \$ -0,9%	-22 \$ -0,7%	-51 \$ -1,7%	34 \$ 1,2%

Sources des variations												
Augmentation générale des taxes selon le taux d'inflation réel	39 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%	40 \$ 1,4%	40 \$ 1,4%	42 \$ 1,4%	39 \$ 1,4%
Ajustements découlant de la situation financière des anciennes villes												
Financement des dettes des ex-villes	0 \$	-1 \$	-5 \$	-1 \$	0 \$	-8 \$	0 \$	-6 \$	-3 \$	2 \$	-26 \$	-5 \$
Harmonisation du fardeau fiscal	17 \$	8 \$	8 \$	8 \$	8 \$	8 \$	8 \$	8 \$	-64 \$	-64 \$	-67 \$	0 \$
Total ajustements	17 \$	7 \$	3 \$	7 \$	8 \$	0 \$	8 \$	2 \$	-67 \$	-62 \$	-93 \$	-5 \$
Variation totale de la facture de taxes	56 \$ 2,0%	46 \$ 1,6%	42 \$ 1,5%	46 \$ 1,6%	47 \$ 1,7%	39 \$ 1,4%	47 \$ 1,7%	41 \$ 1,4%	-27 \$ -0,9%	-22 \$ -0,7%	-51 \$ -1,7%	34 \$ 1,2%

QUOTES-PARTS

Les revenus de quotes-parts représentent la contribution des deux municipalités reconstituées de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures aux dépenses de l'agglomération.

BUDGET

Les revenus de quotes-parts prévus en 2019 atteignent 42,8 M\$ soit une variation de 0,3 M\$ (0,7%) par rapport au précédent budget.

Tableau 16 – Quotes-parts

(en millions de dollars)

QUOTES-PARTS	Réel		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2018	2019	2019-2018
L'Ancienne-Lorette	15,4	15,2	15,5	15,5	16,0	0,5	3,2%
Saint-Augustin-de-Desmaures	24,9	25,0	27,0	27,0	26,8	-0,2	-0,7%
Total quotes-parts	40,3	40,2	42,5	42,5	42,8	0,3	0,7%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variation (en M\$)	Justifications
↑ 0,5 L'Ancienne-Lorette	
↑ 0,5	Augmentation des dépenses nettes d'agglomération
↓ -0,2 Saint-Augustin-de-Desmaures	
↓ -1,3	Baisse du potentiel fiscal
↑ 1,1	Hausse de la contribution aux dépenses mixtes et augmentation des dépenses nettes d'agglomération
↑ 0,3 Quotes-parts	

TRANSFERTS

Les revenus de transferts représentent des sommes reçues d'un gouvernement pour lesquelles ce dernier ne reçoit aucun bien ou service en contrepartie, ou ne prévoit pas être remboursé ultérieurement.

BUDGET

Les revenus de transferts prévus en 2019 atteignent 63,6 M\$ soit une variation de 4,1 M\$ (6,9%) par rapport au précédent budget.

Tableau 17 – Transferts

(en millions de dollars)

TRANSFERTS	Réel		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2018	2019	2019-2018
Contribution au service de la dette*	14,2	13,1	12,3	12,1	13,2	1,1	9,1%
Subvention à titre de capitale nationale	26,2	21,2	16,2	16,2	16,2	0,0	0,0%
Droits sur les divertissements	4,8	4,8	5,0	5,0	5,0	0,0	0,0%
Gestion des matières résiduelles	13,0	11,6	9,8	11,5	11,4	-0,1	-0,9%
Stratégie pour le développ. économique	7,0	-	-	-	-	-	-
Office du tourisme de Québec	11,6	15,6	16,6	14,4	16,3	1,9	13,2%
Autres	1,5	0,4	0,4	0,3	1,5	1,2	-
Total transferts	78,3	66,7	60,3	59,5	63,6	4,1	6,9%

* Redressé en 2016, 2017 et 2018 suivant l'harmonisation du service de la dette

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 1,1 Contribution au service de la dette	
↑ 1,1	Augmentation anticipée du paiement, par le gouvernement du Québec, du service de la dette notamment causée par la hausse des taux d'intérêt
↓ -0,1 Gestion des matières résiduelles	
↓ -0,2	Baisse anticipée des revenus provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles
↑ 0,1	Augmentation des revenus de compensations pour la collecte sélective des matières recyclables, volet collecte et transport
↑ 1,9 Office du tourisme de Québec	
↑ 0,9	Hausse anticipée des revenus provenant de la taxe sur l'hébergement
↑ 0,6	Nouvelle entente pour le développement numérique des entreprises touristiques conclue avec le ministère du Tourisme du Québec
↑ 0,3	Augmentation anticipée de la contribution du ministère du Tourisme du Québec relativement à l'Entente de partenariat régionale en tourisme
↑ 0,2	Augmentation des revenus provenant de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec pour des mandats de mise en marché à l'extérieur du Québec
↓ -0,1	Autres éléments
↑ 1,2 Autres	
↑ 0,9	Revenus provenant de l'entente relative à la Vision entrepreneuriale Québec 2023
↑ 0,2	Revenus provenant de l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT)
↑ 0,1	Autres éléments
↑ 4,1 Transferts	

SERVICES RENDUS

On retrouve dans cette catégorie les revenus découlant des services que la Ville rend à d'autres organismes municipaux (ex. : élimination des déchets, traitement des eaux usées, sécurité publique), aux citoyens (ex. : loisirs, culture, stationnements) ou aux propriétaires d'entreprises (ex. : vente de vapeur de l'incinérateur).



BUDGET

Les revenus de services rendus prévus en 2019 atteignent 66,8 M\$ soit une variation de 1,4 M\$ (2,1%) par rapport au précédent budget.

Tableau 18 – Services rendus

(en millions de dollars)

SERVICES RENDUS	Réal		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2019	2019-2018	
Organismes municipaux*	4,0	4,1	3,3	4,2	3,5	-0,7	-16,7%
Office du tourisme	1,6	1,1	3,6	2,8	3,2	0,4	14,3%
Stationnements	13,0	12,9	12,4	12,2	12,6	0,4	3,3%
Vente de vapeur de l'incinérateur	3,4	4,2	4,3	4,9	4,4	-0,5	-10,2%
ExpoCité	6,1	5,9	6,4	6,0	6,6	0,6	10,0%
Gestion du Centre Vidéotron	4,6	4,5	4,5	4,5	4,5	0,0	0,0%
Loisirs et culture	7,3	7,2	7,1	6,8	6,6	-0,2	-2,9%
Loyers	2,1	1,9	2,3	1,7	2,3	0,6	35,3%
Centre de tri	6,0	8,3	6,1	6,8	6,2	-0,6	-8,8%
Autres	13,9	15,8	15,3	15,5	16,9	1,4	9,0%
Total services rendus	62,0	65,9	65,3	65,4	66,8	1,4	2,1%

* Redressé en 2016, 2017 et 2018 suivant l'harmonisation du service de la dette

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -0,7	Organismes municipaux
↓ -0,7	Les revenus provenant des services d'enfouissement et d'incinération imposés aux organismes municipaux ont été ajustés selon les revenus réalisés en 2017 et ceux projetés pour 2018
↑ 0,4	Office du tourisme
↑ 0,9	Augmentation de l'affectation aux revenus d'une partie de l'excédent des revenus sur les dépenses provenant des fonds autofinancés de l'OTQ
↓ -0,5	Diminution des revenus provenant des produits publicitaires, notamment l'offre de produits pour la publicité de type coopérative ainsi que des revenus de membership
↑ 0,4	Stationnements
↑ 0,4	Ajustement des revenus provenant des stationnements gérés par la Société Parc-Auto du Québec selon les revenus réalisés en 2017

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -0,5	Vente de vapeur de l'incinérateur
↓ -0,5	Diminution des revenus provenant de la vente de vapeur selon les revenus réalisés en 2017 et ceux projetés pour 2018
↑ 0,6	ExpoCité
↑ 0,5	Revenus supplémentaires découlant de l'ouverture, prévue en mai, du Grand Marché
↑ 0,1	Autres éléments
↓ -0,2	Loisirs et culture
↓ -0,1	Diminution des revenus découlant de l'impartition des activités liées au marché aux puces de Sainte-Foy
↓ -0,1	Diminution des revenus découlant de la fermeture du centre sportif de Sainte-Foy pendant les travaux effectués pour le centre de glaces à compter du 1er mai 2019
↑ 0,6	Loyers
↑ 0,6	Augmentation des revenus à la suite de la signature de nouvelles ententes
↓ -0,6	Centre de tri
↓ -0,6	Diminution des revenus provenant de la vente de certains types de matières en raison de la fermeture de certains marchés asiatiques
↑ 1,4	Autres
↑ 0,5	Augmentation des revenus provenant des services policiers, dont le prêt de ressources au ministère de la Sécurité publique du Québec
↑ 0,6	Augmentation des revenus provenant des demandes de révision à la suite du dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal qui entre en vigueur le 1er janvier 2019
↑ 0,3	Augmentation des revenus provenant de l'opération des dépôts à neige selon les revenus réalisés en 2017 et ceux projetés en 2018
↑ 1,4	Services rendus

IMPOSITION DE DROITS



En vertu des lois en vigueur, la Ville impose des droits sur les transactions relatives à des biens immobiliers. La Ville perçoit également des revenus à la suite de l'émission de licences et de permis.

BUDGET

Les revenus d'imposition de droits prévus en 2019 atteignent 41,4 M\$ soit une variation de 4,0 M\$ (10,7%) par rapport au précédent budget.

Tableau 19 – Imposition de droits

(en millions de dollars)

IMPOSITION DE DROITS	Réal		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2019	2019-2018	
Droits sur mutations immobilières	30,3	32,3	37,0	30,5	32,5	2,0	6,6%
Licences et permis	6,7	7,6	6,5	6,9	8,9	2,0	29,0%
Total imposition de droits	37,0	39,9	43,5	37,4	41,4	4,0	10,7%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

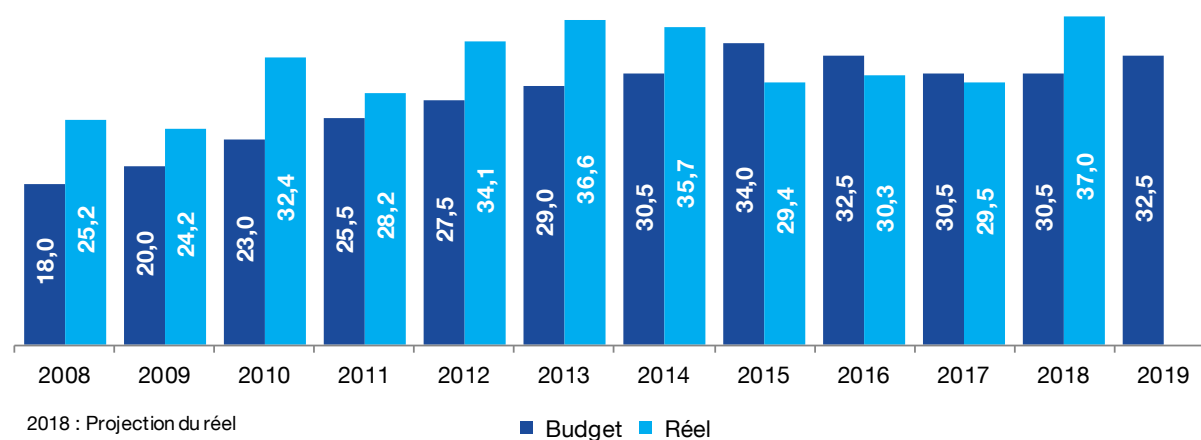
Variation (en M\$)	Justifications
↑ 2,0 Droits sur mutations immobilières	
↑ 2,0	Hausse anticipée des revenus provenant des droits sur mutations immobilières suivant ceux réalisés en 2017 et ceux projetés pour 2018
↑ 2,0 Licences et permis	
↑ 1,8	Augmentation des revenus provenant des permis de construction suivant les revenus réalisés observés des années antérieures
↑ 0,2	Augmentation des revenus provenant des permis de déneigement suivant ceux réalisés en 2017 et ceux projetés pour 2018
↑ 4,0 Imposition de droits	

Droits sur mutations immobilières

Les revenus de droits sur mutations immobilières prévus en 2019 atteignent 32,5 M\$ soit une variation de 2,0 M\$ (6,6%) par rapport au précédent budget.

Graphique 2 – Droits sur mutations immobilières

(en millions de dollars)



AMENDES ET PÉNALITÉS

Les revenus d'amendes et de pénalités sont générés par l'émission des constats d'infractions, dont ceux relatifs à la circulation et aux stationnements.



BUDGET

Les revenus d'amendes et de pénalités prévus en 2019 atteignent 20,0 M\$ et sont comparables au précédent budget.

Tableau 20 – Amendes et pénalités

(en millions de dollars)

AMENDES ET PÉNALITÉS	Réel		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2018	2019	2019-2018
Amendes et pénalités	20,2	19,9	20,1	20,0	20,0	0,0	0,0%

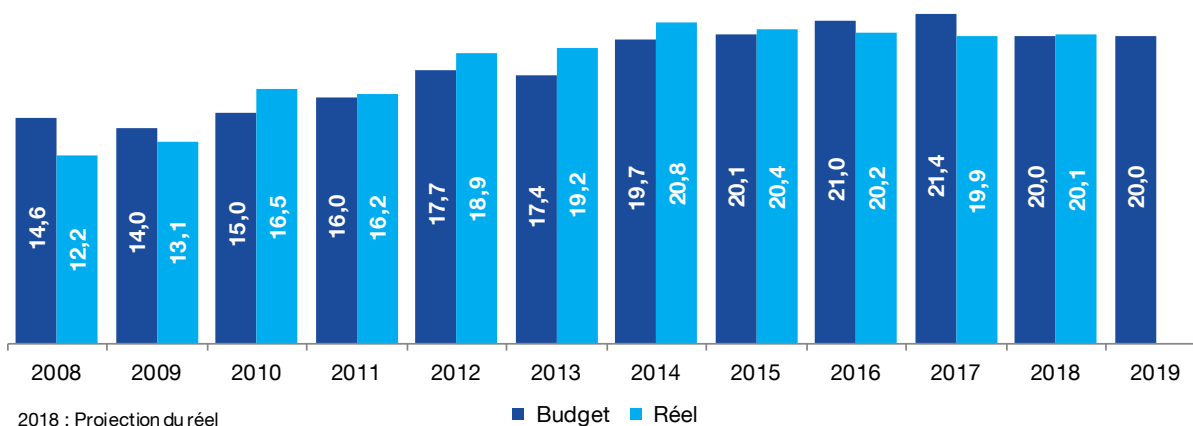
VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variation (en M\$)	Justifications
-	Amendes et pénalités
	Budget comparable au précédent budget

Graphique 3 – Amendes et pénalités

(en millions de dollars)



INTÉRÊTS



Les revenus d'intérêts proviennent des placements et des arrérages sur les sommes dues à la Ville.

BUDGET

Les revenus d'intérêts prévus en 2019 atteignent 15,7 M\$ soit une variation de 4,3 M\$ (37,7%) par rapport au précédent budget.

Tableau 21 – Intérêts

(en millions de dollars)

INTÉRÊTS	Réel		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2019	2019-2018	
Intérêts sur placements	6,5	9,8	12,0	6,0	10,3	4,3	71,7%
Intérêts sur débiteurs	6,3	5,9	5,4	5,4	5,4	0,0	0,0%
Total intérêts	12,8	15,7	17,4	11,4	15,7	4,3	37,7%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variation (en M\$)	Justifications
↑ 4,3	Intérêts sur placements
↑ 3,2	Hausse anticipée des taux d'intérêt
↑ 1,1	Augmentation des revenus provenant de l'encaissement de subventions dont la réalisation des travaux s'étalera jusqu'en 2021
↑ 4,3	Intérêts

AUTRES REVENUS

Ces revenus comprennent, entre autres, les revenus résultant de la vente d'actifs immobiliers détenus par la Ville.



BUDGET

Les autres revenus prévus en 2019 atteignent 7,7 M\$ soit une variation de -4,3 M\$ (-35,8%) par rapport au précédent budget.

Tableau 22 – Autres revenus
(en millions de dollars)

AUTRES REVENUS	Réal		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2019	2019-2018	
Autres revenus	20,9	13,0	32,7	12,0	7,7	-4,3	-35,8%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variation (en M\$)	Justifications
↓ -4,3	Autres revenus
↓ -4,5	Diminution des prévisions de ventes nettes d'actifs municipaux
↑ 0,2	Autres éléments
↓ -4,3	Autres revenus

AFFECTATIONS

Les affectations représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents de fonctionnement et des réserves.

BUDGET

Les revenus d'affectations prévus en 2019 atteignent 57,8 M\$ soit une variation de -3,1 M\$ (-5,1%) par rapport au précédent budget.

Tableau 23 – Affectations

(en millions de dollars)

AFFECTATIONS	Réel		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2019	2019-2018	
Affectation du surplus accumulé	0,0	11,9	4,0	4,0	2,2	-1,8	-45,0%
Réserve neige	0,9	-	-	-	-	-	-
Autres affectations*	39,1	47,1	57,8	56,9	55,6	-1,3	-2,3%
Total affectations	40,0	59,0	61,8	60,9	57,8	-3,1	-5,1%

* Redressé en 2016, 2017 et 2018 suivant l'harmonisation du service de la dette

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variation (en M\$)	Justifications
↓ -1,8	Affectation du surplus accumulé
↓	-1,8 Baisse anticipée de l'utilisation des excédents de fonctionnement affectés
↓ -1,3	Autres affectations
↓	-2,4 Utilisation moindre que prévu de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette
↑	1,1 Augmentation de l'utilisation des sommes accumulées au cours des années antérieures pour le remboursement de la dette
↓ -3,1	Affectations

ANALYSE DES DÉPENSES

Les dépenses prévues en 2019 totalisent 1 375,8 M\$, en hausse de 1,9% par rapport au précédent budget, auquel s'ajoute 126,2 M\$ pour le paiement comptant d'immobilisations, totalisant 1 502,0 M\$.

Tableau 24 – Dépenses

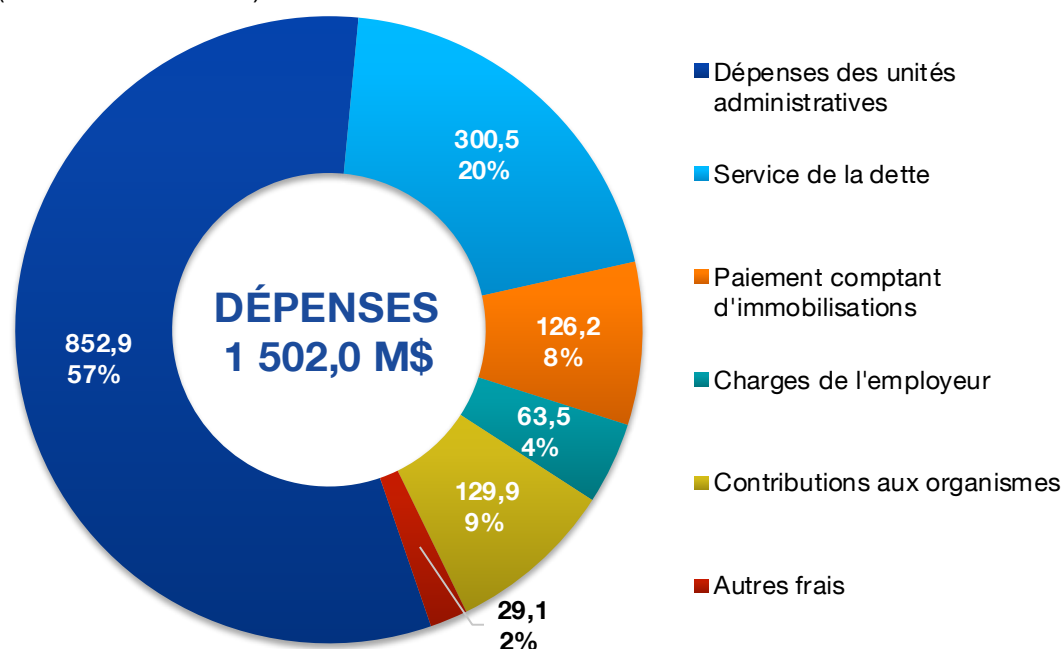
(en millions de dollars)

DÉPENSES	Réal		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2018	2019	2019-2018
Dépenses des unités administratives							
Direction générale	87,6	84,5	93,1	90,1	92,3	2,3	2,5%
Services de proximité	249,1	260,4	274,2	266,6	274,0	7,5	2,8%
Soutien institutionnel	155,1	163,8	175,6	175,5	182,6	7,1	4,0%
Qualité de vie urbaine	230,7	232,7	236,3	234,3	241,1	6,8	2,9%
Eau et valorisation énergétique	<u>57,7</u>	<u>59,2</u>	<u>60,9</u>	<u>60,4</u>	<u>62,8</u>	<u>2,5</u>	4,1%
Total dépenses des unités administratives	780,1	800,7	840,1	826,8	852,9	26,0	3,1%
Autres dépenses							
Charges de l'employeur	89,6	85,8	61,7	57,3	63,5	6,2	10,9%
Contributions aux organismes	121,1	124,1	128,3	128,3	129,9	1,6	1,2%
Autres frais	<u>27,0</u>	<u>26,1</u>	<u>22,6</u>	<u>28,2</u>	<u>29,1</u>	<u>0,9</u>	3,0%
Total autres dépenses	237,7	236,0	212,5	213,8	222,5	8,7	4,1%
Total dépenses avant dépenses de financement	1 017,8	1 036,7	1 052,6	1 040,6	1 075,3	34,7	3,3%
Service de la dette	286,0	299,6	305,4	308,9	300,5	-8,4	-2,7%
Total dépenses avant PCI	1 303,8	1 336,3	1 358,0	1 349,5	1 375,8	26,3	1,9%
Paiement comptant d'immobilisations (PCI)	77,8	96,2	111,2	111,2	126,2	15,0	13,5%
Total dépenses	1 381,6	1 432,5	1 469,2	1 460,7	1 502,0	41,3	2,8%

Note : Les résultats ont été redressés suivant les différentes réorganisations administratives. L'année 2016 est redressée, mais non comparable aux autres années. L'année 2017, le projeté 2018 et le budget 2018 ont été redressés en partie afin de refléter le plus fidèlement possible les dernières restructurations qui ont pris effet en cours de 2018 ainsi que l'harmonisation du service de la dette. Le budget 2019 tient compte de la réorganisation des services de proximité qui sera effective au 1er janvier 2019.

Graphique 4 – Répartition des dépenses

(en millions de dollars)



DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Les dépenses prévues en 2019 pour les unités administratives s'élèvent à 852,9 M\$, en hausse de 26,0 M\$ (3,1%) par rapport au précédent budget.

La culture de gestion basée sur l'amélioration continue amène d'importants changements organisationnels à la Ville, notamment avec l'adoption d'une structure et d'un modèle de gestion transversal et collaboratif applicable à l'échelle de l'organisation. Ces réorganisations administratives sont reflétées dans les résultats des années antérieures. Toutefois, ces résultats ne sont pas tous comparables entre eux. L'année 2016 est redressée, mais non comparable aux autres années. L'année 2017, le projeté 2018 et le budget 2018 ont été redressés afin de refléter le plus fidèlement possible les dernières restructurations qui ont pris effet en cours de 2018 ainsi que l'harmonisation du service de la dette. Le budget 2019, quant à lui, tient compte de la réorganisation des services de proximité qui sera effective le 1^{er} janvier 2019.

Tableau 25 – Dépenses des unités administratives

(en millions de dollars)

DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES	Réel		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2018	2019	2019-2018
Direction générale							
Conseil municipal	4,6	4,7	5,1	5,1	4,8	-0,2	-4,8%
Direction générale	4,3	3,9	4,5	4,3	7,2	2,9	66,8%
Strat. institutionnelles et relations intergouv.	2,3	2,0	2,0	2,1	0,0	-2,1	-
Vérificateur général	1,4	1,4	1,7	1,7	1,9	0,2	13,1%
Bureau de l'ombudsman	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	1,5%
Ressources humaines	13,5	13,8	14,5	14,3	14,4	0,1	0,5%
Finances	8,3	9,4	10,4	10,4	10,4	0,1	0,8%
Communications	6,9	7,3	7,9	7,7	7,6	-0,1	-1,9%
Développement économique et grands projets	19,8	12,4	12,8	13,5	13,3	-0,2	-1,5%
Office du tourisme de Québec	17,5	21,1	24,7	21,8	23,5	1,7	7,9%
ExpoCité	8,6	8,2	9,3	9,1	9,1	0,0	-0,2%
Total direction générale	87,6	84,5	93,1	90,1	92,3	2,3	2,5%
Services de proximité							
Loisirs, sports et vie communautaire	6,7	7,7	8,4	9,8	41,7	-	-
Ingénierie	15,9	16,2	15,9	15,8	16,0	-	-
Interaction citoyenne	6,3	4,6	5,9	5,8	7,2	-	-
Arrondissement de La Cité-Limoilou	53,1	55,6	52,2	51,0	7,6	-	-
Arrondissement des Rivières	29,4	32,5	33,6	30,7	4,5	-	-
Arr. de Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	48,6	53,2	70,7	69,9	4,5	-	-
Arrondissement de Charlesbourg	24,7	25,3	24,5	23,3	3,5	-	-
Arrondissement de Beauport	34,8	35,9	35,8	34,6	3,2	-	-
Arrondissement de La Haute-St-Charles	29,7	29,5	27,2	25,7	3,8	-	-
Entretien des voies de circulation	-	-	-	-	88,2	-	-
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout	-	-	-	-	29,4	-	-
Gestion des matières résiduelles	-	-	-	-	31,2	-	-
Gestion du territoire	-	-	-	-	13,3	-	-
Prévention et qualité du milieu	-	-	-	-	19,8	-	-
Total services de proximité	249,1	260,4	274,2	266,6	274,0	7,5	2,8%

DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES	Réal		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2018	2019	2019-2018
Soutien institutionnel							
Affaires juridiques	8,3	15,6	17,5	16,9	16,3	-0,6	-3,3%
Technologies de l'information	28,8	29,1	32,3	32,3	35,1	2,8	8,6%
Évaluation	7,9	8,0	8,7	8,4	9,3	0,9	10,1%
Greffe et archives	4,7	4,1	4,5	4,4	4,8	0,4	8,4%
Approvisionnements	6,9	6,9	7,5	7,4	7,5	0,1	1,5%
Gestion des immeubles	70,6	70,8	74,3	76,5	78,5	2,1	2,7%
Gestion des équipements motorisés	27,8	29,4	30,7	29,6	31,0	1,4	4,9%
Total soutien institutionnel	155,1	163,8	175,6	175,5	182,6	7,1	4,0%
Qualité de vie urbaine							
Culture, patrimoine et relations internationales	24,3	25,5	26,5	26,3	26,8	0,5	1,8%
Protection contre l'incendie	53,9	60,0	57,6	55,9	58,1	2,2	4,0%
Police	114,8	120,6	122,2	121,4	125,6	4,2	3,5%
Bureau de la sécurité civile	1,0	0,9	1,1	1,0	1,7	0,7	73,7%
Commissariat aux incendies	0,6	0,8	1,0	0,8	0,9	0,2	24,6%
Bureau des grands événements	18,9	12,9	13,9	14,3	13,0	-1,3	-9,1%
Transport et mobilité intelligente	2,6	3,2	4,8	5,2	5,3	0,1	1,2%
Planif. de l'aménagement et de l'environnement	3,4	8,9	9,2	9,5	9,7	0,2	2,1%
Greffe de la cour municipale	5,7	-	-	-	-	-	-
Aménagement et développement urbain	5,5	-	-	-	-	-	-
Total qualité de vie urbaine	230,7	232,7	236,3	234,3	241,1	6,8	2,9%
Eau et valorisation énergétique							
Traitement des eaux	24,9	25,5	26,6	26,0	27,2	1,2	4,7%
Projets industriels et valorisation	32,8	33,7	34,4	34,4	35,7	1,3	3,6%
Total eau et valorisation énergétique	57,7	59,2	60,9	60,4	62,8	2,5	4,1%
Total des dépenses des unités administratives	780,1	800,7	840,1	826,8	852,9	26,0	3,1%

Note : Les résultats ont été redressés suivant les différentes réorganisations administratives. L'année 2016 est redressée, mais non comparable aux autres années. L'année 2017, le projeté 2018 et le budget 2018 ont été redressés en partie afin de refléter le plus fidèlement possible les dernières restructurations qui ont pris effet en cours de 2018 ainsi que l'harmonisation du service de la dette. Le budget 2019 tient compte de la réorganisation des services de proximité qui sera effective au 1er janvier 2019.



**DIRECTION
GÉNÉRALE**

Elle regroupe un ensemble de centres de responsabilités relatifs à l'administration générale et à la gestion de la Ville.



**DGA
SERVICES DE PROXIMITÉ**

Elle réunit les responsabilités associées aux services de proximité, notamment dispensés par les différents arrondissements découpant le territoire de la ville. Les arrondissements se distinguent par leur environnement et leurs caractéristiques sociodémographiques et proposent un éventail de services directs à la population. Elle s'assure également de l'élaboration des politiques, des plans et des programmes de loisir, de sport et de vie communautaire, de même que de l'identification, de la définition et de la réalisation des projets d'infrastructures associés aux réseaux. Enfin, elle inclut la gestion, le développement et l'optimisation des guichets de services aux citoyens et des grands mécanismes de participation publique.



**DGA
QUALITÉ DE VIE URBAINE**

Elle comprend les activités permettant l'aménagement du territoire, l'élaboration et le maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, la protection et le développement durable respectueux de l'environnement, et la mobilité des personnes et des biens. Elle comprend également l'ensemble des activités reliées à la culture, aux relations internationales et à la réalisation des grands événements. De plus, elle assure la protection des personnes et de la propriété. Cette fonction regroupe aussi les activités relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.



**DGA
SERVICES DE SOUTIEN
INSTITUTIONNEL**

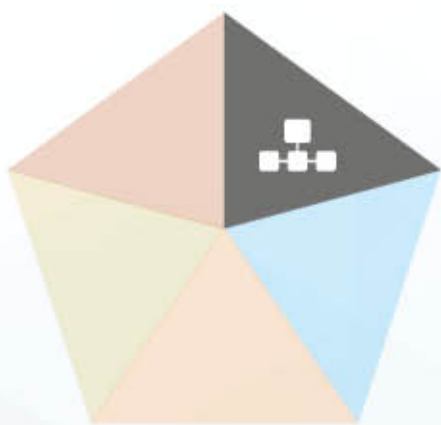
Elle regroupe l'ensemble des spécialistes conseillant les lignes d'affaires de manière à assurer l'efficacité de leurs opérations. Ses experts en droit, en génie, en technologie, en équipements motorisés, en approvisionnement, en archivage et en évaluation municipale contribuent à l'optimisation et à la continuité des services municipaux.



**DGA
EAU ET VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE**

Elle regroupe les activités industrielles supportant les services essentiels de base. Elle est responsable des opérations des usines et des réseaux des eaux potables et usées ainsi que des différents programmes d'excellence qui y sont associés. De plus, elle s'occupe de la gestion de l'incinérateur, du centre de tri, du site d'enfouissement et de la Cité Verte.





DIRECTION
GÉNÉRALE

DIRECTION GÉNÉRALE

Le budget de la Direction générale regroupe un ensemble de centres de responsabilités relatifs à l'administration générale et à la gestion de la Ville.



CONSEIL MUNICIPAL

Il est l'organe législatif de la Ville. Il adopte les budgets et vote les crédits nécessaires à l'administration de la Ville et de ses arrondissements.

Il adopte les règlements municipaux, autorise les emprunts, crée les différents services et en précise les responsabilités. Il se prononce sur les rapports que lui soumet le comité exécutif. Il peut lui commander des rapports sur tout ce qui concerne l'administration.

DIRECTION GÉNÉRALE

Elle est composée du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des ressources nécessaires à son bon fonctionnement et à l'accomplissement des tâches qu'a à accomplir le directeur général.

Outre les devoirs, pouvoirs et attributions qui lui sont confiés par les lois et les règlements applicables, le directeur général est responsable de l'ensemble des services municipaux et des directions d'arrondissement, à l'exception du Vérificateur général et du bureau de l'Ombudsman, ainsi que de la direction, de l'administration et de la régie interne de la Direction générale.

Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la municipalité. À l'égard d'un fonctionnaire ou d'un employé dont les fonctions sont prévues par loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice des fonctions prévues par la loi pour ces personnes.

Six unités administratives relèvent directement du directeur général : le Service des ressources humaines, le Service des finances, le Service des communications, le Service du développement économique et des grands projets, ExpoCité et l'Office du tourisme de Québec. La Direction générale est également responsable du bureau de projet du réseau structurant de transport en commun.

Par ailleurs, la direction générale soutient l'organisation en matière de vision stratégique et d'amélioration continue. Elle assure également le lien avec les gouvernements fédéral, provincial et les associations municipales.

Le directeur général peut confier à un comité de gestion l'étude des questions prioritaires, des dossiers d'intérêt général ou des autres matières qu'il détermine, et ce, afin d'assurer une meilleure coordination des services et la diffusion de l'information.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

La structure administrative prévoit un vérificateur général nommé par résolution adoptée aux deux tiers des voix des membres du conseil municipal pour un mandat de sept ans, non renouvelable.

Le vérificateur général procède à l'audit des états financiers, à l'audit de la conformité des opérations reliées aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives et à l'audit de performance. Il vérifie les comptes et les affaires de la Ville et des organismes faisant partie de son périmètre comptable, ainsi que de toute personne morale dont la Ville, ou un mandataire de celle-ci, détient plus de 50%

des parts ou des actions votantes en circulation ou nomme plus de 50% des membres de son conseil d'administration.

Le vérificateur général peut également procéder à la vérification des comptes et des documents de toute personne qui a bénéficié d'une aide accordée par la Ville ou par une personne morale relativement à l'utilisation de l'aide accordée. Le vérificateur général peut finalement procéder à la vérification du régime ou de la caisse d'un comité de retraite de la Ville ou d'une personne morale sur demande du comité exécutif et avec l'accord du conseil municipal.

Le vérificateur général doit faire enquête chaque fois que le conseil municipal lui en fait la demande, cette requête ne devant toutefois pas avoir préséance sur ses obligations principales. Les devoirs et les pouvoirs du vérificateur général lui sont conférés par la loi.

BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Le bureau a comme mission de s'assurer que les droits des citoyens sont respectés par l'administration municipale et que ceux-ci sont traités de façon juste et équitable. Il contribue aussi à l'amélioration des services par ses recommandations. Il est indépendant de l'administration. Il agit en fait comme protecteur du citoyen.

Il intervient de sa propre initiative ou à la demande d'un citoyen lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'une personne ou un groupe de personnes a pu être lésé par une décision, une action ou une omission de l'administration municipale. Il intervient en dernier recours, c'est-à-dire lorsque le citoyen a épuisé ses recours administratifs.

Il n'a toutefois pas compétence sur les décisions des élus, des agents de la paix, des organismes mandataires et en matière de relations de travail.

RESSOURCES HUMAINES

Le service voit à l'administration de la paie, des programmes de régimes de retraite, au renouvellement et à l'application des conventions collectives. Il élabore et met en oeuvre un plan intégré de recrutement, de dotation et de gestion des ressources humaines en vue, entre autres, de favoriser le développement des compétences des individus dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des services. Il fournit à ses différentes clientèles les conseils, l'expertise et les informations requises en matière de planification de la main-d'œuvre, d'organisation, de développement organisationnel, de relations de travail, de présence au travail, de santé et sécurité, etc.

FINANCES

Le service élabore et met en oeuvre des stratégies financières et comptables, pour encadrer les ressources financières de la Ville de Québec, le tout en conformité avec les lois et les règles en vigueur.

Il développe des outils pour accompagner la Ville dans l'exercice quotidien de ses activités et dans sa gestion de la performance.

Il fournit, vulgarise et standardise les informations financières. Il s'assure que ces informations soient transparentes, accessibles et adaptées aux besoins de ses clients et de ses partenaires.

COMMUNICATIONS

Responsable de la communication institutionnelle et éditeur officiel de toutes les plateformes, le service planifie, coordonne, réalise et évalue les programmes d'information et de promotion de la Ville, en concertation avec ses partenaires.

En s'appuyant sur l'expertise de son personnel et en utilisant de façon stratégique et innovante les moyens à sa disposition, le service assure la cohérence et la coordination de l'ensemble des activités de communication interne et externe de la Ville, répond aux demandes des médias, développe une image attrayante et performante de la Ville en plus d'en assurer le rayonnement aux plans local, national et international. Enfin, il contribue à la mobilisation du personnel municipal par son approche dynamique et créative en matière de communications internes.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET GRANDS PROJETS

Le service est responsable de la création et du maintien d'un environnement favorable au développement des affaires. Par son leadership, ses moyens, ses outils financiers et son expertise, il fédère les acteurs du milieu afin d'accroître la vitalité économique et d'assurer la réussite des projets collectifs et économiques de la Ville de Québec. Il est aussi responsable des activités immobilières nécessaires à la réalisation des projets municipaux et à l'optimisation des valeurs foncières.

OFFICE DU TOURISME DE QUÉBEC

L'Office du tourisme de Québec (OTQ) est à la fois une association touristique régionale (ATR) et un service de la Ville de Québec. Il assume les rôles d'organisme de concertation et de porte-parole de l'industrie. À ce titre, il oriente et anime l'essor de l'industrie touristique de Québec et contribue activement à la prospérité économique de l'industrie en favorisant, de façon coordonnée et intégrée, son marketing, sa promotion (tant auprès des visiteurs que des clientèles d'affaires et des médias), son développement, l'accueil des touristes et l'information du milieu.

EXPOCITÉ

ExpoCité favorise le rayonnement de la région de Québec par l'accueil d'événements de marque en offrant des espaces, des équipements et des services de qualité, adaptés aux besoins des clientèles et des partenaires.

BUDGET

Le budget 2019 de la Direction générale est de 92,3 M\$ soit une variation de 2,3 M\$ (2,5%) par rapport au précédent budget.

Tableau 26 – Direction générale

(en millions de dollars)

DIRECTION GÉNÉRALE	Réel		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2019	2019-2018	
Conseil municipal	4,6	4,7	5,1	5,1	4,8	-0,2	-4,8%
Direction générale	4,3	3,9	4,5	4,3	7,2	2,9	66,8%
Strat. institutionnelles et relations intergov.	2,3	2,0	2,0	2,1	0,0	-2,1	-
Vérificateur général	1,4	1,4	1,7	1,7	1,9	0,2	13,1%
Bureau de l'ombudsman	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	1,5%
Ressources humaines	13,5	13,8	14,5	14,3	14,4	0,1	0,5%
Finances	8,3	9,4	10,4	10,4	10,4	0,1	0,8%
Communications	6,9	7,3	7,9	7,7	7,6	-0,1	-1,9%
Développement économique et grands projets	19,8	12,4	12,8	13,5	13,3	-0,2	-1,5%
Office du tourisme de Québec	17,5	21,1	24,7	21,8	23,5	1,7	7,9%
ExpoCité	8,6	8,2	9,3	9,1	9,1	0,0	-0,2%
Total direction générale	87,6	84,5	93,1	90,1	92,3	2,3	2,5%

Tableau 27 – Dépenses par objet de la Direction générale
(en millions de dollars)

BUDGET DIRECTION GÉNÉRALE	2018	2019	Écart	
Rémunération (incluant avantages sociaux)	50,7	51,4	0,7	1,4%
Biens et services	39,4	40,9	1,5	3,9%
Total direction générale	90,1	92,3	2,3	2,5%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)		Justifications	
↑	0,7	Rémunération (incluant avantages sociaux)	
↓	-0,895	Ensemble des unités administratives	Budget 2018 non récurrent, abolitions de postes et compressions salariales
↑	0,865		Transferts de postes liés à la réorganisation des services de proximité
↑	0,681		Indexation des salaires et des avantages sociaux
↑	0,451		Avancement d'échelons
↓	-0,358		Abolitions de postes liées à la réorganisation d'une unité administrative de la Direction générale
↓	-0,023		Autres éléments
↑	1,5	Biens et services	
↓	-0,380	Conseil municipal	↓ Transfert des crédits budgétaires relatifs aux cotisations à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à la Direction générale
↑	0,838	Direction générale	↑ Transfert et indexation des crédits budgétaires relatifs aux cotisations à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du conseil municipal ↑ Transferts budgétaires liés aux réorganisations ↑ Honoraires professionnels pour des besoins ponctuels en analyse et accompagnement professionnel
↓	-0,351	Développement économique et grands projets	↓ Dépenses désormais assumées par le Fonds de la région de la Capitale nationale (Secrétariat à la Capitale-Nationale) suivant sa création en 2018 ↑ Ajustements des budgets pour espaces locatifs suivant les besoins
↑	1,817	Office du tourisme de Québec	↑ Augmentation du budget autofinancé provenant de la hausse anticipée des revenus de la taxe sur l'hébergement, de l'Entente de développement numérique des entreprises touristiques, de l'Entente de partenariat régional en tourisme et de la subvention de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec
↓	-0,364	Autres unités administratives	↓ Autres éléments
↑	2,3	Direction générale	



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
SERVICES DE PROXIMITÉ

SERVICES DE PROXIMITÉ

Les responsabilités associées aux services de proximité sont notamment dispensées par les différents arrondissements découpant le territoire de la ville.



Les arrondissements se distinguent par leur environnement et par leurs caractéristiques sociodémographiques, et tous proposent un éventail de services directs à la population. Elles comprennent également l'élaboration des politiques, des plans et des programmes en matière de loisir, de sport et de vie communautaire, ainsi que l'identification, la définition et la réalisation des projets d'infrastructures, notamment associés aux réseaux d'acqueduc, d'égout et de voirie. Enfin, elles incluent la gestion, le développement et l'optimisation des guichets de services aux citoyens et les grands mécanismes de participation publique. Ces services sont dispensés par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, le Service de l'ingénierie, le Service de l'interaction citoyenne et les six arrondissements de la Ville de Québec.

LOISIRS, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Le service élabore des politiques, des programmes et des plans d'action visant à soutenir l'offre de service des organismes de loisirs, de sports et de vie communautaire. Il développe des plans d'intervention en matière d'équipements de loisir et de pratique sportive, en assure le déploiement, le contrôle et l'évaluation. Il est responsable des équipements relevant du conseil de la Ville et du conseil d'agglomération. Enfin, il exerce un rôle-conseil auprès de la direction de la Ville et soutient les arrondissements dans les domaines du loisir et dans la gestion des équipements municipaux.

INGÉNIERIE

Le service, en concertation avec les autres services, identifie, définit et réalise les projets de construction, de consolidation et de réhabilitation relatifs aux réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux, aux ouvrages d'art, à la voie publique, à la signalisation lumineuse et à l'éclairage de rues. Il assure également l'élaboration des bonnes pratiques et le support à l'exploitation. Il gère les activités d'arpentage, de cadastre, de cartographie urbaine, la base de données institutionnelle sur l'état et le fonctionnement des réseaux et les informations afférentes. Il gère également les interventions découlant des entreprises de réseaux techniques urbains.

INTERACTION CITOYENNE

Le service gère, développe et optimise, de façon intégrée, les principaux guichets de services aux citoyens, soit le Centre de relation avec les citoyens (311), les centres de services aux citoyens (les six comptoirs des arrondissements), la prestation de services numériques et les activités de recherches et sondages. Il soutient l'organisation en structurant et en animant les mécanismes de consultation des citoyens et de participation publique. Il assure également l'évolution de la relation avec les citoyens en garantissant une prestation de services optimale, constamment renouvelée, à la fine pointe des pratiques du domaine.

ARRONDISSEMENTS

La Ville de Québec est constituée de six arrondissements :

LA CITÉ-LIMOILOU

DES RIVIÈRES

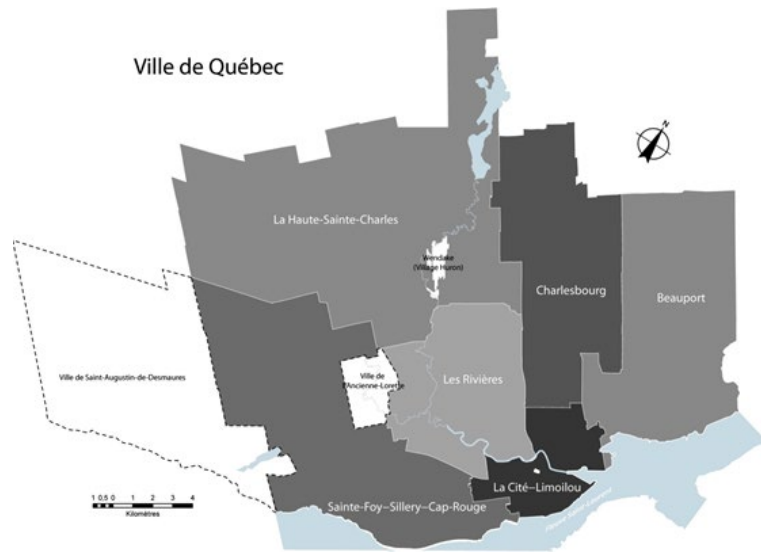
SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE

CHARLESBOURG

BEAUPORT

HAUTE-SAINT-CHARLES

Chaque arrondissement possède un conseil d'arrondissement formé de représentants élus. Il offre à la population des services de proximité dans les domaines tels que la gestion du territoire, la culture, les loisirs et la vie communautaire, les travaux publics et la voirie locale.



Partage de responsabilités

Les arrondissements ont amorcé dès 2016 la révision de l'organisation de la prestation de services aux citoyens afin d'harmoniser et de standardiser les pratiques et d'optimiser l'utilisation des ressources sur l'ensemble du territoire.

Une première étape a permis notamment de mettre en place le Centre de relations avec les citoyens (311) et de confier à une seule équipe la gestion des matières résiduelles. Dès lors, plusieurs gains ont été retirés tels que : l'uniformisation dans la réponse aux citoyens, la capacité d'agir lors d'événements d'exception (prolongation des heures d'ouverture du 311), des économies sur les opérations de collecte de matières résiduelles, une bonification du service et une réduction du nombre de plaintes.

Au cours de l'année 2018, l'équipe de la DGA des services de proximité a poursuivi le travail de réorganisation de la structure administrative et ce, dans le but de décroiser les silos des arrondissements afin de prévoir une prestation de services uniformes à travers la ville.

La nouvelle structure a été adoptée par le conseil de la Ville le 17 septembre 2018. Ce nouveau modèle de gouvernance accorde aux arrondissements et services des responsabilités qu'ils doivent assurer de façon transversale sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette nouvelle organisation des services municipaux comporte plusieurs avantages dont notamment :

- une amélioration des services aux citoyens;
- une bonification de l'offre aux comptoirs multiservices (bureaux d'arrondissement);
- une réduction des coûts et des délais;
- une standardisation des façons de faire;
- une équité dans la prestation de services;
- une baisse du taux d'encadrement.

Les nouvelles responsabilités des unités administratives sont réparties comme suit :

Déneigement et entretien des voies de circulation



La direction de l'**Arrondissement de La Cité-Limoilou** est responsable de l'entretien des voies de circulation sur tout le territoire de la ville (entretien des chaussées et des trottoirs, déneigement, nettoyage et voies de circulation).



➤ Déneigement

Le réseau à déneiger couvre plus de 2 300 km sur le territoire de la ville. La politique de déneigement, adoptée en 2009, précise les paramètres régissant les opérations de déneigement. En 2014, des ajustements ont été effectués visant l'amélioration du déneigement des côtes critiques.

Les contrats de déneigement sont établis avec un seuil de précipitations de neige de 270 cm et couvrent la période de novembre à avril.

Les précipitations de neige reçues influencent le coût des activités de déneigement. Cependant, d'autres facteurs entrent en ligne de compte lors de l'évaluation de ces dépenses. En effet, le moment où le déneigement est effectué (coûts plus élevés la fin de semaine que les jours de semaine) ainsi que le type de précipitations reçues (neige, verglas ou pluie) et les températures (froid intense) ont également un impact sur les coûts de déneigement.

Par ailleurs, la Ville maintient un excédent de fonctionnement affecté aux opérations de déneigement (réserve de fonds) de 20 M\$ permettant de faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues entourant les activités de déneigement.

Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout



La direction des **arrondissements Des Rivières et de la Haute-Saint-Charles** est responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout sur tout le territoire de la ville, soit :

- l'entretien préventif;
- l'entretien des réseaux principaux et locaux.

Matières résiduelles et gestion du territoire



La direction de l'**Arrondissement de Sainte-Foy-Silley-Cap-Rouge** est responsable de la gestion des matières résiduelles et de la gestion du territoire pour toute la ville, soit :

- la collecte et le traitement des matières résiduelles;
- l'opération des écocentres;
- la mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;
- l'émission des permis;
- l'urbanisme;
- les inspections.



Prévention et qualité du milieu



La direction des **arrondissements de Charlesbourg et de Beauport** est responsable de la prévention et de la qualité du milieu dans toute la ville, soit :

- la prévention et le contrôle environnemental;
- la foresterie urbaine et l'horticulture;
- la prévention des incendies;
- la gestion animalière;
- la brigade scolaire.

Activités culturelles, sportives et communautaires et piscines, patinoires, parcs et sites de plein-air



Le **Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire** est responsable de l'ensemble des activités, plans, programmes et politiques touchant les activités de loisirs, de sports, de plein-air, d'animation urbaine et de développement communautaire et social.



Relation et interaction avec les citoyens



Le **Service de l'interaction citoyenne** est responsable de la prestation de services aux citoyens dans les six comptoirs des bureaux d'arrondissement, du Centre de relation avec les citoyens, de la prestation de services numériques et des activités de recherches et de sondages.



Le budget 2019 est le premier budget à être présenté conformément à la nouvelle structure administrative.

Pour y donner suite, le déplacement physique du personnel et des équipements se fera graduellement au cours de l'année 2019.

Tableau 28 – Portrait des arrondissements

ARRONDISSEMENTS	La Cité Limoilou	Des Rivières	Ste-Foy Sillery Cap-Rouge	Charlesbourg	Beauport	La Haute St-Charles	Ville de Québec
Population (habitants) ¹	109 221	74 179	106 736	84 035	82 121	86 803	543 095
Superficie (km ²) ²	22	49	95	66	74	148	454
Parcs et espaces verts (nb.) ²	87	64	151	32	70	99	503
Établissements d'affaires (nb.) ³	4 440	3 512	3 927	1 698	1 569	1 262	16 408
Emplois (nb.) ⁴	93 210	71 810	78 800	20 490	23 330	13 550	301 190
Valeur moyenne d'un logement résidentiel (excluant condo) (\$) ²	343 550	296 072	384 820	274 673	269 680	262 061	299 727

¹ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Décret de population 2018

² Ville de Québec

³ Liste d'industrie et commerce 2017, Emploi-Québec

⁴ Statistique Canada - Recensement 2016

BUDGET

Le budget 2019 de la Direction générale adjointe des Services de proximité est de 274,0 M\$ soit une variation de 7,5 M\$ (2,8%) par rapport au précédent budget.

Tableau 29 – Services de proximité

(en millions de dollars)

SERVICES DE PROXIMITÉ	Réel		Projeté	Budget		Écart	
	2016	2017	2018	2018	2019	2019-2018	
Loisirs, sports et vie communautaire	6,7	7,7	8,4	9,8	41,7		
Ingénierie	15,9	16,2	15,9	15,8	16,0		
Interaction citoyenne	6,3	4,6	5,9	5,8	7,2		
Arrondissement de La Cité-Limoilou	53,1	55,6	52,2	51,0	7,6		
Arrondissement des Rivières	29,4	32,5	33,6	30,7	4,5		
Arr. de Ste-Foy–Sillery–Cap-Rouge	48,6	53,2	70,7	69,9	4,5		
Arrondissement de Charlesbourg	24,7	25,3	24,5	23,3	3,5		
Arrondissement de Beauport	34,8	35,9	35,8	34,6	3,2		
Arrondissement de La Haute-St-Charles	29,7	29,5	27,2	25,7	3,8		
Entretien des voies de circulation	-	-	-	-	88,2		
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout	-	-	-	-	29,4		
Gestion des matières résiduelles	-	-	-	-	31,2		
Gestion du territoire	-	-	-	-	13,3		
Prévention et qualité du milieu	-	-	-	-	19,8		
Total services de proximité	249,1	260,4	274,2	266,6	274,0	7,5	2,8%

Tableau 30 – Dépenses par objet de la DGA Services de proximité

(en millions de dollars)

BUDGET SERVICES DE PROXIMITÉ	2018	2019	Écart	
Rémunération (incluant avantages sociaux)	135,7	136,3	0,6	0,4%
Biens et services	130,9	137,8	6,9	5,3%
Total services de proximité	266,6	274,0	7,5	2,8%

Tableau 31 – Services de proximité par activités

(en millions de dollars)

BUDGET SERVICES DE PROXIMITÉ	2018	2019	Écart	
Ingénierie	15,8	16,0	0,3	
Relation et interaction avec les citoyens	6,6	7,2	0,6	
Activités culturelles, sportives et communautaires	40,9	37,3	-3,5	
Piscines, patinoires, parcs et sites de plein air	22,1	27,8	5,7	
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout	17,6	29,4	11,8	
Gestion du territoire	13,3	13,3	0,0	
Prévention et qualité du milieu	17,9	19,8	2,0	
Matières résiduelles	29,4	31,7	2,3	
Déneigement et entretien des voies de circulation	80,0	86,7	6,7	
Autres activités de proximité	23,0	4,6	-18,4	
Total services de proximité	266,6	274,0	7,5	2,8%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)		Justifications
↑	0,3	Ingénierie
↑	0,342	Indexation des salaires et des avantages sociaux
↓	-0,074	Autres éléments
↑	0,6	Relation et interaction avec les citoyens
↑	0,267	Transferts de postes attribuables à la réorganisation des services de proximité
↑	0,245	Transferts et créations de postes
↑	0,158	Indexation des salaires et des avantages sociaux
↓	-0,071	Autres éléments
↓	-3,5	Activités culturelles, sportives et communautaires
↓	-4,572	Transferts budgétaires provenant de la réorganisation des services de proximité
↑	1,239	Augmentation de contributions à des organismes
↓	-0,454	Rationalisations et ajustements au réel de certaines dépenses
↑	0,259	Indexation des salaires et des avantages sociaux
↓	-0,119	Fermeture de l'anneau de glace Gaétan-Boucher et du centre sportif de Sainte-Foy à compter du 1er mai
↑	0,105	Autres éléments
↑	5,7	Piscines, patinoires, parcs et sites de plein air
↑	5,792	Transferts budgétaires attribuables à la réorganisation des services de proximité
↑	0,551	Indexation des salaires et des avantages sociaux
↓	-0,354	Optimisation et rationalisation des dépenses
↑	0,249	Indexation des contrats et des ententes
↓	-0,228	Fermeture de l'anneau de glace Gaétan-Boucher et du centre sportif de Sainte-Foy à compter du 1er mai
↓	-0,178	Transfert de responsabilités au Service de la gestion des immeubles
↓	-0,127	Autres éléments
↑	11,8	Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout
↑	10,785	Transferts budgétaires attribuables à la réorganisation des services de proximité
↑	0,865	Indexation des salaires et des avantages sociaux
↑	0,144	Autres éléments
↑	2,0	Prévention et qualité du milieu
↑	0,540	Dépense additionnelle en vue de ralentir la propagation de l'infestation de l'agrile du frêne
↑	0,517	Indexation des salaires et des avantages sociaux
↑	0,380	Demande en services techniques liés à l'implantation du nouveau schéma de couverture de risque en sécurité incendie
↑	0,207	Indexation des contrats
↑	0,205	Création de poste
↑	0,138	Autres éléments
↑	2,3	Matières résiduelles
↑	2,186	Ajustement au réel des coûts des contrats
↑	0,497	Transferts budgétaires attribuables à la réorganisation des services de proximité
↓	-0,462	Optimisation et rationalisation des dépenses
↑	0,070	Indexation des salaires et des avantages sociaux
↓	-0,007	Autres éléments

Variations (en M\$)		Justifications
↑	6,7	Déneigement et entretien des voies de circulation
↑	3,257	Transferts budgétaires attribuables à la réorganisation des services de proximité
↑	2,970	Ajustement des coûts de déneigement et de transport de la neige suivant le renouvellement des contrats
↑	0,876	Indexation des salaires et des avantages sociaux
↓	-0,320	Réduction des contrats de pavage
↓	-0,076	Autres éléments
↓	-18,4	Autres activités de proximité
↓	-17,754	Transferts budgétaires attribuables à la réorganisation des services de proximité
↓	-0,474	Abolitions de postes et économies salariales
↑	0,108	Indexation des salaires et des avantages sociaux
↓	-0,302	Autres éléments
↑	7,5	Services de proximité



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
**SERVICES DE SOUTIEN
INSTITUTIONNEL**

SOUTIEN INSTITUTIONNEL

La Direction générale adjointe aux services de soutien institutionnel regroupe l'ensemble des spécialistes conseillant les lignes d'affaires de manière à assurer l'efficacité de leurs opérations. Ses experts en droit, en génie, en technologie, en équipements motorisés, en approvisionnement, en archivage et en évaluation municipale contribuent à l'optimisation et à la continuité des services municipaux.



AFFAIRES JURIDIQUES

Le service fournit à la Ville le soutien juridique nécessaire et représente ses intérêts devant les instances judiciaires ou quasi judiciaires, lorsque requis.

Le service exerce également le pouvoir judiciaire dans les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi, soit en matière civile, pénale et criminelle. À ce titre, il voit au traitement des dossiers d'infractions relevant des divers poursuivants. Il assure le cheminement des dossiers devant le tribunal, perçoit les amendes et veille à l'exécution des décisions rendues. Il est le maître d'œuvre de la justice de proximité par son accessibilité et la nature de ses services d'accueil et d'information.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le service assume le leadership et l'essor des systèmes d'information, des services informatiques et de l'infrastructure technologique, audiovisuelle et de télécommunications nécessaires à la réalisation des activités de la Ville. Également, il planifie, gère et coordonne leur conception et assure leur exploitation sécuritaire.

ÉVALUATION

Le service confectionne, tient à jour et défend les rôles d'évaluation du territoire des trois villes de l'agglomération de Québec, conformément à la législation en vigueur.

GREFFE ET ARCHIVES

Le service assume le secrétariat général des instances décisionnelles et la responsabilité de la gestion et de la conservation des documents de la Ville. À l'exception du Service de police, il traite les demandes d'accès aux documents et il veille à la protection des renseignements personnels. En outre, le service est responsable de la tenue des élections et des référendums municipaux.

APPROVISIONNEMENTS

Le service est responsable de l'obtention des biens et services requis pour les activités de la Ville. Il gère les inventaires et les biens inventoriés des magasins et des centres de distribution. À cette fin, il veille à l'application des règles établies.

GESTION DES IMMEUBLES

Le service est le gestionnaire des biens immobiliers de la Ville. Il est responsable de construire, de rénover, d'exploiter et d'entretenir les bâtiments et les équipements municipaux de la Ville comme les terrains de jeux, les monuments, les parcs, le mobilier urbain, les signaux lumineux et le réseau d'éclairage. Il alloue les espaces aux utilisateurs et leur fournit un soutien technique lorsque requis.

GESTION DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

Le service met en œuvre les programmes requis pour la gestion, l'acquisition, l'entretien, l'adaptation et la sécurité des équipements motorisés ainsi que pour la gestion des carburants nécessaires à leur fonctionnement. Il est également responsable de la formation des opérateurs des divers véhicules ou équipements motorisés.

BUDGET

Le budget 2019 de la Direction générale adjointe des Services de soutien institutionnel est de 182,6 M\$ soit une variation de 7,1 M\$ (4,0%) par rapport au précédent budget.

Tableau 32 – Services de soutien institutionnel
(en millions de dollars)

SOUTIEN INSTITUTIONNEL	Réel		Projeté	Budget		Écart	
	2016	2017	2018	2018	2019	2019-2018	
Affaires juridiques	8,3	15,6	17,5	16,9	16,3	-0,6	-3,3%
Technologies de l'information	28,8	29,1	32,3	32,3	35,1	2,8	8,6%
Évaluation	7,9	8,0	8,7	8,4	9,3	0,9	10,1%
Greffe et archives	4,7	4,1	4,5	4,4	4,8	0,4	8,4%
Approvisionnements	6,9	6,9	7,5	7,4	7,5	0,1	1,5%
Gestion des immeubles	70,6	70,8	74,3	76,5	78,5	2,1	2,7%
Gestion des équipements motorisés	27,8	29,4	30,7	29,6	31,0	1,4	4,9%
Total soutien institutionnel	155,1	163,8	175,6	175,5	182,6	7,1	4,0%

Tableau 33 – Dépenses par objet de la DGA Services de soutien institutionnel
(en millions de dollars)

BUDGET SOUTIEN INSTITUTIONNEL	2018	2019	Écart	
Rémunération (incluant avantages sociaux)	90,6	92,2	1,6	1,8%
Énergie	36,9	37,2	0,3	0,9%
Biens et services	46,8	51,9	5,1	10,9%
Réserve pour élections	1,2	1,2	0,0	0,0%
Total soutien institutionnel	175,5	182,6	7,1	4,0%

Énergie



Les dépenses d'énergie incluent l'électricité, le gaz, le mazout et le carburant. L'électricité, le gaz et le mazout sont administrés par le Service de la gestion des immeubles tandis que la gestion du carburant est effectuée par le Service de la gestion des équipements motorisés.



Tableau 34 – Énergie
(en millions de dollars)

BUDGET ÉNERGIE	2018	2019	Écart	
Carburant*	7,022	7,933	0,911	13,0%
Électricité	26,716	25,538	-1,178	-4,4%
Gaz	3,268	3,912	0,644	19,7%
Huile à chauffage	0,100	0,101	0,001	1,0%
Total énergie	37,107	37,485	0,378	1,0%

*Incluant dépenses provenant des services du Traitement des eaux et des Projets industriels et valorisation

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)		Justifications	
↑	1,6	Rémunération (incluant avantages sociaux)	
↑	1,249	Ensemble des unités administratives	↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux
↓	-0,490	Affaires juridiques	↓ Budget non récurrent provenant de l'effort supplémentaire de réduction des délais judiciaires liés à l'arrêt Jordan requis en 2018 ↑ Ajustement du budget de main-d'œuvre afin de répondre aux besoins ↓ Fin de mandats spéciaux
↑	0,683	Évaluation	↑ Création d'une cellule temporaire destinée à la vérification de l'exactitude des renseignements des descriptifs physiques de propriétés résidentielles unifamiliales
↑	0,200	Autres unités administratives	↑ Autres éléments
↑	0,4	Énergie	
↑	0,911	Carburant	↑ Augmentation du coût du carburant et ajustement de la consommation estimée
↓	-1,178	Électricité	↓ Ajustement du budget d'électricité selon la dépense réelle ↑ Coûts liés à de nouveaux équipements ↓ Programme d'économie d'énergie ↑ Indexation des tarifs
↑	0,644	Gaz	↑ Installation de brûleurs au gaz naturel à l'incinérateur ↑ Coûts liés à de nouveaux équipements
↑	5,1	Biens et services	
↑	2,699	Technologies de l'information	↑ Acquisition de licences bureautiques ↑ Indexation des services de radiocommunications et mise en place de nouveaux services ↓ Ajustement de divers budgets selon les dépenses réelles ↑ Indexation des contrats
↑	2,060	Gestion des immeubles	↑ Entretien de nouvelles places publiques, de nouveaux équipements et de nouveaux parcs ↑ Matériel et équipements requis entre autres pour l'entretien et la sécurité des infrastructures
↑	0,331	Autres unités administratives	↑ Autres éléments
↑	7,1	Soutien institutionnel	



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
**EAU ET VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE**

EAU ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La Direction générale adjointe de l'eau et de la valorisation énergétique regroupe les activités industrielles supportant les services essentiels de base. Elle est responsable des opérations des usines et des réseaux des eaux potables et usées ainsi que des différents programmes d'excellence qui y sont associés. De plus, elle s'occupe de la gestion de l'incinérateur, du centre de tri, des sites d'enfouissement et de la Cité Verte.



TRAITEMENT DES EAUX

Le service gère le fonctionnement des usines de traitement de l'eau (UTE) potable et des stations d'épuration des eaux usées. Il assure le traitement et la distribution de l'eau potable pour atteindre en tout temps les critères de qualité et de quantité pour répondre aux besoins en eau potable de la ville, en surpassant les normes réglementaires provinciales et fédérales. Il est aussi responsable de la collecte et de l'assainissement des eaux usées générées sur le territoire de l'agglomération, de façon à améliorer la qualité des cours d'eau au-delà des exigences requises dans une perspective de développement durable.

Il assure aussi le suivi de la qualité des eaux par des analyses physicochimiques et microbiologiques en plus de diverses autres analyses, dont les sols et l'air.

Les grandes priorités du service visent principalement à assurer la pérennité et le bon fonctionnement des équipements, à adopter un mode de gestion sous les principes d'amélioration continue et à maintenir une excellente performance en matière de santé et sécurité au travail.

PROJETS INDUSTRIELS ET VALORISATION

Le service est responsable des opérations et de l'entretien de l'incinérateur, du centre de tri de matières recyclables, du centre de collecte des matières résiduelles de la Cité Verte et des sites d'enfouissement. Il est également responsable de la planification et de la réalisation des projets industriels relatifs aux infrastructures sous la responsabilité du service ainsi que des usines de traitement d'eau potable et des stations d'épuration des eaux usées.

La réalisation du projet de centre de biométhanisation qui permettra aux citoyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en produisant une énergie verte à partir des résidus alimentaires et des boues municipales est une priorité du service.

BUDGET

Le budget 2019 de la Direction générale adjointe de l'Eau et de la valorisation énergétique est de 62,8 M\$, soit une variation de 2,5 M\$ (4,1%) par rapport au précédent budget.

Tableau 35 – Eau et valorisation énergétique

(en millions de dollars)

EAU ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	Réal		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2018	2019	2019-2018
Traitement des eaux	24,9	25,5	26,6	26,0	27,2	1,2	4,7%
Projets industriels et valorisation	32,8	33,7	34,4	34,4	35,7	1,3	3,6%
Total eau et valorisation énergétique	57,7	59,2	60,9	60,4	62,8	2,5	4,1%

Tableau 36 – Dépenses par objet de la DGA Eau et valorisation énergétique
(en millions de dollars)

BUDGET EAU ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	2018	2019	Écart	
Rémunération (incluant avantages sociaux)	25,3	26,0	0,8	3,1%
Énergie	0,2	0,3	0,1	23,1%
Biens et services	34,9	36,5	1,6	4,7%
Total eau et valorisation énergétique	60,4	62,8	2,5	4,1%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)		Justifications	
↑	0,8	Rémunération (incluant avantages sociaux)	
↑	0,354	Ensemble des unités administratives	↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux
↑	0,466	Traitement des eaux	↑ Transfert de postes reçus du Service des projets industriels et valorisation ↑ Ajustement du budget de main-d'œuvre afin de répondre aux besoins, notamment l'augmentation du nombre d'analyses diverses et l'implantation d'une nouvelle base de données ↑ Création de poste
↓	-0,046	Projets industriels et valorisation	↓ Autres éléments
↑	1,6	Biens et services	
↑	0,451	Traitement des eaux	↑ Augmentation des besoins d'entretien des usines de traitement des eaux de Beauport et de Charlesbourg ↑ Indexation générale des budgets de biens et services ↑ Inspections règlementaires sur les équipements de lavage
↑	1,191	Projets industriels et valorisation	↑ Indexation du contrat du centre de tri et amélioration de la performance et de la qualité du produit ↑ Indexation générale des budgets de biens et services ↑ Indexation du coût à la tonne et ajout de tonnes sur les redevances à payer au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
↑	0,1	Fournitures de services publics	
↑	0,052	Traitement des eaux	↑ Ajustement du coût et de la consommation estimée de carburant
↑	2,5	Eau et valorisation énergétique	



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
QUALITÉ DE VIE URBAINE

QUALITÉ DE VIE URBAINE

La Direction générale adjointe à la qualité de vie urbaine comprend les activités permettant l'aménagement du territoire, l'élaboration et le maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, la protection et le développement durable respectueux de l'environnement et la mobilité des personnes et des biens.



Elle comprend également l'ensemble des activités reliées à la culture, aux relations internationales et à la réalisation des grands événements.

De plus, elle assure la protection des personnes et de la propriété.

Cette fonction regroupe aussi les activités relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.

CULTURE ET RELATIONS INTERNATIONALES

Le service est responsable de la Bibliothèque de Québec, de la diffusion du patrimoine, de la muséologie, de l'art public, de la toponymie et des relations internationales.

Il élabore la politique municipale en matière d'art et de culture et contribue à la mise en œuvre des initiatives en ce domaine. De concert avec ses partenaires, il contribue au soutien des artistes et des entreprises et organismes culturels. Il favorise l'accès de la population aux arts et à la culture et appuie la connaissance, la conservation et la diffusion du patrimoine. Il soutient les arrondissements dans la réalisation de leurs mandats culturels.

Également, il planifie et coordonne les actions de la Ville et de ses partenaires sur les plans national et international. Il vise à accroître la notoriété et le rayonnement de la Ville afin d'en maximiser les retombées politiques, économiques, touristiques et culturelles.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Le service assure, par la gestion des risques, la prévention, l'éducation du public, une intervention d'urgence rapide, la protection et le sauvetage des personnes et des biens lorsque ceux-ci sont menacés par le feu ou par toute autre cause. Il intervient lorsque son expertise, ses ressources et ses technologies sont appropriées et nécessaires, le tout conformément aux engagements prévus à l'intérieur du Schéma de couverture de risques en incendie.

POLICE

Conformément à la Loi sur la police qui établit que tous les services de police québécois doivent protéger la vie et les biens de citoyens, maintenir la paix et le bon ordre, prévenir et combattre le crime et faire respecter les lois et règlements en vigueur, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) doit être en mesure d'offrir des services de niveau 4 (500 000 à 999 999 habitants) (L.Q. ch. 59, section G). Outre ses obligations légales, le SPVQ se donne pour mission d'assurer aux citoyens des services de qualité, en partenariat avec nos communautés, afin de conserver le caractère sécuritaire de la ville et de l'agglomération de Québec.

BUREAU DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Le bureau voit à ce que la population de Québec, les directions d'arrondissement et les autres services municipaux soient en mesure de réagir de manière appropriée en cas de sinistre. S'il se produisait une catastrophe, c'est à lui qu'incomberait la responsabilité de fournir le soutien nécessaire dans la coordination des intervenants. De plus, il encourage, auprès de la population et du personnel de la Ville, l'émergence d'une culture liée à la sécurité civile. Il assure également la liaison avec ses

partenaires en matière de sécurité civile. Enfin, le bureau veille à l'élaboration du Plan de sécurité civile, lequel est prévu dans la Loi sur la sécurité civile.

COMMISSARIAT AUX INCENDIES

Le commissariat détermine le point d'origine, les causes probables et les circonstances d'un incendie ou en examine les causes et les circonstances qui ont un lien avec d'autres incendies et fait, s'il y a lieu, toute recommandation visant à assurer une meilleure protection des personnes et des biens contre les incendies.

BUREAU DES GRANDS ÉVÉNEMENTS

Le bureau est le guichet unique qui soutient et facilite la réalisation des grands événements, des tournages cinématographiques et télévisuels et des projets spéciaux. Il coordonne les services municipaux et l'expertise requis afin de diversifier l'offre en animation urbaine. Il contribue au développement de l'industrie événementielle et cinématographique de Québec.

TRANSPORT ET MOBILITÉ INTELLIGENTE

Le service planifie, conçoit et met en œuvre les stratégies et les interventions visant à assurer la mobilité des personnes et des biens en termes d'efficacité, de sécurité et de confort dans une perspective de développement durable.

PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le service élabore la vision de développement durable, d'aménagement du territoire et de la mobilité du territoire de la ville. Il coordonne la mise en œuvre de projets majeurs urbains, dont les projets d'ouvertures de rues, ainsi que les projets de développement durable. Il est également responsable de la réglementation en matière d'urbanisme de la Ville et soutient les unités administratives pour l'acquisition et le traitement d'information sur le territoire en matière d'aménagement et d'environnement.

BUDGET

Le budget 2019 de la Direction générale adjointe à la Qualité de vie urbaine est de 241,1 M\$ soit une variation de 6,8 M\$ (2,9%) par rapport au précédent budget.

Tableau 37 – Qualité de vie urbaine

(en millions de dollars)

QUALITÉ DE VIE URBAINE	Réel		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2019	2019-2018	
Culture, patrimoine et relations internationales	24,3	25,5	26,5	26,3	26,8	0,5	1,8%
Protection contre l'incendie	53,9	60,0	57,6	55,9	58,1	2,2	4,0%
Police	114,8	120,6	122,2	121,4	125,6	4,2	3,5%
Bureau de la sécurité civile	1,0	0,9	1,1	1,0	1,7	0,7	73,7%
Commissariat aux incendies	0,6	0,8	1,0	0,8	0,9	0,2	24,6%
Bureau des grands événements	18,9	12,9	13,9	14,3	13,0	-1,3	-9,1%
Transport et mobilité intelligente	2,6	3,2	4,8	5,2	5,3	0,1	1,2%
Planif. de l'aménagement et de l'environnement	3,4	8,9	9,2	9,5	9,7	0,2	2,1%
Greffe de la cour municipale	5,7	-	-	-	-	-	-
Aménagement et développement urbain	5,5	-	-	-	-	-	-
Total qualité de vie urbaine	230,7	232,7	236,3	234,3	241,1	6,8	2,9%

Tableau 38 – Dépenses par objet de la DGA Qualité de vie urbaine

(en millions de dollars)

BUDGET QUALITÉ DE VIE URBAINE	2018	2019	Écart	
Rémunération (incluant avantages sociaux)	189,0	196,2	7,2	3,8%
Biens et services	45,3	44,9	-0,4	-0,9%
Total qualité de vie urbaine	234,3	241,1	6,8	2,9%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)		Justifications	
↑	7,2	Rémunération (incluant avantages sociaux)	
↑	2,688	Ensemble des unités administratives	↑ Indexation des salaires et des avantages sociaux
↑	1,090	Protection contre l'incendie	↑ Créations de postes en lien avec le nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie; outil de gestion des risques d'incendie visant à mieux protéger les citoyens
↑	2,537	Police	↑ Indexation d'avantages sociaux propre à ce groupe d'emploi ↑ Création d'une unité «accès cannabis» financée par le ministère de la Sécurité publique ↓ Ajustement des salaires relatifs aux remplacements de prêts de service
↑	0,647	Bureau de la sécurité civile	↑ Transferts de postes en lien avec la réorganisation des arrondissements
↑	0,215	Autres unités administratives	↑ Autres éléments
↓	-0,4	Biens et services	
↑	0,409	Culture, patrimoine et relations internationales	↑ Indexation du budget de l'Institut canadien de Québec (ICQ) en fonction du contrat de gestion en vigueur (réseau des bibliothèques de Québec) ↑ Commémoration du 250e anniversaire de la création du Service de protection contre l'incendie ↑ Impartition de la coordination du Réseau des villes francophones et francophiles au Centre de la francophonie des Amériques
↑	0,363	Protection contre l'incendie	↑ Achat de vêtements, équipements et avertisseurs dans le cadre de l'implantation du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie
↓	-1,334	Bureau des grands événements	↓ Fin d'entente liée à un événement ↑ Bonification de contributions à différents événements ↓ Ajustement d'une subvention en services municipaux selon les dépenses réalisées
↑	0,162	Autres unités administratives	↑ Autres éléments
↑	6,8	Qualité de vie urbaine	

DÉPENSES DE FINANCEMENT ET AUTRES DÉPENSES



SERVICE DE LA DETTE

Les investissements en immobilisations influencent le budget de fonctionnement par le biais des frais de financement et du remboursement de la dette à long terme qui y sont comptabilisés. C'est ce qu'on appelle le service de la dette.



Le service de la dette comprend l'ensemble des sommes que l'organisation est tenue de verser pour rembourser le capital et payer les intérêts et les frais d'émission au cours de l'exercice financier. Il inclut notamment les affectations à la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette.

Ajustement selon les normes comptables pour le secteur public (NCSP)

Afin de répondre aux normes comptables appliquées au rapport financier, la présentation budgétaire du service de la dette a fait l'objet d'une harmonisation et ce, sans impact sur le service de la dette nette.

Dorénavant, l'utilisation de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette s'ajoute tant à la dépense, à titre de remboursement de capital, qu'aux revenus qui y sont associés. Par ailleurs, le remboursement de capital à la charge de tiers est maintenant présenté à l'encontre du service de la dette. Suivant l'ajustement de présentation associé au remboursement de capital, l'emploi du terme « service de la dette brute » n'est plus approprié.

BUDGET

Le budget 2019 du service de la dette est de 300,5 M\$ soit une variation de -8,4 M\$ (-2,7%) par rapport au précédent budget.

Tableau 39 – Service de la dette nette

(en millions de dollars)

SERVICE DE LA DETTE NETTE*	Réal		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2019	2019-2018	
Remboursement de capital *	186,5	196,6	196,9	197,9	187,8	-10,1	-5,1%
Frais de financement	62,4	58,6	58,5	61,0	60,7	-0,3	-0,5%
Affectations (réserve financière pour le paiement accéléré de la dette)	37,1	44,4	50,0	50,0	50,0	0,0	0,0%
Affectations (réserve financière pour le remboursement des obligations PL-54)	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>2,0</u>	2,0	-
Service de la dette	286,0	299,6	305,4	308,9	300,5	-8,4	-2,7%
Moins : Revenus associés au service de la dette * **	52,1	58,8	69,2	69,1	68,8	0,3	-0,4%
Service de la dette nette	233,9	240,8	236,2	239,8	231,7	-8,1	-3,4%

* Redressé en 2016, 2017 et 2018 suivant l'harmonisation du service de la dette

** Sommes remboursées par les tiers et utilisation des sommes accumulées pour le service de la dette

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -10,1	Remboursement de capital Utilisation de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette
↓ -0,3	Frais de financement Économies de taux d'intérêt sur les émissions 2018 incluant la hausse des taux d'intérêt prévu en 2019
↑ 2,0	Affectations (réserve financière pour le remboursement des obligations PL-54)* Création de la réserve financière pour le remboursement des obligations PL-54 échéant en 2025 et 2026
↑ 0,3	Revenus associés au service de la dette** Divers éléments associés aux revenus d'intérêts et aux affectations
↓ -8,1	Service de la dette

* Obligations émises en vertu du projet de loi no 54 à la suite du dépôt du rapport actuariel au 31 décembre 2007 pour financer les déficits de solvabilité des anciens et nouveaux régimes de retraite de la ville de Québec pour les années 2005 et 2006

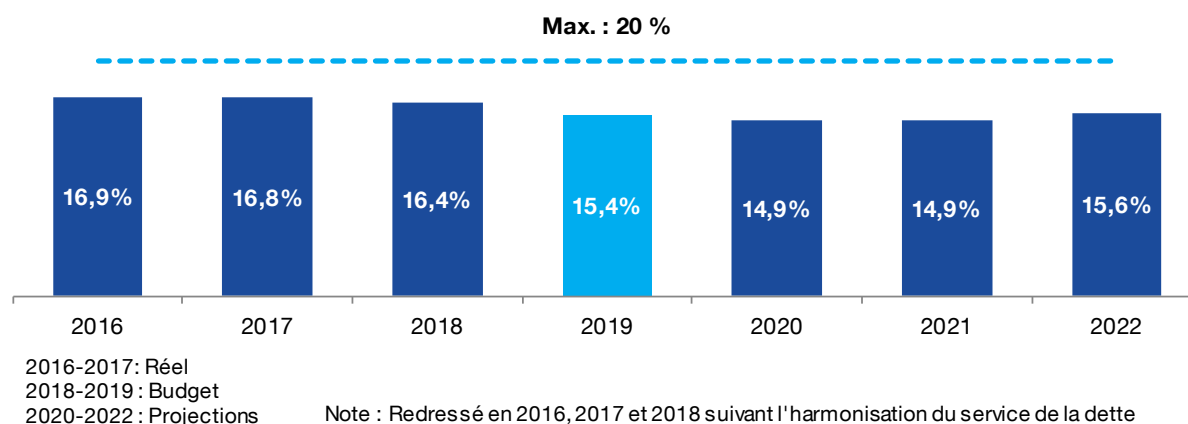
** Sommes remboursées par les tiers et utilisation des sommes accumulées pour le service de la dette

SERVICE DE LA DETTE NETTE PAR RAPPORT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La Politique de gestion de la dette indique que le ratio du service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement ne doit pas excéder 20%; ceci, afin de limiter les emprunts à des niveaux acceptables. Ce ratio est souvent utilisé par les municipalités comme outil à des fins de comparaison. Plusieurs investisseurs institutionnels considèrent ce ratio comme critère d'achat pour les obligations municipales.

En 2019, il est prévu que ce ratio soit de l'ordre de 15,4%, soit en-deça de 20%. Les projections financières des prochaines années indiquent également que ce ratio est prévu se maintenir en-deça de 20%.

Graphique 5 – Service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement



RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT ACCÉLÉRÉ DE LA DETTE

Une réserve financière visant à sécuriser et à contrôler la dette en fonction de paiements anticipés a été créée en 2012. Il s'agit de sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette. Ces sommes serviront au paiement des refinancements de la dette actuelle. Ainsi, en plus de contribuer à la diminution de la dette, le paiement comptant d'une partie des refinancements générera également des économies d'intérêts et de frais d'émissions d'obligations, d'où l'impact sur la dette et, conséquemment, sur le service de la dette au budget de fonctionnement.

La dotation de départ de cette réserve a été de 7,4 M\$ en 2012, majorée annuellement de 7,4 M\$, jusqu'à concurrence de 50,0 M\$ par année. Cette cible a été atteinte en 2018. Cette réserve est incluse dans le service de la dette nette et la dotation 2019 est de 50,0 M\$.

PAIEMENT COMPTANT D'IMMOBILISATIONS



Le paiement comptant d'immobilisations (PCI) est un mode de financement employé pour payer comptant une dépense d'immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement.

La Politique de gestion de la dette expose certaines stratégies dans la sélection des investissements à financer par emprunt, dont celle de porter progressivement à 175,0 M\$ le poste de PCI, soit une majoration annuelle moyenne de 15,0 M\$.

Cette stratégie a été mise en place afin de réduire la pression sur la dette et sur le service de la dette. La Ville peut ainsi réaliser des travaux pour ses immobilisations sans augmenter la dette. De plus, le paiement comptant n'entraîne aucune dépense en service de la dette. Ce mode de financement s'avère être un outil efficace, particulièrement en contexte de hausses de taux d'intérêt.

BUDGET

Le budget 2019 du paiement comptant d'immobilisations est de 126,2 M\$ soit une variation de 15,0 M\$ (13,5%) par rapport au précédent budget.

Tableau 40 – Paiement comptant d'immobilisations

(en millions de dollars)

PAIEMENT COMPTANT D'IMMOBILISATIONS	Réel		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2019	2018-2019	2019-2018
Paiement comptant d'immobilisations	77,8	96,2	111,2	111,2	126,2	15,0	13,5%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 15,0 Paiement comptant d'immobilisations	Majoration annuelle telle que prévue à la Politique de gestion de la dette (cadre financier) Il est prévu que cette progression se poursuive jusqu'en 2022 pour atteindre 175,0 M\$ annuellement
↑ 15,0 Paiement comptant d'immobilisations	

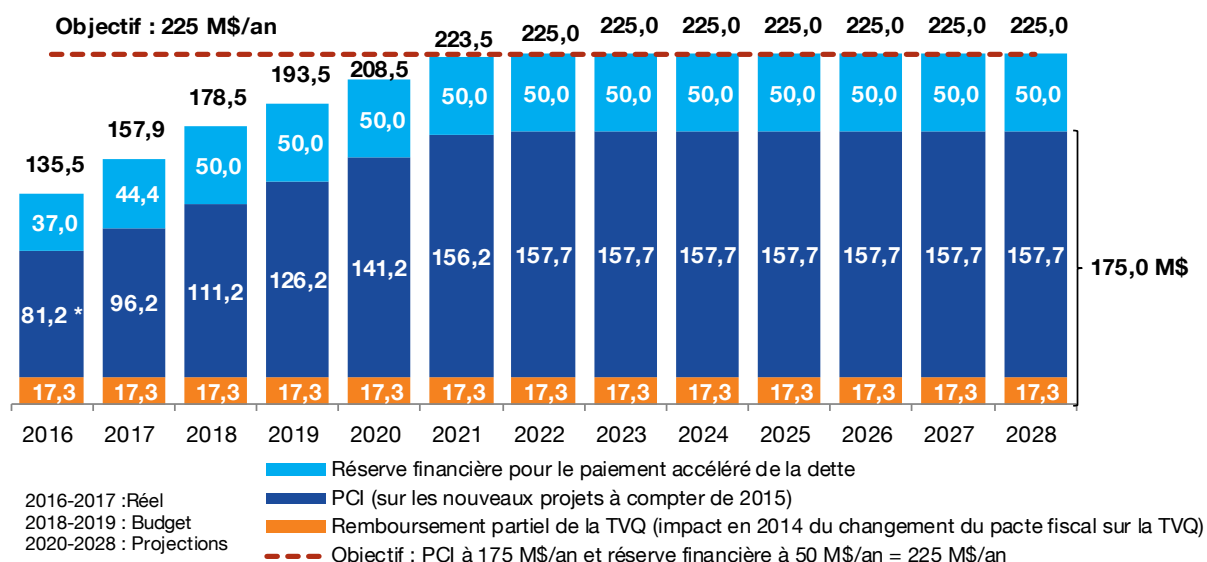
PCI ET RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT ACCÉLÉRÉ DE LA DETTE

De manière combinée (PCI + réserve financière), les efforts consacrés aux immobilisations totalisent 176,2 M\$ au budget 2019 qui se répercutent dans les dépenses de fonctionnement.

Tel que prévu au cadre financier, les PCI poursuivront leur progression jusqu'en 2022 pour atteindre 175 M\$, pour un effort global consacré aux PCI et à la réserve financière de 225 M\$ annuellement à compter de cette date. Depuis l'implantation du cadre financier en 2009, la dotation budgétaire annuelle cumulée des PCI atteint 765,0 M\$¹² et celle de la réserve financière totalise 255,4 M\$, pour un total de 1 020,4 M\$. Il s'agit d'efforts considérables, sachant que le budget 2007 des PCI se chiffrait à 2,0 M\$.

Ces outils permettent de limiter l'endettement et, par le fait même, de réduire le solde de la dette annuelle qui en découle. Dans l'opinion de crédit publiée en 2018, la firme de notation Moody's reconnaît que la Ville a atteint ses objectifs liés au contrôle de la dette avec le cadre financier mis en place en 2009 et révisé en 2011.

Graphique 6 – PCI et réserve financière pour le paiement accéléré de la dette
(en millions de dollars)



* Incluant 3,4 M\$ en 2016 liés au traitement des droits imposés aux exploitants des carrières et sablières dorénavant comptabilisés au bilan comme revenus reportés.

¹² Incluant le remboursement partiel de la TVQ depuis 2014

CHARGES DE L'EMPLOYEUR

Les charges de l'employeur comprennent les avantages sociaux et les charges sociales reliés aux salaires des élus et des employés de la Ville. Elles sont une composante de la rémunération globale.

Depuis 2016, les avantages sociaux (charges sociales et charges des services courants liées aux régimes de retraite) sont inclus aux dépenses des unités administratives. Les charges de l'employeur présentées sous la rubrique « Autres dépenses » comprennent conséquemment la charge d'équilibre liée aux régimes de retraite et les autres charges.

BUDGET

Le budget 2019 des charges de l'employeur présenté sous la rubrique « Autres dépenses » est de 63,5 M\$ soit une variation de 6,2 M\$ (10,9%) par rapport au précédent budget.

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le portrait global des charges de l'employeur ainsi que l'analyse détaillée de ces dernières sont présentés sous la rubrique « Rémunération globale » du présent document.

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES

Les contributions aux organismes sont celles que la Ville effectue auprès de différents organismes publics, dont des organismes municipaux, des organismes gouvernementaux et d'autres organismes.

La dépense liée au transport en commun est une contribution aux coûts des services assumés par un organisme supramunicipal, soit le Réseau de transport de la Capitale (RTC), à la suite d'un transfert de pouvoirs et de responsabilités en matière de transport en commun.

BUDGET

Le budget 2019 des contributions aux organismes est de 129,9 M\$ soit une variation de 1,6 M\$ (1,2%) par rapport au précédent budget.

Tableau 41 – Contributions aux organismes

(en millions de dollars)

CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES	Réel		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2019	2019-2018	
Transport en commun	113,1	115,2	118,5	118,5	119,8	1,3	1,1%
Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)	3,1	3,4	3,4	3,4	3,3	-0,1	-3,0%
Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)	4,0	4,8	5,7	5,7	6,1	0,4	7,5%
Autres organismes	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0	-1,3%
Total contributions aux organismes	121,1	124,1	128,3	128,3	129,9	1,6	1,2%

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 1,3 Transport en commun	Augmentation de la contribution de la Ville au Réseau de transport de la Capitale (RTC)
↑ 0,4 Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)	Augmentation de la contribution de la Ville à l'OMHQ
↓ -0,1 Autres variations	Autres éléments
↑ 1,6 Contributions aux organismes	

AUTRES FRAIS

Le contingent est une réserve créée en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités) alors que les créances douteuses sont des créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Les divers autres frais comprennent tous les autres frais éventuels pouvant être rattachés à la rémunération tels que les vacances à payer, l'équité salariale, etc. Ces frais incluent également diverses dépenses non attribuables à une unité administrative donnée ou à une activité particulière destinée à prendre en compte certaines obligations et opérations de l'organisation (ex. : pensions, rentes, invalidités, etc.). Différentes provisions font aussi partie de ces dépenses (ex. : salaires, indemnités, sites d'enfouissement et sites contaminés).

BUDGET

Le budget 2019 des autres frais est de 29,1 M\$ soit une variation de 0,9 M\$ (3,0%) par rapport au précédent budget.

Tableau 42 – Autres frais

(en millions de dollars)

AUTRES FRAIS	Réal			Projeté		Budget		Écart	
	2016	2017	2018	2018	2019	2018	2019	2019-2018	
Contingent	0,0	0,0	0,0	5,0	5,0	0,0	0,0%		
Créances douteuses	0,9	0,6	1,0	1,0	0,8	-0,3	-25,0%		
Divers autres frais	26,1	25,5	21,6	22,2	23,3	1,1	5,0%		
Total autres frais	27,0	26,1	22,6	28,2	29,1	0,9	3,0%		

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -0,3 Créances douteuses	↓ -0,3 Diminution anticipée notamment liée à l'amélioration du processus de perception des biens et services
↑ 1,1 Divers autres frais	↑ 1,2 Ajustement de provisions ↓ -0,1 Autres éléments
↑ 0,9 Autres frais	

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES



DÉPENSES PAR OBJET



L'objectif du système de classification des dépenses par objet est de fournir une information en fonction de la nature économique des biens et des services acquis et de toute autre dépense. Le total des dépenses demeure conséquemment le même que celui énoncé sous la rubrique analyse des dépenses.

Tableau 43 – Dépenses par objet

(en millions de dollars)

DÉPENSES	Réal		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2018	2019	2019-2018
Rémunération globale	564,2	568,0	562,1	556,1	574,9	18,8	3,4%
Dépenses de financement	363,8	395,8	416,6	420,1	426,7	6,6	1,6%
Autres dépenses	500,4	500,4	500,4	500,4	500,4	0,0	0,0%
Total dépenses avant éléments extrabudg.	1 381,6	1 432,5	1 469,2	1 460,7	1 502,0	41,3	2,8%

Ce système de classification permet de constater que la rémunération globale et les dépenses de financement comptent pour plus de la moitié des dépenses de la Ville, soit 66,7% en 2019.

RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale comprend la rémunération ainsi que les charges de l'employeur, et ce, pour tous les employés et les élus de la Ville.

La rémunération globale est l'un des principaux postes de dépenses. Elle compte pour 38,3% des dépenses de fonctionnement.



BUDGET

Le budget 2019 de la rémunération globale est de 574,9 M\$ soit une variation de 18,8 M\$ (3,4%) par rapport au précédent budget.

Tableau 44 – Rémunération globale

(en millions de dollars)

RÉMUNÉRATION GLOBALE	Réal		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2018	2019	2019-2018
RÉMUNÉRATION							
Rémunération régulière	304,8	306,0	319,2	335,7	341,2	5,4	1,6%
Rémunération occasionnelle	<u>45,9</u>	<u>50,9</u>	<u>49,0</u>	<u>37,4</u>	<u>37,1</u>	<u>-0,2</u>	<u>-0,7%</u>
Total rémunération rég. et occasionnelle	350,7	356,9	368,2	373,1	378,3	5,2	1,4%
Autres rémunérations	39,2	38,2	39,8	32,8	34,8	2,0	6,2%
Total rémunération	389,9	395,1	408,0	405,9	413,1	7,2	1,8%
CHARGES DE L'EMPLOYEUR							
Charges sociales et autres cotisations	58,4	62,7	68,9	67,8	74,3	6,5	9,6%
Régimes de retraite							
Charges des services courants	34,5	32,6	35,1	35,0	37,2	2,2	6,3%
Charge d'équilibre	<u>81,4</u>	<u>77,6</u>	<u>50,1</u>	<u>47,3</u>	<u>50,3</u>	<u>2,9</u>	<u>6,2%</u>
Total régimes de retraite	115,9	110,2	85,2	82,3	87,5	5,1	6,2%
Total charges de l'employeur	174,3	172,9	154,1	150,1	161,8	11,6	7,8%
Total rémunération globale	564,2	568,0	562,1	556,1	574,9	18,8	3,4%

RÉMUNÉRATION

La rémunération comprend les rémunérations régulière, occasionnelle et supplémentaire, qui sont incluses aux budgets des unités administratives, ainsi que les autres rémunérations qui sont traitées sous la rubrique « Autres frais ».

BUDGET

Le budget 2019 de la rémunération est de 413,1 M\$ soit une variation de 7,2 M\$ (1,8%) par rapport au précédent budget.

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 7,2 RÉMUNÉRATION	
↑ 5,2 Rémunération régulière et occasionnelle	
↑ 8,3	Indexation des salaires et des avantages sociaux et avancements d'échelon
↓ -2,3	Budget non récurrent de 2018 notamment lié à l'arrêt Jordan (délais judiciaires)
↑ 1,0	Postes occasionnels requis afin de constituer une équipe locale et une équipe régionale suivant la légalisation du cannabis
↑ 0,8	Créations de postes en lien avec le nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie; outil de gestion des risques d'incendie visant à mieux protéger les citoyens
↓ -0,5	Abolitions et créations de postes et mouvements de personnel
↓ -0,5	Reclassement budgétaire additionnel au Service de police (rémunération régulière vers rémunération supplémentaire)
↓ -0,5	Délais de dotation
↓ -0,4	Fermeture temporaire d'équipements, notamment l'anneau de glace Gaétan-Boucher et le centre sportif de Sainte-Foy à compter du 1er mai
↓ -0,4	Impartition, notamment la base de plein-air de Sainte-Foy
↓ -0,3	Ajustement des salaires relatifs aux remplacements de prêts de service
↑ 2,0 Autres rémunérations	
↑ 1,2	Ajustement des différentes provisions
↑ 0,5	Reclassement budgétaire au Service de police (rémunération régulière vers rémunération supplémentaire)
↑ 0,2	Rémunération supplémentaire en lien avec la création d'une unité «accès cannabis» financée par le ministère de la Sécurité publique
↑ 0,1	Temps supplémentaire en lien avec le nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie; outil de gestion des risques d'incendie visant à mieux protéger les citoyens
↑ 7,2 Rémunération	

CHARGES DE L'EMPLOYEUR

Les charges de l'employeur incluent les charges des régimes de retraite, les avantages sociaux et la part de l'employeur liée aux charges sociales.

BUDGET

Le budget 2019 des charges de l'employeur est de 161,8 M\$ soit une variation de 11,6 M\$ (7,8%) par rapport au précédent budget.

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↑ 11,6 CHARGES DE L'EMPLOYEUR	
↑ 6,5 Charges sociales et autres cotisations	
↑ 2,7	Ajustement des taux de déductions à la source à la hausse, impact de l'indexation des salaires et avancement d'échelons
↑ 1,3	Augmentation des coûts estimés relativement aux assurances collectives
↑ 1,3	Avantages sociaux futurs selon les analyses actuarielles
↑ 1,2	Révision de la charge d'assurances collectives des retraités
↑ 5,1 Régimes de retraite	
↑ 2,2 Charges des services courants	
↑ 1,9	Révision de la masse salariale et des taux de cotisation applicables
↑ 0,3	Intégration des régimes de TIRU (Canada) inc. aux prévisions budgétaires
↑ 2,9 Charge d'équilibre	
↑ 2,0	Application des rendements projetés de l'exercice financier 2018, soit des rendements anticipés moins élevés que prévu pour l'année 2018 ayant un effet en 2019
↑ 1,6	Révision de la projection des gains actuariels de l'exercice financier 2017
↓ -0,7	Dotation annuelle de la réserve financière relative au déficit initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Québec
↑ 11,6 Charges de l'employeur	

RÉGIMES DE RETRAITE

La Ville de Québec offre à ses employés six régimes de retraite enregistrés auprès de Retraite Québec. Ces régimes de retraite sont capitalisés et prévoient le versement de prestations basées soit sur le nombre d'années de service et la rémunération admissible soit sur le salaire carrière.

Depuis la reprise en 2015, des opérations liées à la station de traitement des boues et du centre de récupération, la Ville agit à titre d'employeur participant à deux régimes de retraite auxquels participent les employés actifs visés par ce changement.

La charge des services courants représente la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Elle est déterminée selon les hypothèses actuarielles. Ce montant permet de faire face aux obligations des régimes de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

La charge d'équilibre est un montant, déterminé par l'actuaire, établi afin de respecter les obligations des régimes de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit notamment de la partie nécessaire au remboursement du déficit.

Tableau 45 – Régimes de retraite

(en millions de dollars)

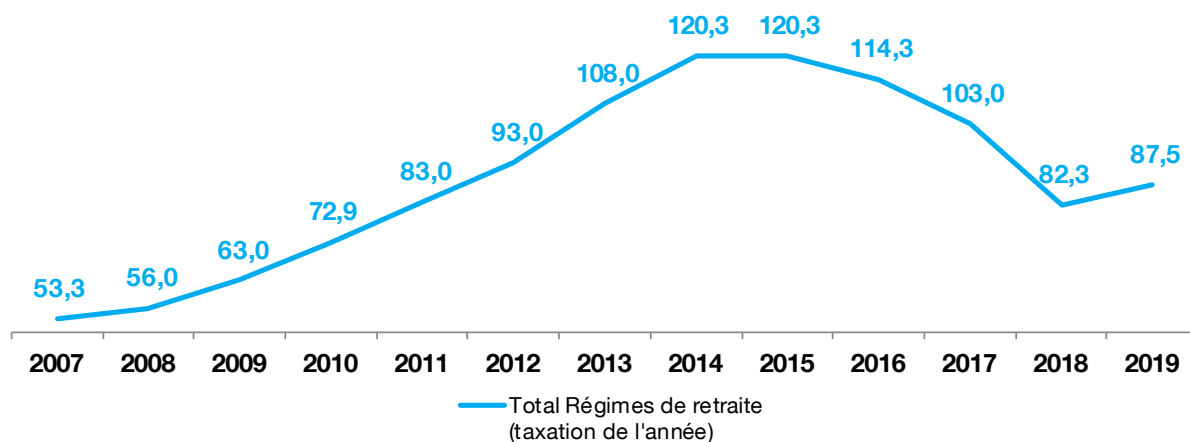
RÉGIMES DE RETRAITE	Réal		Projeté	Budget		Écart	
	2016	2017	2018	2018	2019	2019-2018	
Charge des services courants	34,5	32,6	35,1	35,0	37,2	2,2	6,3%
Charge d'équilibre							
Amortissement	37,0	20,5	15,8	16,7	18,8	2,1	12,5%
Dépense d'intérêt	26,0	21,4	19,3	18,7	20,2	1,5	8,1%
Déficit ex-Québec - dotation annuelle	<u>13,2</u>	<u>12,6</u>	<u>15,1</u>	<u>11,9</u>	<u>11,2</u>	<u>-0,7</u>	<u>-5,7%</u>
Total Charge d'équilibre	76,2	54,5	50,1	47,4	50,3	2,9	6,2%
Total Régimes de retraite (taxation requise)	110,7	87,1	85,2	82,3	87,5	5,1	6,2%
Couloir - Montant à pourvoir dans le futur (remboursement)*	5,2	23,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Total Régimes de retraite (taxation de l'année)	115,9	110,2	85,2	82,3	87,5	5,1	6,2%

* Méthode du couloir permise par le MAMH

Les dépenses liées aux régimes de retraite ont diminué entre 2016 et 2018. Malgré l'impact de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 15)¹³, la Ville n'est pas à l'abri de mouvements économiques ou autres venant influencer les dépenses liées aux régimes de retraite. C'est ce qui est anticipé pour 2019. En effet, suivant des rendements anticipés moins élevés pour l'année 2018, ayant un effet en 2019, les révisions actuarielles et les ajustements requis en fonction de l'évolution de la masse salariale, les dépenses liées aux régimes de retraite sont en hausse de 5,1 M\$ pour atteindre 87,5 M\$.

Graphique 7 – Régimes de retraite selon les budgets adoptés

(en millions de dollars)

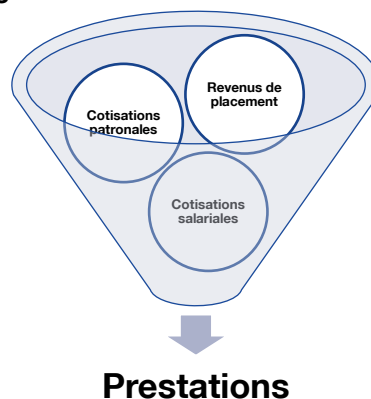


¹³ La loi a été sanctionnée par le gouvernement du Québec le 5 décembre 2014 et elle vise la restructuration des régimes de retraite

Fonctionnement des régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville reposent sur le principe de la capitalisation. Les charges déposées dans une caisse de retraite et les revenus de placement qui en découlent servent à financer le paiement des prestations prévues.

Figure 1 – Fonctionnement des régimes de retraite



État d'un régime de retraite

Un régime est en équilibre lorsque son actif est égal à la valeur de toutes les prestations acquises par les participants compte tenu de leurs années de service. Il est en surplus si son actif excède cette valeur et il est en déficit si l'actif est inférieur à cette valeur.

Tableau 46 – État d'un régime de retraite

ÉQUILIBRE	SURPLUS	DÉFICIT
Actif = Valeur des prestations	Actif > Valeur des prestations	Actif < Valeur des prestations

Déficit

On dit qu'un régime de retraite est en déficit lorsque l'actif du régime est inférieur à la valeur des prestations acquises par les participants, ce qui est le cas pour le régime de la Ville de Québec. Cette insuffisance est décelée et quantifiée par l'actuaire lors de son évaluation actuarielle périodique, minimalement aux trois ans.

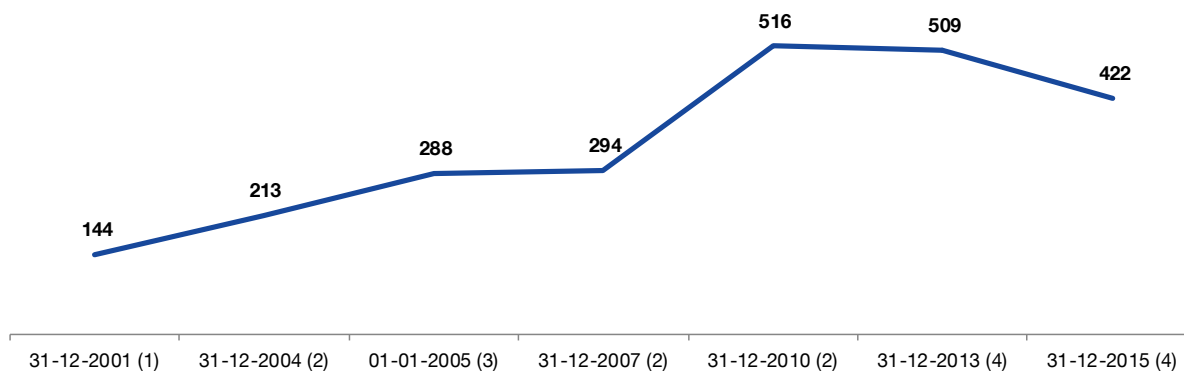
Depuis 2007, la Ville doit, à chaque exercice financier, comptabiliser les coûts de ses régimes de retraite. Une estimation budgétaire de ceux-ci est également effectuée dans le cadre des prévisions budgétaires. Celle-ci s'effectue par l'actuaire de la Ville, à partir des dernières évaluations actuarielles et des plus récents états financiers des régimes de retraite. Elle tient également compte du rendement obtenu depuis les dernières évaluations actuarielles.

Les évaluations actuarielles, qui déterminent les cotisations salariales et patronales à verser dans les régimes, sont basées sur différentes hypothèses (âge de la retraite, table de mortalité, rendements espérés, etc.). Une fois le passif établi, c'est-à-dire la valeur des prestations acquises, il est comparé à l'actif et il en découle un surplus ou un déficit actuariel. Un déficit actuariel doit être amorti sur 15 ans et détermine la cotisation d'équilibre devant être versée annuellement.

Au 31 décembre 2015, le déficit actuariel total est estimé à 422 M\$. Les prochaines évaluations actuarielles sont prévues en date du 31 décembre 2018 et seront disponibles au cours de l'exercice financier 2019.

Graphique 8 – Déficit de capitalisation des régimes de retraite

(en millions de dollars)



(1) Évaluation actuarielle. Dont 141 M\$ pour l'ancienne Ville de Québec.

(2) Évaluation actuarielle.

(3) Estimation actuarielle. Mise en place des six nouveaux régimes.

(4) Évaluation post restructuration des cadres, policiers et pompiers. Pour tous les autres régimes, l'évaluation actuarielle avant restructuration est considérée.

EFFECTIF

L'effectif comprend l'ensemble des personnes au service de l'organisation. L'effectif est exprimé en nombre de personnes/année (p.a.). Il s'agit de l'unité de mesure correspondant au nombre d'employés converti en employés à temps plein. Pour calculer des p.a., on divise le nombre d'heures travaillées budgétées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.



BUDGET

L'effectif total prévu en 2019 atteint 5 017 p.a. soit un niveau constant depuis cinq ans. L'effectif varie de 17 p.a. (0,3%) par rapport au précédent budget.

Sur une base comparable, l'effectif demeure inférieur à ce qu'il était au moment des fusions municipales, soit 4 742 p.a. en 2019, alors qu'il s'élevait à 4 951 p.a. en 2003.

Graphique 9 – Effectif selon les budgets adoptés

(en personne/année)

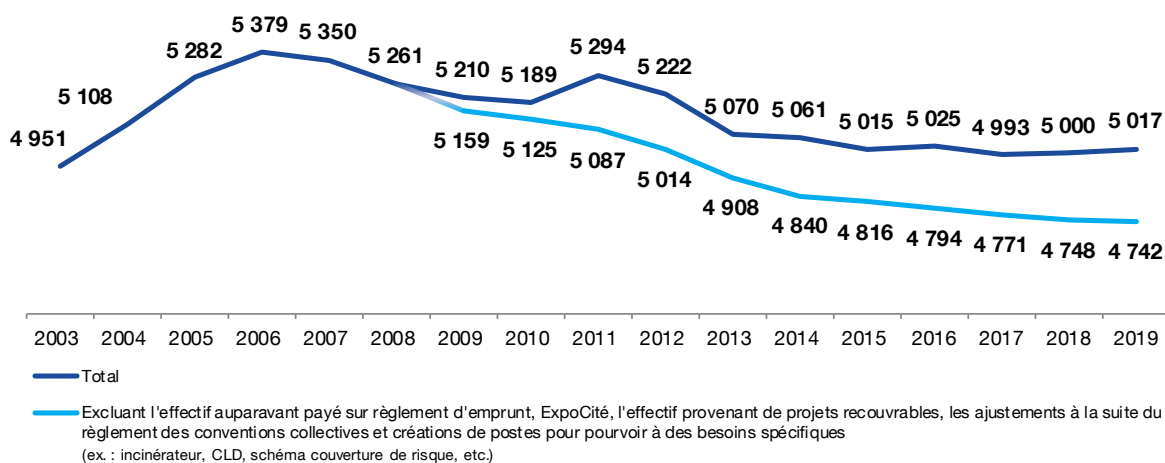


Tableau 47 – Effectif

(en personnes/année)

EFFECTIF	Budget		Écart
	2018	2019	
Direction générale			
Conseil municipal	13	13	0
Direction générale	21	45	24
Strat. institutionnelles et relations intergouv.	18	0	-18
Vérificateur général	8	9	1
Bureau de l'ombudsman	2	2	0
Ressources humaines	107	106	-1
Finances	91	90	-1
Communications	50	50	0
Développement économique et grands projets	39	40	1
Office du tourisme de Québec	58	56	-2
ExpoCité	53	51	-2
Total direction générale	460	462	2

EFFECTIF	Budget		Écart
	2018	2019	
Services de proximité			
Loisirs, sports et vie communautaire	15	417	402
Ingénierie	152	149	-3
Interaction citoyenne	60	76	16
Arrondissement de La Cité-Limoilou	277	5	-272
Arrondissement des Rivières	204	7	-197
Arr. de Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	375	9	-366
Arrondissement de Charlesbourg	171	3	-168
Arrondissement de Beauport	210	8	-202
Arrondissement de La Haute-St-Charles	209	4	-205
Entretien des voies de circulation	0	375	375
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout	0	268	268
Gestion des matières résiduelles	0	27	27
Gestion du territoire	0	140	140
Prévention et qualité du milieu	0	150	150
Total services de proximité	1 673	1 638	-35
Soutien institutionnel			
Affaires juridiques	137	128	-9
Technologies de l'information	176	176	0
Évaluation	88	99	11
Greffe et archives	35	37	2
Approvisionnements	70	70	0
Gestion des immeubles	282	285	3
Gestion des équipements motorisés	150	150	0
Total soutien institutionnel	938	945	7
Qualité de vie urbaine			
Culture, patrimoine et relations internationales	55	55	0
Protection contre l'incendie	491	515	24
Police	975	983	8
Bureau de la sécurité civile	7	13	6
Commissariat aux incendies	6	8	2
Bureau des grands événements	12	12	0
Transport et mobilité intelligente	47	51	4
Planif. de l'aménagement et de l'environnement	84	81	-3
Total qualité de vie urbaine	1 677	1 718	41
Eau et valorisation énergétique			
Traitement des eaux	178	182	4
Projets industriels et valorisation	74	72	-2
Total eau et valorisation énergétique	252	254	2
TOTAL EFFECTIF	5 000	5 017	17

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variation (en p.a.)	
↑	2 Direction générale
↑	Transfert de postes reçus des Services de proximité liés à la restructuration des arrondissements
↓	Postes non requis
↓	-35 Services de proximité
↓	Rationalisation dans les postes occasionnels
↓	Transfert de postes à la Direction générale en lien avec la restructuration des arrondissements
↓	Transfert de postes à la Qualité de vie urbaine en lien avec à la restructuration des arrondissements
↑	7 Soutien institutionnel
↓	Postes occasionnels n'étant plus requis, notamment liés à l'arrêt Jordan (délais judiciaires)
↑	Créations de postes
↑	Ajout de postes occasionnels pour la création d'une cellule temporaire destinée à vérifier l'exactitude des renseignements des descriptifs physiques au Service de l'évaluation
↑	Postes occasionnels pour la réduction de la masse documentaire au Service du greffe et archives
↑	41 Qualité de vie urbaine
↑	Créations de postes en lien avec le nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie; outil de gestion des risques d'incendie visant à mieux protéger les citoyens
↑	Créations de postes
↑	Création d'une unité «accès cannabis» financée par le ministère de la Sécurité publique
↑	Transfert de postes reçus des Services de proximité liés à la restructuration des arrondissements
↓	Impact de la restructuration de la DGA Qualité de vie urbaine
↑	2 Eau et valorisation énergétique
↑	Créations de postes
↑	17

SUIVI DU PLAN DE MAIN-D'ŒUVRE

Le dernier plan de main-d'œuvre (PMO) couvrait la période 2013-2018. Il prévoyait l'abolition d'un poste sur trois devenus vacants (excluant les pompiers, les policiers et le 911), et la création d'un maximum de 20 postes par année pour de nouveaux besoins. Il a entièrement été respecté. Un nouveau plan de main-d'œuvre est actuellement en préparation. Entre-temps, le suivi du dernier PMO démontre un écart favorable de 7 p.a. avec l'objectif fixé pour 2019.

Tableau 48 – Suivi du plan de main-d'œuvre

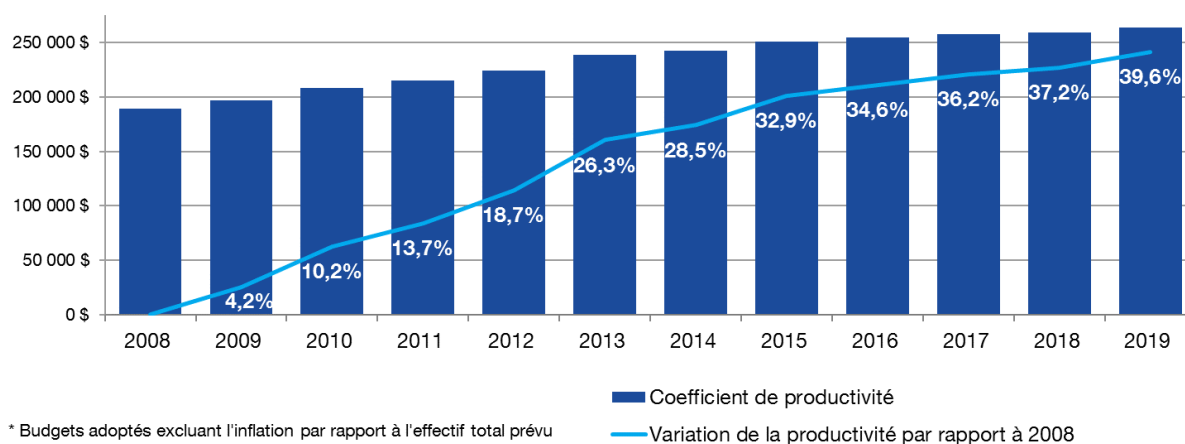
(en personnes/année)

Suivi du plan de main-d'œuvre	p.a.
Effectif au Budget 2018 approuvé	5 000
Ajout de l'effectif lié au nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie	<u>24</u>
Effectif autorisé au Budget 2019	5 024
Effectif au Budget 2019	5 017
Écart favorable	7

PRODUCTIVITÉ

Grâce à un meilleur contrôle de l'effectif passant notamment par l'amélioration des méthodes et des outils de travail, la productivité des employés est en hausse de 39,6% (en dollars constants) depuis 2008.

Coefficient de productivité* selon les budgets adoptés (excluant l'inflation)



EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS (RÉSERVES DE FONDS)

Selon la Politique de gestion des excédents de fonctionnement affectés (réserves de fonds), la prudence dans la gestion financière de la Ville implique de créer des réserves suffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles ou imprévues. En ce sens, les excédents de fonctionnement affectés sont des sommes dédiées à des fins spécifiques.



Excédent de fonctionnement affecté à l'autoassurance	Excédent de fonctionnement affecté aux opérations de déneigement	Excédent de fonctionnement affecté à la prévoyance
Ces sommes servent uniquement à acquitter des réclamations pour lesquelles la Ville est identifiée comme responsable.	Des excédents de fonctionnement sont affectés lorsque les coûts dépassent les budgets annuels de cette activité et qu'il est impossible de combler l'excédent des dépenses par toute autre source de financement.	Événements ou dépenses non récurrents sur lesquels l'administration a peu ou pas de contrôle. La dépense doit relever d'une obligation légale ou d'un cas de force majeure.
Autoassurance	Opérations de déneigement	Prévoyance
Cible : 8,7 M\$	Cible : 20,0 M\$	Cible : 20,0 M\$

Tableau 49 – Excédents de fonctionnement affectés et non affecté
(en millions de dollars)

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS ET NON AFFECTÉ	Réal		Projeté	Cibles
	2016	2017	2018	2019
Excédents de fonctionnement affectés				
Opérations de déneigement	19,1	20,0	20,0	20,0
Autoassurance	8,7	8,7	8,7	8,7
Prévoyance	<u>20,0</u>	<u>20,0</u>	<u>19,0</u>	<u>20,0</u>
Total excédents de fonctionnement affectés	47,8	48,7	47,7	48,7
Excédent de fonctionnement accumulé non affecté	74,6	76,6	74,4 *	-

* Excluant résultats 2018

PARTAGE DE COMPÉTENCES

Le 1er janvier 2006 marquait la reconstitution des villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures. En vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, on assistait, ce même jour, à la création de l'agglomération de Québec, formée de la Ville de Québec et des deux municipalités reconstituées. L'application de la loi a comme effet le partage de certaines compétences entre les trois villes et la mise en commun de certaines autres.

Les compétences du conseil d'agglomération l'amènent à prendre des décisions dans les domaines suivants :

- l'évaluation foncière;
- le transport collectif des personnes;
- l'entretien des voies de circulation constituant le réseau artériel de l'agglomération;
- l'alimentation en eau;
- l'assainissement des eaux;
- l'élimination et la valorisation des matières résiduelles;
- la surveillance et la valorisation des cours d'eau municipaux;
- le développement économique;
- le logement social et l'aide destinée aux sans-abri;
- la prévention de la toxicomanie et de la prostitution;
- la sécurité publique (Service de police, Service de protection contre l'incendie, Bureau de la sécurité civile, centre d'urgence 9-1-1, Cour municipale).

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement voient à :

- l'adoption et à la mise en œuvre des plans d'urbanisme, à l'adoption de la réglementation et au traitement des demandes de dérogations mineures;
- la délivrance des permis de construction et de rénovation;
- la construction et à l'entretien des conduites locales d'aqueduc et d'égout;
- l'enlèvement et au transport des matières résiduelles;
- l'entretien et au déneigement des rues locales;
- la construction, l'entretien et la gestion des équipements sportifs et culturels, des bibliothèques et des parcs (excluant les infrastructures et les équipements collectifs).

La dépense d'agglomération est de 783,4 M\$ sur le budget de 1 502,0 M\$, soit 52,2%.

Tableau 50 – Partage des compétences
(en millions de dollars)

PARTAGE DES COMPÉTENCES	Agglo- mération	Proximité	Budget 2019
DÉPENSES DES UNITÉS ADMINISTRATIVES			
Direction générale			
Conseil municipal	0,0	4,8	4,8
Direction générale	3,8	3,4	7,2
Vérificateur général	1,0	0,9	1,9
Bureau de l'ombudsman	0,2	0,1	0,3
Ressources humaines	7,5	6,9	14,4
Finances	4,7	5,7	10,4
Communications	3,8	3,8	7,6
Développement économique et grands projets	8,2	5,1	13,3
Office du tourisme de Québec	23,5	0,0	23,5
ExpoCité	9,1	0,0	9,1
Total direction générale	61,6	30,7	92,3
Services de proximité			
Loisirs, sports et vie communautaire	4,1	37,6	41,7
Ingénierie	5,8	10,2	16,0
Interaction citoyenne	3,2	4,0	7,2
Arrondissement de La Cité-Limoilou	0,4	7,2	7,6
Arrondissement des Rivières	0,4	4,1	4,5
Arr. de Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge	0,5	4,0	4,5
Arrondissement de Charlesbourg	0,1	3,4	3,5
Arrondissement de Beauport	0,4	2,8	3,2
Arrondissement de La Haute-St-Charles	0,2	3,6	3,8
Entretien des voies de circulation	9,1	79,1	88,2
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout	3,8	25,6	29,4
Gestion des matières résiduelles	8,4	22,8	31,2
Gestion du territoire	0,0	13,3	13,3
Prévention et qualité du milieu	6,1	13,7	19,8
Total services de proximité	42,6	231,4	274,0

PARTAGE DES COMPÉTENCES	Agglomération	Proximité	Budget 2019
Soutien institutionnel			
Affaires juridiques	11,6	4,7	16,3
Technologies de l'information	20,2	14,9	35,1
Évaluation	9,3	0,0	9,3
Greffe et archives	1,7	3,1	4,8
Approvisionnements	3,9	3,6	7,5
Gestion des immeubles	39,5	39,0	78,5
Gestion des équipements motorisés	10,6	20,4	31,0
Total soutien institutionnel	96,9	85,7	182,6
Qualité de vie urbaine			
Culture, patrimoine et relations internationales	4,6	22,2	26,8
Protection contre l'incendie	58,1	0,0	58,1
Police	125,6	0,0	125,6
Bureau de la sécurité civile	1,7	0,0	1,7
Commissariat aux incendies	0,9	0,0	0,9
Bureau des grands événements	4,7	8,3	13,0
Transport et mobilité intelligente	1,5	3,8	5,3
Planif. de l'aménagement et de l'environnement	0,6	9,1	9,7
Total qualité de vie urbaine	197,7	43,4	241,1
Eau et valorisation énergétique			
Traitement des eaux	27,2	0,0	27,2
Projets industriels et valorisation	35,7	0,0	35,7
Total eau et valorisation énergétique	62,8	0,0	62,8
Total des dépenses des unités administratives	461,6	391,2	852,9
DÉPENSES DE FINANCEMENT			
Service de la dette	104,7	195,8	300,5
Paiement comptant d'immobilisations	44,2	82,0	126,2
Total dépenses de financement	148,9	277,8	426,7
AUTRES DÉPENSES			
Cotisations de l'employeur	31,8	31,7	63,5
Contributions aux organismes	125,9	4,0	129,9
Autres frais	15,2	13,9	29,1
Total autres dépenses	172,9	49,6	222,5
TOTAL DÉPENSES	783,4	718,6	1 502,0

INVESTISSEMENTS ET DETTE



▶ INVESTISSEMENTS ET DETTE

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour réaliser la réfection de ses infrastructures, favoriser le développement économique, social et culturel et améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain. Le PTI inclut les investissements en transport collectif. Il totalise 1 900,1 M\$ pour la période 2019-2021, en progression de 12,5% (210,4 M\$) par rapport au dernier PTI et ce, tout en diminuant le niveau des emprunts nécessaire.

L'évolution de la dette nette est conforme à la planification du cadre financier. La dette nette prévue pour 2019 est de 1 549,3 M\$, en baisse de -28,6 M\$ (-1,8%) par rapport au précédent budget.

Le respect de la planification du cadre financier depuis 2009 est un élément important pour l'établissement de la notation de crédit de la Ville par l'agence Moody's. La notation de crédit de la Ville a été réaffirmée à Aa2 en 2018, comme chaque année depuis 2011.

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS (PTI 2019-2021)

En 2008, la Ville s'est dotée d'un plan d'investissement en infrastructures sur 15 ans. Un grand chantier de rénovation et de développement des infrastructures urbaines a alors été mis de l'avant. L'objectif ultime de ce plan, englobant plusieurs volets, étant de faire de Québec la ville la plus attrayante et la plus performante du Canada.

Dans la poursuite de ce plan, la Ville prévoit investir 1 900,1 M\$ (incluant le RTC) dans ses immobilisations, soit 609,7 M\$ en 2019, 722,2 M\$ en 2020 et 568,3 M\$ en 2021. Les investissements sont en progression de 12,5% (210,4 M\$) par rapport au dernier PTI et ce, sans augmenter les emprunts. Seulement 37% des investissements seront financés par le biais d'emprunts.

Il s'agit d'investissements importants s'inscrivant en continuité au plan d'investissement. La Ville a choisi d'investir, notamment pour de grands projets, tel que le réseau structurant de transport en commun et le centre de biométhanisation, et de profiter pleinement des programmes gouvernementaux d'aide financière destinés aux infrastructures. La mise à niveau des infrastructures et l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens vont permettre de transférer aux générations futures des équipements municipaux de valeur.

Tableau 51 – PTI sommaire (Ville et RTC)

(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2019	2020	2021	TOTAL	
INVESTISSEMENTS					
Ville de Québec	487,7	531,7	383,9	1 403,3	74%
Réseau de transport de la Capitale (RTC)	122,0	190,5	184,3	496,8	26%
Investissements totaux	609,7	722,2	568,3	1 900,1	100%
FINANCEMENT					
Emprunts par obligations	231,1	296,7	180,6	708,3	37%
Fonds de parc, fonds carrières et sablières et autres	41,6	14,3	6,2	62,0	3%
Paiement comptant d'immobilisations	130,5	143,2	156,2	429,9	23%
Financement externe	206,5	268,1	225,2	699,8	37%
Financement total	609,7	722,2	568,3	1 900,1	100%

Tableau 52 – PTI sommaire de la Ville de Québec (excluant le RTC)

(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2019	2020	2021	TOTAL	
INVESTISSEMENTS VILLE DE QUÉBEC	487,7	531,7	383,9	1 403,3	100%
FINANCEMENT VILLE DE QUÉBEC					
Emprunts par obligations	206,0	260,9	149,9	616,7	44%
Fonds de parc, fonds carrières et sablières et autres	41,6	14,3	6,2	62,0	4%
Paiement comptant d'immobilisations	130,5	143,2	156,2	429,9	31%
Financement externe	109,6	113,3	71,7	294,6	21%
Financement total	487,7	531,7	383,9	1 403,3	100%

GRANDS PROJETS DU PTI 2019-2021

496,8 M\$	Transport en commun
281,8 M\$	Maintien et développement du RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE
215,0 M\$	Réseau structurant de TRANSPORT EN COMMUN
147,0 M\$	Environnement
105,0 M\$	Construction du CENTRE DE BIOMÉTHANISATION de l'agglomération de Québec, projet de 124,5 M\$
27,0 M\$	PLAN DES RIVIÈRES et travaux correctifs de la RIVIÈRE LORETTE
15,0 M\$	Travaux à l'INCINÉRATEUR afin d'améliorer sa performance
129,0 M\$	Réseau routier et cyclable
75,0 M\$	Réhabilitation et réfection des CHAUSSÉES
19,0 M\$	Réfection et entretien des OUVRAGES D'ART
14,5 M\$	Mise en œuvre de la vision des DÉPLACEMENTS À VÉLO, incluant la passerelle Dalhousie
12,3 M\$	Réalisation du plan d'aménagement lié au plan particulier d'urbanisme (PPU) du plateau centre de Sainte-Foy
8,2 M\$	Réaménagement de la ROUTE DE L'ÉGLISE (projet de 15,6 M\$ en incluant les travaux d'ingénierie)
117,3 M\$	Loisirs, sports et vie communautaire
62,4 M\$	Construction d'un CENTRE DE GLACE, projet de 68,7 M\$
17,1 M\$	Construction et réfection de CENTRES COMMUNAUTAIRES (Saint-Roch, des Chutes et Bardy)
15,6 M\$	Travaux et réaménagement au CENTRE SPORTIF de Sainte-Foy
8,4 M\$	Relocalisation du MARCHÉ PUBLIC de Québec, projet de 24,8 M\$
5,4 M\$	Construction de l'espace public ExpoCité - PLACE DE LA FAMILLE, projet de 6,2 M\$
4,4 M\$	Réaménagement de la BASE DE PLEIN-AIR de Sainte-Foy, projet de 9,2 M\$
4,0 M\$	Contribution financière à la PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
90,1 M\$	Culture
57,5 M\$	Projets liés à l'entente de DÉVELOPPEMENT CULTUREL
32,7 M\$	BIBLIOTHÈQUE Gabrielle-Roy, projet de 38,8 M\$

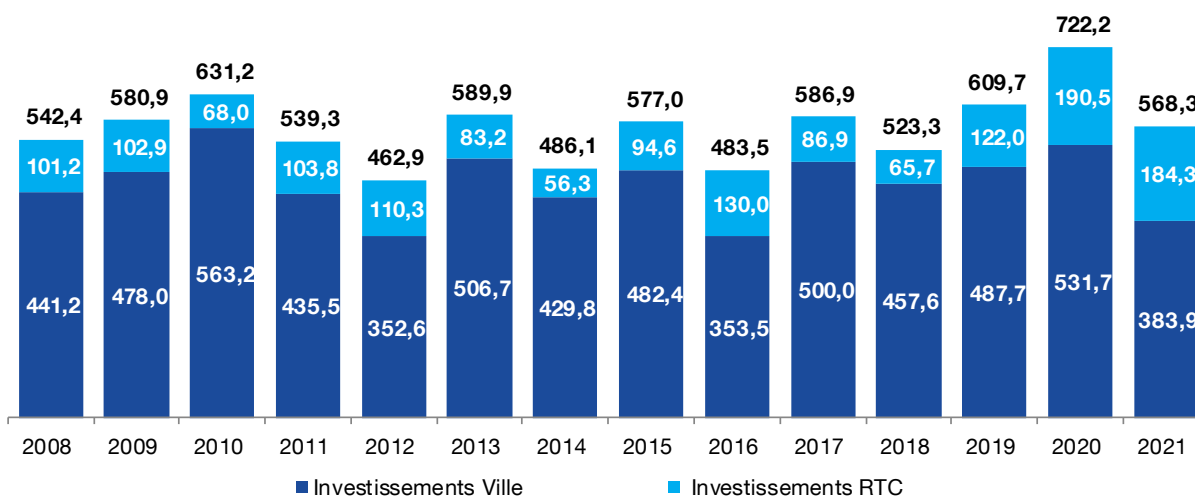
GRANDS PROJETS DU PTI 2019-2021	
69,7 M\$	Développement économique
44,8 M\$	Développement des ÉCOQUARTIERS D'Estimauville et de la Pointe-aux-Lièvres incluant une passerelle cyclo-piétonne en bois (rivière Saint-Charles)
15,0 M\$	Fonds de développement du LOGEMENT SOCIAL
9,9 M\$	Programme de rénovation Québec (PRQ)
77,1 M\$	Traitement des eaux
35,3 M\$	Augmentation de la réserve d'eau potable USINE DE TRAITEMENT DES EAUX de Québec et réfection de l'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE de Sainte-Foy
23,8 M\$	Réfection des POSTES DE POMPAGE SAINT-PASCAL (11,4 M\$) et LIMOILOU (12,4 M\$), projets totalisant 35,5 M\$
18,0 M\$	Réfection des ouvrages d'EAU ET ASSAINISSEMENT et plan de protection de la prise d'eau du LAC SAINT-CHARLES
60,7 M\$	Sécurité publique
21,8 M\$	Fourniture d'un système de RADIOCOMMUNICATION, projet de 27,5 M\$
21,4 M\$	Édifice F.-X. Drolet, transformation pour relocaliser la COUR MUNICIPALE, projet de 22,0 M\$
9,3 M\$	Acquisition de VÉHICULES au Service de la protection contre les incendies selon le nouveau schéma de couverture de risques
7,2 M\$	Construction de nouvelles CASERNES (boulevard de l'Auvergne et remplacement de la CASERNE #4)
1,0 M\$	Construction de la CENTRALE DE POLICE
22,1 M\$	Bâtiments municipaux
13,6 M\$	Construction d'un nouveau GARAGE MUNICIPAL sur le boulevard de l'Auvergne, projet de 20,2 M\$
8,5 M\$	Réfection du sous-sol de l'ÉDIFICE Joseph-Ernest-Grégoire et maintien pérennité au CENTRE DE SERVICES Montmorency

PROJETS D'INVESTISSEMENT ANNUELS

Les graphiques suivants illustrent l'évolution des projets d'investissement annuels en lien avec les différents PTI adoptés par le conseil municipal, ainsi que les modes de financement s'y rapportant.

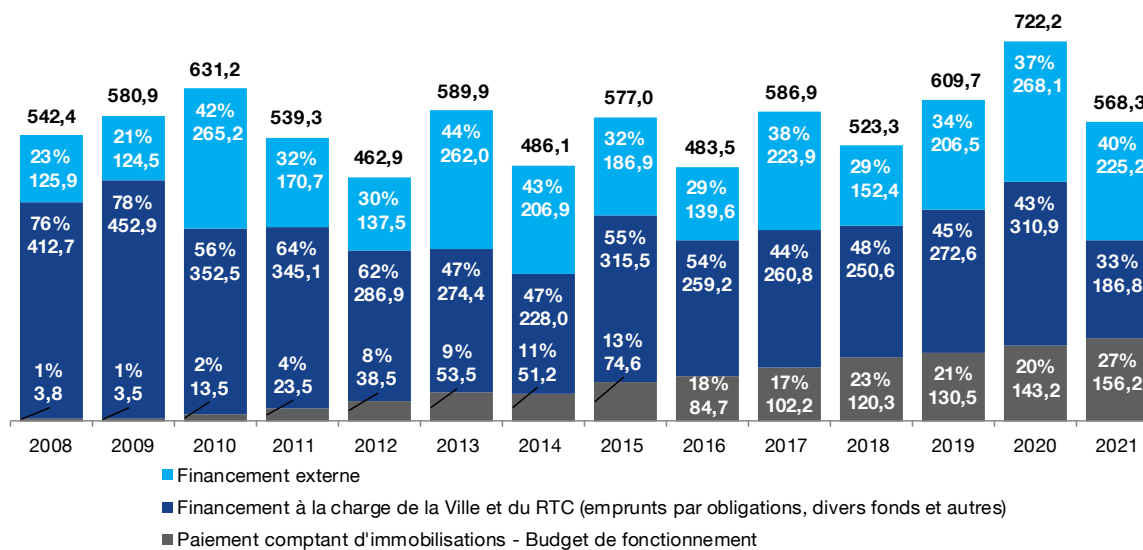
Graphique 10 – Investissements annuels selon les PTI

(en millions de dollars)



Graphique 11 – Financement des projets d'investissements annuels selon les PTI

(en millions de dollars)



PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PTI¹⁴

L'élaboration du PTI passe, dans un premier temps, par l'évaluation de l'état des immobilisations de la Ville soit, leur désuétude et la récupération du retard en regard du maintien de leur pérennité. À cet effet, chacune des unités administratives évalue d'abord l'investissement nécessaire afin d'assurer le maintien des infrastructures de la Ville en bon état.

Par la suite, le PTI inclut les nouvelles infrastructures nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins. Les enveloppes des projets d'investissement déjà présentés mais non réalisés sont réévaluées annuellement lors de l'analyse des cibles et intégrés au PTI suivant l'évaluation.

Enfin, des orientations de travail sont transmises aux unités administratives, incluant les enveloppes budgétaires prévisionnelles qui leur sont accordées afin de leur permettre d'élaborer leurs projets d'investissement et la réalisation de nouveaux projets.

Une analyse exhaustive de l'ensemble des projets d'investissement est effectuée, dans le respect des enveloppes budgétaires accordées aux unités administratives et de la capacité de réalisation des travaux d'immobilisations.

Ce processus d'évaluation et de planification est rigoureux. Il vise à répondre aux besoins et à éviter un sous investissement dans les infrastructures.

PRÉSENTATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Afin d'assurer un suivi optimal de la réalisation des travaux d'investissement, les projets du PTI sont sous la responsabilité de l'unité administrative qui évalue le besoin d'investissement.

PRIORITÉS

Un des premiers objectifs de la Ville est d'assurer le renouvellement de ses infrastructures. Elle souhaite également améliorer la qualité de vie des citoyens par de nouveaux projets d'immobilisations.

Figure 2 – Priorité du PTI



Conséquemment à ces objectifs, les critères de sélection des projets inscrits au PTI sont :

Tableau 53 – Critères de sélection des projets inscrits au PTI

L'impact des projets sur le maintien de la pérennité des infrastructures de la Ville. La séquence des travaux à effectuer est établie selon des analyses, notamment basées sur l'indice de vétusté des infrastructures.

L'achèvement des projets déjà amorcés.

Les répercussions des projets sur les services à la population et sa sécurité.

La disponibilité de financement externe.

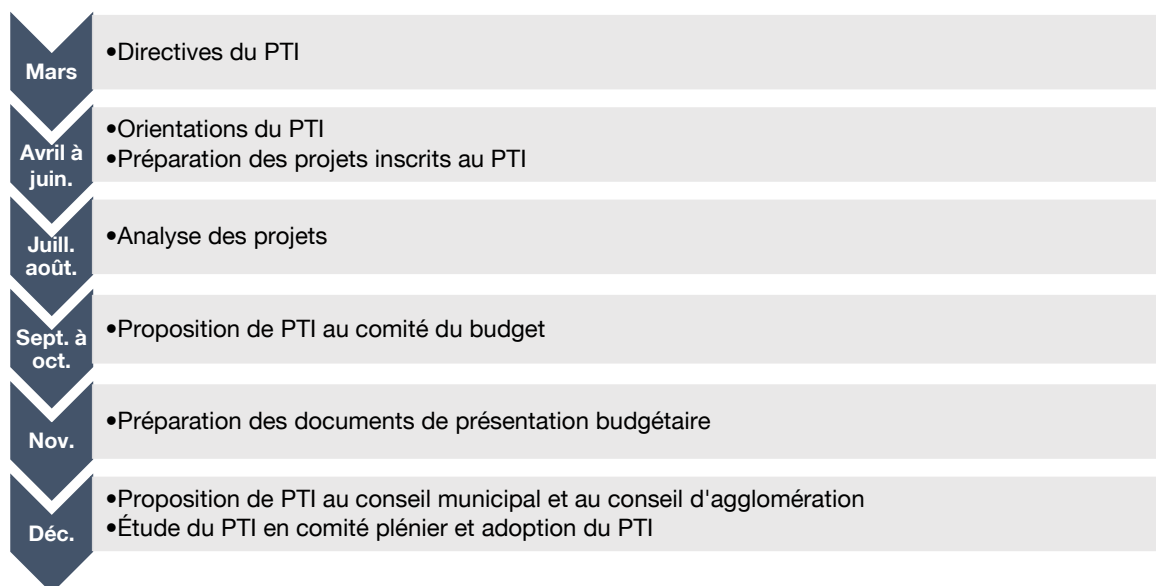
¹⁴ Excluant les investissements du Réseau de transport de la Capitale (RTC)

Les nouveaux projets s'inscrivant dans un plan directeur ou dans un plan d'action adopté par le conseil municipal.

Le niveau de préparation, d'analyse et d'étude du projet.

PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE DU PTI

Figure 3 – Calendrier du PTI



IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les projets d'investissement inscrits au PTI influencent le budget de fonctionnement par le biais de leur mode de financement et des frais d'exploitation liés à ces derniers.

Mode de financement influençant le budget de fonctionnement :

- Emprunts à long terme**
 Ils constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement : c'est ce qu'on appelle le service de la dette.
- Paiement comptant d'immobilisations**
 Il s'agit d'un mode de financement employé pour payer comptant des immobilisations, c'est-à-dire à même le budget annuel de fonctionnement.
- Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette**
 Il s'agit de sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette. Cette réserve a donc un impact sur la dette et conséquemment sur le service de la dette et le budget de fonctionnement.

Frais d'exploitation influençant le budget de fonctionnement :

- Frais d'exploitation**
 Les dépenses concernant l'exploitation et l'entretien d'une infrastructure sont comptabilisées au budget de fonctionnement.

ACTIFS DE LA VILLE DE QUÉBEC

Les unités administratives responsables des différents actifs de la Ville actualisent annuellement les données concernant la valeur des immobilisations¹⁵.

La valeur des actifs de la Ville est estimée à 14 334,2 M\$ au 31 décembre 2018, soit une hausse de 6,0% par rapport à la dernière évaluation. Cette variation provient notamment d'ajout de nouveaux actifs, d'ajout à des actifs existants et de l'augmentation de valeur de certains actifs.

Graphique 12 – Valeur des actifs

(en millions de dollars)

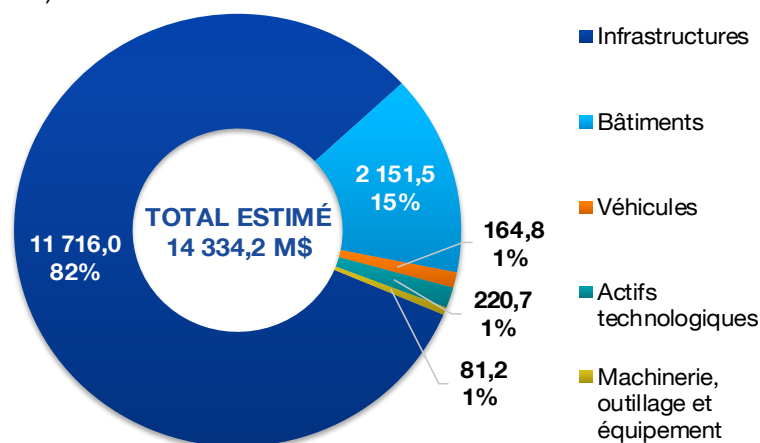


Tableau 54 – Portrait sommaire des actifs

	2 388 km	de routes
	1 275 km	de trottoirs
	6 883 km	de conduites aqueduc et égout
	1 046	bâtiments
	1 360	ouvrages ponctuels*
	1 899	ouvrages d'art et structures**
	1 734	véhicules roulants et récréatifs
	563	autobus***

*Usines, réservoirs, chambres de vannes, postes de pompage, etc.

**Ponts, ponceaux, passerelles, murs, aires de stationnement, etc.

***Exclut de la valeur des actifs

¹⁵ Estimées à la valeur de remplacement

INVENTAIRE DES ACTIFS

La Ville a complété, en 2013, son premier bilan de l'état de l'ensemble de ses réseaux de voirie, d'aqueduc, d'égout, d'éclairage de rue et de signaux lumineux, ce qui constituait une première au Québec. Ces infrastructures sont le principal groupe d'actifs de la Ville.

Depuis 2015, l'actualisation des pratiques de la Ville en matière de gestion des actifs permet de dresser un inventaire des actifs de la Ville, incluant l'estimation des travaux requis pour assurer le maintien de la pérennité des actifs. Les investissements visant à assurer la pérennité des actifs sont modulés en fonction des besoins. Le renouvellement de certains équipements majeurs peut faire fluctuer le niveau d'investissement d'une année à l'autre. Pour cette raison, les besoins d'investissement identifiés ne peuvent être nivelés annuellement.

La méthodologie utilisée pour planifier les travaux s'inspire du « Guide de gestion des actifs en immobilisations à l'intention des gestionnaires municipaux » paru en février 2015 et élaboré par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Une meilleure connaissance de l'état des actifs permet à la Ville de cibler de façon précise les interventions à effectuer.

Le tableau qui suit détaille l'inventaire des actifs par catégorie.

Tableau 55 – Inventaire des actifs par catégorie

(en millions de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIF	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
INFRASTRUCTURES		
HYGIÈNE DU MILIEU		
Installations d'approvisionnement et de production	322,0	82,5
Réservoirs d'eau potable	171,6	35,0
Postes de suppression et de régulation de pression	67,1	17,5
Autres équipements majeurs (eau potable)	81,4	32,0
Installation de traitement	844,4	105,5
Réservoirs et bassins de rétention	173,4	12,5
Postes de pompage (eaux usées)	206,0	110,0
Autres équipements majeurs (eaux usées)	59,6	16,3
Réseau d'égout - conduites	2 562,3	227,0
Réseau d'aqueduc - conduites	1 540,5	100,1
Sites d'enfouissement	25,3	12,7
Incinérateur et station de traitement des boues	392,5	45,0
Terminal Envac	9,2	1,5
Écocentre	9,9	4,0
Collecte sélective - Tri	23,3	3,0
Amélioration des cours d'eau	26,4	1,9
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	6 515,0	806,5
TRANSPORT		
Chemins, rues et trottoirs	3 702,7	250,8
Système d'éclairage des rues	644,1	22,4
Ponts, tunnels et viaducs	606,8	35,8
TOTAL TRANSPORT	4 953,7	309,0

CATÉGORIES D'ACTIF	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
PARCS PUBLICS ET TERRAINS DE STATIONNEMENT		
Dépôts à neige	27,1	3,8
Stationnements	167,2	12,3
Parcs et terrains de jeux	53,0	8,0
TOTAL PARCS PUBLICS ET TERRAINS DE STATIONNEMENT	247,3	24,1
TOTAL INFRASTRUCTURES	11 716,0	1 139,6
BÂTIMENTS		
Édifices administratifs	195,7	31,5
Édifices communautaires	654,9	27,0
Édifices communautaires - arénas	900,2	41,2
Édifices communautaires - bibliothèques	137,2	6,1
Ateliers, garages et entrepôts	205,0	21,3
Autres bâtiments	58,5	2,9
TOTAL BÂTIMENTS	2 151,5	130,0
VÉHICULES		
Autos, camionnettes et autres	16,8	13,3
Patrouille et police	12,3	9,8
Camions outils incendie	43,1	7,1
Véhicules lourds	55,9	23,0
Camions fourgons	30,0	6,1
Unités mobiles	4,8	0,4
Autres véhicules motorisés	1,9	1,1
TOTAL VÉHICULES	164,8	60,7
ACTIFS TECHNOLOGIQUES		
Actifs logiciels	153,2	64,0
Actifs matériels	67,5	36,0
TOTAL ACTIFS TECHNOLOGIQUES	220,7	100,0
MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT		
Machinerie lourde (chargeuse-pelleteuse, niveleuse, chargeur et autres)	55,7	17,9
Outillage et équipement	0,9	0,5
Unités mobiles	8,7	0,5
Autres	16,0	7,5
TOTAL MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT	81,2	26,3
TOTAL DES ACTIFS	14 334,2	1 456,7

FAITS SAILLANTS DU PROCESSUS DE GESTION DES ACTIFS

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Tableau 56 – Inventaire des actifs (Technologies de l'information)
(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION		
Actifs logiciels	153,2	64,0
Actifs matériels	67,5	36,0
Total	220,7	100,0

Inventaire des actifs

Inventaire complet et exhaustif de l'ensemble des actifs logiciels et matériels :

- 567 actifs logiciels d'une valeur de 153,2 M\$;
- actifs matériels d'une valeur de 67,5 M\$.

Valeur des actifs

La valeur des actifs est déterminée en fonction du coût de remplacement, soit ce qu'il en coûterait en date d'aujourd'hui pour remplacer la solution ou le matériel.

Besoin d'entretien et niveau de désuétude

La méthode développée et utilisée pour évaluer les besoins d'entretien repose sur les meilleures pratiques en matière de gestion des actifs TI (Gartner, Forrester). Cette méthode repose sur des critères (16) de valeur et de vulnérabilité permettant d'établir ce qu'on appelle « l'état de santé » de l'actif. Chaque actif a été évalué individuellement sous chacun des critères permettant de mesurer l'indice de vétusté des actifs. Une mise à jour annuelle de l'information est effectuée.

Tableau 57 – Critères de valeur et de vulnérabilité (TI)

Impacts sur les services aux citoyens (incluant la sécurité des biens et des personnes)
Impacts sur la continuité des affaires
Satisfaction de la clientèle
Couverture des besoins d'affaires
Impact sur les revenus ou les entrées de fonds
Alignement avec les orientations et les principes directeurs de la Ville
Concurrence présente dans le marché
Augmentation continue des coûts (licences, entretien, amélioration et support)
Obligations contractuelles
Prise en charge / désuétude technologique
Fiabilité de l'actif
Capacité à supporter et entretenir l'actif
Conformité par rapport aux exigences de sécurité / légalité
Capacité de reprise des activités en cas de sinistre ou de panne

Conception selon les normes ou standards de développement

Fréquence des correctifs ou améliorations apportées

Critères de priorisation des travaux et vision long terme

Privilégier les investissements jugés essentiels pour la pérennité et la continuité des affaires, et ainsi avoir minimalement des projets au PTI pour redresser les actifs qui sont les plus à risque.

Favoriser également les projets qui permettent à la Ville de rencontrer ses obligations (normes, conformité réglementaire, audits, sécurité) et qui permettent d'atténuer des risques importants.

Rationaliser le parc d'actifs, en misant sur le délestage de systèmes moins utiles et en maximisant la réutilisation de solutions communes.

PROJETS INDUSTRIELS ET VALORISATION ET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 58 – Inventaire des actifs (Projets industriels et valorisation)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
PROJETS INDUSTRIELS ET VALORISATION		
Incinérateur et station de traitement des boues	392,5	45,0
Terminal Envac	9,2	1,5
Centre de tri	23,3	3,0
Lieux d'enfouissement	24,2	12,4
Total	449,3	61,9

Tableau 59 – Inventaire des actifs (Gestion des matières résiduelles)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES		
Écocentres	9,9	4,0
Site de traitement et de balayures de rues (Jonquière et Jean-Talon)	1,1	0,3
Total	11,0	4,3

Inventaire des actifs

La liste des actifs a été déterminée à partir des bases de données de la Ville.

Valeur des actifs

Pour certains actifs plus récents, notamment les écocentres, la valeur de remplacement correspond au coût de construction connu de ces actifs, lesquels ont été indexés depuis leur année de construction.

En ce qui a trait à l'incinérateur, pour une capacité de traitement de 280 000 tonnes par année, nous estimons une valeur de remplacement de 360 M\$.

Critères de priorisation des travaux

Les investissements sont priorisés de façon à assurer leur pérennité et une utilisation sécuritaire des actifs par les citoyens et les employés, dans le respect des normes environnementales en vigueur.

Tableau 60 – Critères de priorisation des travaux (Projets industriels et valorisation et gestion des matières résiduelles)

Incinérateur	Santé-sécurité, performance environnementale, maintien du service et pérennité des actifs
Centre de tri	Santé-sécurité et performance opérationnelle (réduction du taux de rejet)
Lieux d'enfouissement	Performance environnementale et planification des cellules enfouissement

TRAITEMENT DES EAUX

Tableau 61 – Inventaire des actifs (Traitement des eaux)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
TRAITEMENT DES EAUX		
Installations d'approvisionnement et de production	322,0	82,5
Réservoirs d'eau potable	61,2	7,5
Installation de traitement	844,4	105,5
Réservoirs et bassins de rétention	16,3	1,5
Postes de pompage (eaux usées)	151,0	88,5
Autres équipements majeurs (eaux usées)	2,2	0,3
Total	1 397,1	285,8

Inventaire des actifs

À la suite des réorganisations administratives de 2016, les actifs liés à la gestion des eaux sont une responsabilité partagée entre le Service du traitement des eaux et le Service de l'ingénierie. La façon de traiter ces actifs est détaillée sous la section « Ingénierie ». Au Service du traitement des eaux, les installations d'importance sont :

- Quatre usines de traitement d'eau potable et leurs prises d'eau respectives;
- Deux stations d'épuration des eaux usées ainsi que les quatre postes majeurs de pompage des eaux usées.

INGÉNIERIE

Tableau 62 – Inventaire des actifs (Ingénierie)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
INGÉNIERIE		
Réseau d'égout - conduites	2 562,3	227,0
Réseau d'aqueduc - conduites	1 540,5	100,1
Chemins, rues et trottoirs	3 571,1	242,2
Système d'éclairage des rues	378,8	8,7
Stationnements de surface	115,0	8,0
Réservoirs d'eau potable	110,4	27,5
Postes de suppression et de régulation de pression	67,1	17,5
Autres équipements majeurs	81,4	32,0
Réservoirs et bassins de rétention	157,1	11,0
Postes de pompage (eaux usées et pluvial)	55,0	21,5
Autres équipements majeurs (eaux usées)	57,4	16,0
Amélioration des cours d'eau (Barrages)	26,4	1,9
Ponts, tunnels et viaducs	606,8	35,8
Total	9 329,3	749,1

Inventaire des actifs

Tableau 63 – Infrastructures linéaires (Ingénierie)

Voirie	Longueur et superficie de pavage selon le type d'artère (collectrice ou locale)
Aqueduc	Longueur de conduites par diamètre, par type de matériaux et par année de construction
Égout sanitaire et pluvial	Longueur de conduites par diamètre, par type de matériaux et par année de construction
Lampadaires et signaux lumineux	Nombre et type de lampadaires et de signaux lumineux par type de matériaux
Ouvrages ponctuels	Établissement de la liste des actifs à partir de la base de données corporative de la Ville et de validations terrain Nombre d'ouvrages par catégorie selon le bilan en eau exigé par le MAMH (réservoir, poste, etc.)
Ouvrages d'art et structures	Établissement de la liste des actifs à partir de la base de données corporative de la Ville et de validations terrain Nombre d'ouvrages par catégorie (pont, tunnel, mur, barrage, etc.)

Valeur des actifs

Tableau 64 – Valeur de remplacement selon les actifs (Ingénierie)

Linéaires	Évaluation du coût de reconstruction en fonction des coûts moyens des travaux des trois dernières années
Ouvrages ponctuels	La valeur de remplacement a été établie à partir des coûts réels provenant de l'analyse de plus de 70 projets réalisés au cours des dernières années. Lorsque des valeurs comparables n'étaient pas disponibles, un outil d'estimation, fourni par le MAMH, a été utilisé
Ouvrages d'art et structures	Données 2008 actualisées et indexées

Besoin d'entretien

Tableau 65 – Besoin d'entretien annuel selon les actifs (Ingénierie)

Linéaires	Évaluation des besoins annuels d'entretien basés sur le coût de reconstruction et la durée de vie utile
Ouvrages ponctuels	Les critères utilisés sont ceux provenant du rapport sur les coûts et les sources de revenus des services d'eau paru en février 2016 et élaboré par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et par le MAMH. Le tout tel que présenté dans le formulaire de l'usage de l'eau potable (bilan en eau) ainsi que le formulaire des immobilisations ponctuelles (PRADIM). Les besoins annuels d'investissement sont établis en divisant la valeur actuellement de remplacement des ouvrages par la durée de vie restante pondérée selon la valeur des ouvrages
Ouvrages d'art et structures	Évaluation des besoins annuels d'entretien basée sur le coût de reconstruction et la durée de vie utile

Niveau de désuétude

Tableau 66 – Détermination d'une cote de désuétude par type d'actifs : mesure des paramètres (Ingénierie)

Voirie	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fissuration • Orniérage • Capacité structurale • Confort au roulement
Aqueduc	<ul style="list-style-type: none"> • Âge des conduites versus durée de vie utile par type de matériaux • Taux de bris
Égout sanitaire et pluvial	<ul style="list-style-type: none"> • Âge des conduites versus la durée de vie utile par type de matériaux • Mesure des paramètres suivants selon un protocole normalisé : <ul style="list-style-type: none"> • État structural de la conduite (fissuration, affaissement, etc.) • État fonctionnel de la conduite ou potentiel de blocage (présence de débris dans la conduite)
Lampadaires et signaux lumineux	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation systématique des 50 000 lampadaires de la Ville : <ul style="list-style-type: none"> • Paroi des poteaux (rouille, fissuration, présence de bosses, etc.) • Verticalité des poteaux • Base de béton (armatures dégagées, effritement du béton, état des boulons, etc.) • Potence (rouille, fissuration, alignement, etc.) • Luminaire (rouille, état des lentilles, etc.) • Entrées électriques (aspect général)
Ouvrages ponctuels, d'art et de structure	<ul style="list-style-type: none"> • Inspections visuelles et audits effectués pour les éléments jugés les plus critiques de manière à préciser les travaux qui doivent être accomplis et les montants qui y sont associés • Audits et inspections réglementaires • Inspections visuelles et expertise du personnel • Âge de l'ouvrage versus durée de vie utile par type d'ouvrage ou d'élément

Évaluation du déficit d'entretien

Évaluation du coût de reconstruction de tous les actifs pour lesquels la durée de vie utile est atteinte ou dont l'état est évalué mauvais ou très mauvais.

Besoins annuels sur 20 ans

En fonction des niveaux de désuétude mesurés (déficit d'entretien), de l'âge des actifs et de leur durée de vie utile, détermination, sur un horizon de 20 ans, des besoins d'investissement annuels requis pour réduire le déficit d'entretien et maintenir le niveau de service.

Critères de priorisation des travaux

Tableau 67 – Critères de priorisation des travaux (Ingénierie)

Linéaires	Les principaux critères qui guident la priorisation des travaux sont la désuétude technique (structurelle et fonctionnelle), la qualification des projets aux exigences du plan d'intervention et l'éligibilité du projet aux programmes de subventions disponibles.
Ouvrages ponctuels	Les priorités et les éléments critiques sont identifiés en comparant la durée de vie restante avec la durée de vie théorique de chaque ouvrage. Des inspections visuelles et des audits sont effectués pour les éléments jugés les plus critiques de manière à préciser les travaux qui doivent être accomplis et les montants qui y sont associés
Ouvrages d'art et structures	Priorisation des projets en fonction du niveau de risque, des obligations réglementaires et des opportunités d'amélioration

ENTRETIEN DES VOIES DE CIRCULATION

Tableau 68 – Inventaire des actifs (Entretien des voies de circulation)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
ENTRETIEN DES VOIES DE CIRCULATION		
Dépôt à neige - aménagement	27,1	3,8
Total	27,1	3,8

Inventaire des actifs

La liste des actifs est déterminée à partir de la base de données corporative de la Ville. Sur les 12 dépôts à neige répertoriés, 10 sites peuvent toujours être utilisés comme lieu d'élimination de la neige usée.

Valeur des actifs

La valeur des actifs est déterminée en fonction de l'évaluation municipale (terrain, bâtiment, etc.).

Critères de priorisation des travaux

Les investissements sont priorisés de façon à optimiser le volume global de stockage de neige usée dans l'ensemble des dépôts, à assurer la pérennité des installations et à favoriser une utilisation sécuritaire des actifs, le tout, dans le respect des normes environnementales en vigueur.

GESTION DES IMMEUBLES

Tableau 69 – Inventaire des actifs (Gestion des immeubles)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
IMMEUBLES		
Stationnements	52,2	4,3
Chemins, rues et trottoirs	131,7	8,6
Système d'éclairage des rues	265,3	13,8
Parcs et terrains de jeux	53,0	8,0
Édifices administratifs	195,7	31,5
Édifices communautaires	654,9	27,0
Édifices communautaires - arénas	900,2	41,2
Édifices communautaires - bibliothèques	137,2	6,1
Ateliers, garages et entrepôts	205,0	21,3
Autres bâtiments	58,5	2,9
Total	2 653,7	164,7

Inventaire des actifs

Tableau 70 – Actifs sous la responsabilité du service (Gestion des immeubles)

Bâtiments et équipements urbains (excluant bâtiments d'hygiène du milieu)
Éclairage public et signalisation lumineuse (partagée avec l'Ingénierie et le Bureau des transports)

L'inventaire des actifs s'effectue comme suit :

- Les actifs sont répertoriés dans des applications de gestion des actifs (Tririga, Gestion des bâtiments, gestion des ponts, etc.).
- La mise à jour de l'inventaire est effectuée en fonction de l'ajout ou de la disposition des actifs (construction neuve, démolition, vente, acquisition, etc.).

Valeur des actifs

Tableau 71 – Valeur de remplacement (Gestion des immeubles)

Bâtiments	Établie par le Service de la gestion des immeubles et des firmes externes
Éclairage public et signalisation lumineuse	Selon le coût unitaire de remplacement

Niveau de désuétude

Tableau 72 – Détermination de l'indice de vétusté (Gestion des immeubles)

Interrogation des banques d'état pour connaître les opportunités colligées lors des audits sur un horizon de cinq ans
Ajout des opportunités liées à des interventions réglementaires
Indice : $\frac{\text{Coût des opportunités identifiées}}{\text{Valeur actualisée de remplacement}} \times 100$

Évaluation du déficit d'entretien

Tableau 73 – Mesure de l'état des actifs (Gestion des immeubles)

Audits techniques (banques d'état) et inspections réglementaires
Inspections visuelles et expertise du personnel
Études et expertises ciblées
Stratégies relatives aux plans directeurs

Critères de priorisation des travaux

Priorisation selon des critères organisationnels et selon le niveau de risque des projets.

Critères organisationnels :

- Projet généré par un alignement stratégique
- Projet démarré
- Projet générant des économies récurrentes à court terme

Critères liés aux risques :

- Projet en lien avec la protection des personnes, des biens et de l'environnement (risque élevé)
- Projet en lien avec une interruption totale de service (risque élevé)
- Projet en lien avec une non-conformité par rapport à la réglementation applicable (risque modéré)
- Projet en lien avec une possibilité de dommages à l'intégrité de l'équipement (risque modéré)
- Projet en lien avec une interruption partielle de service (risque modéré)
- Projet en lien avec une intervention à certaines composantes (risque faible)
- Projet en lien avec un dommage fonctionnel ou esthétique (risque faible)

GESTION DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

Tableau 74 – Inventaire des actifs (Gestion des équipements motorisés)

(en millions de dollars)

UNITÉ ADMINISTRATIVE RESPONSABLE	VALEUR	MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS
ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS		
Autos, camionnettes et autres	16,8	13,3
Patrouille, police et autres	12,3	9,8
Camions outils incendie	43,1	7,1
Véhicules lourds	55,9	23,0
Camions fourgons	30,0	6,1
Unités mobiles- Véhicules	4,8	0,4
Unités mobiles- Machinerie	8,7	0,5
Autres véhicules motorisés	1,9	1,1
Machinerie lourde (chargeuse-pelleteuse, niveleuse, chargeur et autres)	55,7	17,9
Outillage et équipement	0,9	0,5
Autres machinerie, outillage et équipements	16,0	7,5
Total	246,1	87,0

Inventaire des actifs

Les actifs du Service de la gestion des équipements motorisés sont constitués des véhicules motorisés et de leurs équipements, faisant partie du parc véhiculaire de la Ville de Québec. Ils sont divisés en 10 catégories de véhicules.

Valeur des actifs

Un prix budgétaire de remplacement est attribué à chaque véhicule. Ces prix sont mis à jour en fonction des différents appels d'offres passés pour le remplacement de véhicules.

Coûts des travaux de maintien des actifs

Tableau 75 – Budget d'opération d'entretien de véhicules + Coût de remplacement des véhicules à effectuer pour ces années (Gestion des équipements motorisés)

Coût d'entretien des véhicules du parc	Budget d'entretien de l'année précédente majoré de 3% annuellement, distribué selon les catégories de véhicules
Coût de remplacement des véhicules	Valeur budgétaire du coût de remplacement des véhicules ciblés pour les prochaines années

Détermination du moment de remplacement d'un véhicule – Vie utile d'un véhicule

Un des objectifs du Service de la gestion des équipements motorisés est de fournir des véhicules conformes aux besoins des utilisateurs, à coût minimum. Le coût de possession des véhicules doit être le plus bas possible (coût de possession = coût d'achat + coût d'entretien + coût d'utilisation (carburant)).

Plus le véhicule vieillit, plus son coût annuel d'entretien augmente. Après un certain temps, il en coûte plus cher de conserver un véhicule que de le remplacer. Le véhicule doit être changé avant cette étape. Cette période représente la vie utile du véhicule.

Critères de priorisation des travaux

Les véhicules à remplacer sont sélectionnés selon le ratio du coût d'entretien annuel par rapport au coût d'investissement annuel de remplacement. Plus le ratio est élevé et plus il y a des économies sur les coûts d'entretien annuel par dollar investi. Ces véhicules sont subdivisés selon les catégories demandées.

D'autres éléments peuvent avoir un impact sur les véhicules à remplacer, notamment :

- Nouveauté technologique.
- Changement dans les méthodes de travail des utilisateurs permettant une efficacité accrue.
- Méthodes plus sécuritaires de travail des utilisateurs.
- Nouvelles règles gouvernementales.

INVESTISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS

Les investissements prévus au PTI 2019-2021 se chiffrent à 1 403,3 M\$ (excluant le RTC). Ils sont principalement concentrés aux services de l'Ingénierie (20,0%), de la Gestion des immeubles (12,2%) et de la Planification de l'aménagement et de l'environnement (11,9%).

Tableau 76 – Sommaire des investissements par unité administrative
(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2019	2020	2021	Total	en %
Technologies de l'information	35,1	32,8	12,8	80,6	5,7%
Culture, patrimoine et relations internationales	27,6	38,1	35,2	100,9	7,2%
Loisirs, sports et vie communautaire	70,9	42,3	6,7	119,9	8,5%
Développement économique et grands projets	49,6	20,2	11,4	81,1	5,8%
Transport et mobilité intelligente	18,6	16,8	17,3	52,6	3,7%
Planification de l'aménagement et de l'environnement	55,4	70,7	40,6	166,8	11,9%
Traitement des eaux	26,3	22,7	38,6	87,7	6,2%
Ingénierie	80,8	100,5	100,0	281,3	20,0%
Gestion des immeubles	52,6	81,1	36,8	170,6	12,2%
Gestion des équipements motorisés	14,3	23,2	22,3	59,8	4,3%
Projets industriels et valorisation	36,1	56,2	36,0	128,3	9,1%
Entretien des voies de circulation	0,3	1,2	1,0	2,5	0,2%
Entretien réseaux d'aqueduc et d'égout	1,4	1,7	1,7	4,7	0,3%
Gestion des matières résiduelles	6,2	8,9	12,9	28,0	2,0%
Prévention et qualité du milieu	12,6	15,4	10,6	38,6	2,7%
Total	487,7	531,7	383,9	1 403,3	100,0%

Le détail des projets d'investissement du PTI est présenté dans le document complémentaire « Cahier 2 : Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 ».

MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DES ACTIFS

Le maintien de la pérennité des actifs de la Ville est une des priorités du PTI. En effet, les projets présentés au PTI sont d'abord évalués par rapport à l'impact qu'ils ont sur la pérennité des actifs de la Ville.

Plus spécifiquement, le maintien de la pérennité des actifs se définit comme étant l'action de maintenir un niveau de service constant et adéquat des actifs. Les interventions en pérennité ciblent la performance, la continuité et la stabilité de l'actif. Les montants impliqués visent principalement l'exploitation, l'entretien majeur, la mise aux normes, la réhabilitation ou le renouvellement d'une partie de l'actif.

Le maintien de la pérennité des actifs représente 40,6% (569,3 M\$) des investissements du PTI.

Le tableau suivant détaille la proportion d'investissement, par unité administrative, consacrée au maintien de la pérennité des actifs. Plus de la moitié des sommes consacrées à cet effet (333,6 M\$, soit 58,6%), se situent aux services de l'Ingénierie (228,6 M\$, soit 40,2%) et de la Gestion des

immeubles (105,0 M\$, soit 18,4%). Ces services sont responsables d'identifier, de définir et de réaliser les projets de consolidation et de réhabilitation relativement aux réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux, à la voie publique, à la signalisation et à l'éclairage des rues et de gérer les biens immobiliers de la Ville.

Tableau 77 – Maintien de la pérennité des actifs par unité administrative
(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2019		2020		2021		PTI	
Maintien de la pérennité des actifs								
Technologies de l'information	26,0	5,3%	24,7	4,6%	9,7	2,5%	60,4	4,3%
Culture, patrimoine et relations internationales	1,3	0,3%	2,2	0,4%	1,8	0,5%	5,4	0,4%
Loisirs, sports et vie communautaire	6,6	1,4%	4,7	0,9%	2,8	0,7%	14,1	1,0%
Développement économique et grands projets	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Transport et mobilité intelligente	0,7	0,1%	0,7	0,1%	0,7	0,2%	2,0	0,1%
Planification de l'aménagement et de l'environnement	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Traitement des eaux	26,2	5,4%	22,1	4,2%	18,5	4,8%	66,8	4,8%
Ingénierie	64,7	13,3%	82,7	15,5%	81,3	21,2%	228,6	16,3%
Gestion des immeubles	27,8	5,7%	46,6	8,8%	30,7	8,0%	105,0	7,5%
Gestion des équipements motorisés	14,2	2,9%	21,3	4,0%	17,8	4,6%	53,3	3,8%
Projets industriels et valorisation	5,0	1,0%	5,0	0,9%	5,0	1,3%	15,0	1,1%
Entretien des voies de circulation	0,3	0,1%	1,2	0,2%	1,0	0,3%	2,5	0,2%
Entretien réseaux d'aqueduc et d'égout	0,9	0,2%	0,9	0,2%	1,0	0,2%	2,8	0,2%
Gestion des matières résiduelles	0,1	0,0%	0,2	0,0%	0,2	0,1%	0,6	0,0%
Prévention et qualité du milieu	3,7	0,8%	4,3	0,8%	4,7	1,2%	12,7	0,9%
Total du maintien de la pérennité des actifs	177,5	36,4%	216,6	40,7%	175,1	45,6%	569,3	40,6%
Projets de développement	310,2	63,6%	315,0	59,3%	208,8	54,4%	834,1	59,4%
Investissements annuels	487,7	100,0%	531,7	100,0%	383,9	100,0%	1 403,3	100,0%

INVESTISSEMENTS EN TRANSPORT COLLECTIF

Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a pour mission de permettre aux citoyens de mieux vivre la ville de Québec par un transport collectif de qualité, au meilleur coût pour la collectivité. Ce faisant, le RTC contribue à un environnement sain et à un aménagement urbain de qualité, tout en soutenant le développement économique, social et culturel de la région. Cet organisme fait partie du périmètre comptable de la Ville depuis 2008 et possède son propre conseil d'administration. Des informations complémentaires sont disponibles au <http://www.rtcquebec.ca/>.

Tableau 78 – Sommaire des investissements en transport collectif
(en millions de dollars)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - RTC	2019	2020	2021	TO
Investissements RTC	122,0	190,5	184,3	496,8
Financement RTC				
Emprunts par obligations	25,1	35,8	30,8	91,6
Financement externe	96,9	154,8	153,6	405,2
Financement total RTC	122,0	190,5	184,3	496,8

Le PTI 2019-2021 du RTC totalise 496,8 M\$, dont 82% (405,2 M\$) des investissements sont subventionnés par les programmes du ministère des Transports du Québec. Le PTI s'inscrit dans la continuité de maintenir et de développer un réseau de transport durable. De ce montant, 171,2 M\$ (34,5%) sont consacrés au maintien des actifs, alors que 325,6 M\$ (65,5%) sont attribués aux projets de développement du transport en commun dans la ville de Québec.

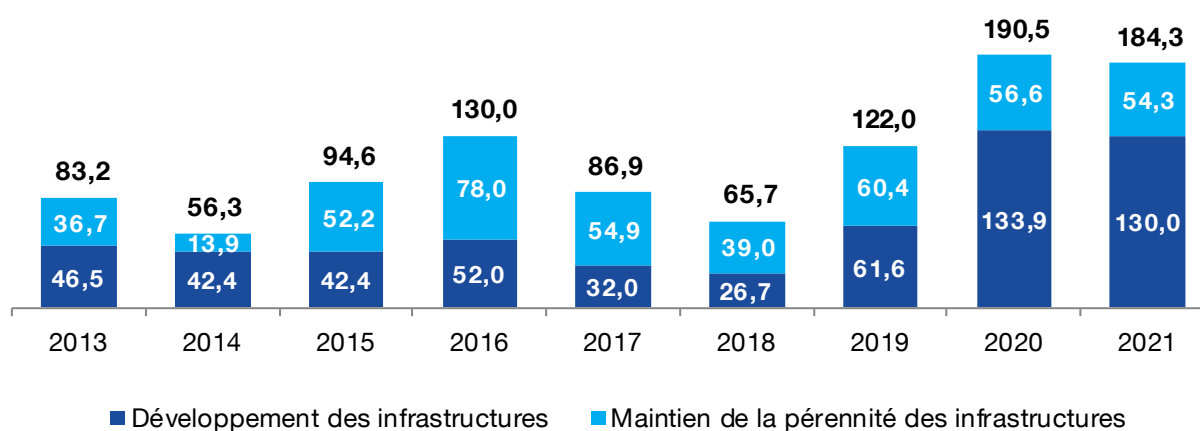


Au PTI 2019-2021, **215 M\$** sont consacrés au réseau structurant de transport en commun sur un total de 2 991 M\$ qui seront dédiés au projet de réseau structurant de transport en commun.

Ces investissements incluent notamment un tramway, des trambus, des infrastructures dédiées, des stations, des pôles d'échange, des parc-o-bus ainsi que des liens mécaniques.

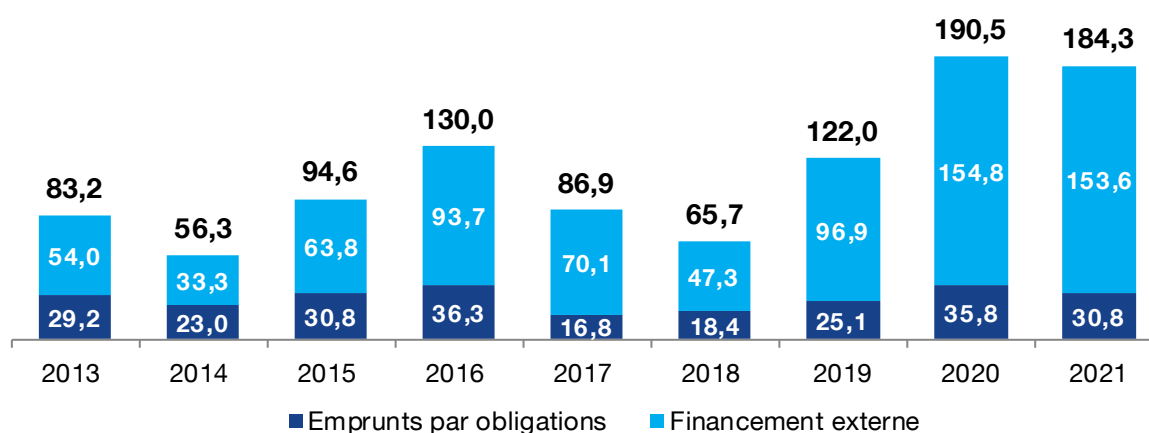
Graphique 13 – Investissement annuels en transport collectif selon les PTI

(en millions de dollars)



Graphique 14 – Financement des projets d'investissement annuels en transport collectif selon les PTI

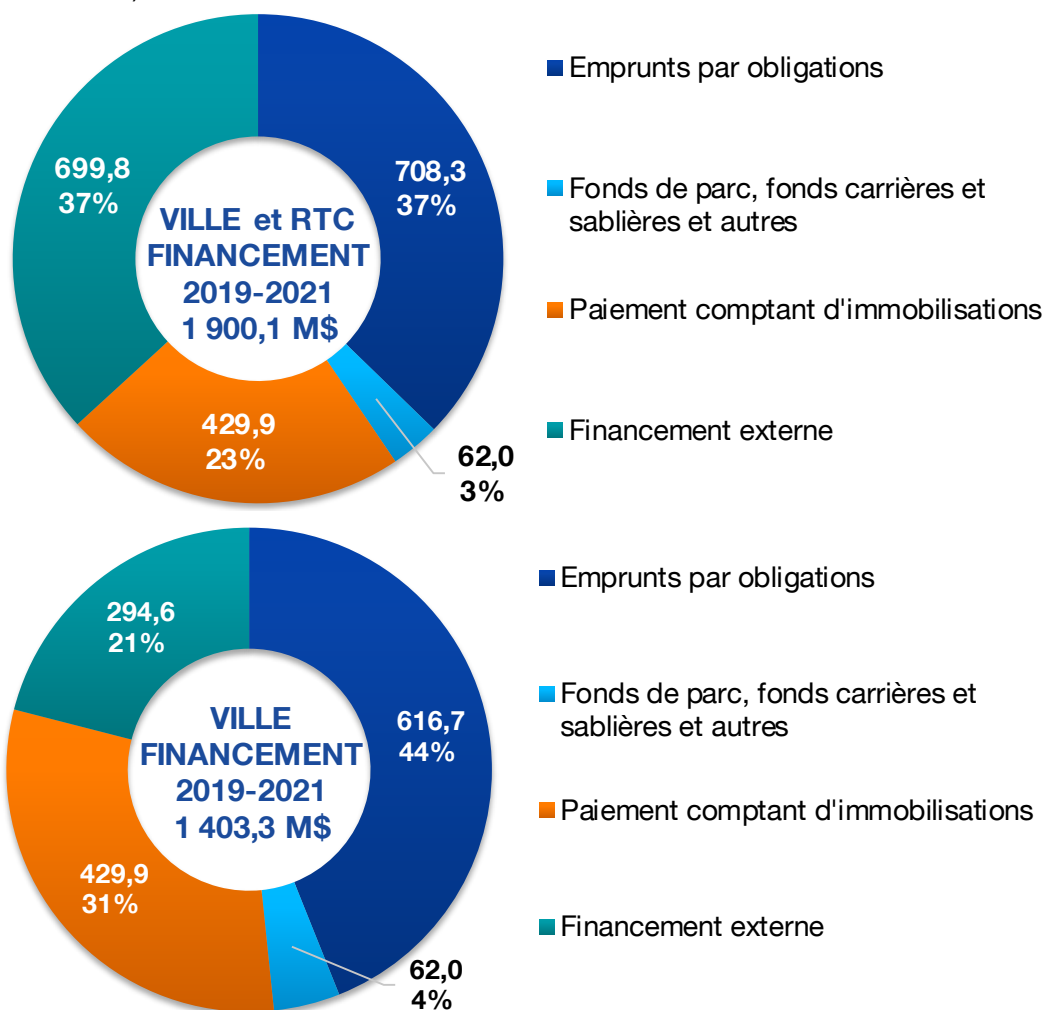
(en millions de dollars)



FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le PTI regroupe les projets d'immobilisations que la Ville s'attend à réaliser. Les investissements prévus au PTI 2019-2021 (excluant RTC) totalisent 1 403,3 M\$, dont 616,7 M\$ (43,9%) financés par des emprunts à la charge de la Ville.

Graphique 15 – Financement des investissements
(en millions de dollars)



MODE DE FINANCEMENT

Le financement se rapportant aux activités d'investissement comprend le financement :

➤ **À LA CHARGE DE LA VILLE :**

Il s'agit des emprunts par obligations, du financement puisé à même le budget de fonctionnement, soit les paiements comptant d'immobilisations (PCI) et des fonds de parc, carrières et sablières et autres.

Les investissements financés par emprunts se chiffrent à 206,0 M\$ (42,2%) en 2019 et à 616,7 M\$ (43,9%) pour la période du PTI.

Les PCI représentent 130,5 M\$ (26,8%) en 2019 et 429,9 M\$ (30,6%) pour la durée du PTI; ceci dans le respect de la Politique de gestion de la dette.

Le fonds de parc est issu de sommes versées à la Ville par les promoteurs de projets de développement immobilier. Ces sommes sont accumulées dans un fonds en vue d'aménager des parcs sur le territoire de la ville. Le fonds carrières et sablières recueille les sommes en vertu des dispositions de la Loi sur les complétences municipales. Il est constitué pour répondre aux dispositions obligatoires de perception par les instances municipales de droits auprès des exploitants de carrières et de sablières pour compenser les travaux d'entretien et de réfection des voies publiques en proportion des dommages causés par leur utilisation. Les autres fonds correspondent majoritairement aux surplus affectés. Ces modes de financement sont utilisés pour 41,6 M\$ (8,5%) en 2019 et 62,0 M\$ (4,4%) pour la durée du PTI.

➤ **À LA CHARGE DE TIERS, SOIT LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES FINANCIERS DE LA VILLE :**

Le financement externe représente la participation financière des partenaires de la Ville à des projets d'infrastructure. En 2019, ce financement représente 109,6 M\$ (22,5%) et 294,6 M\$ (21,0%) pour la durée du PTI.

Le tableau suivant présente le financement qui se rapporte aux activités d'investissement du PTI. Celui-ci comprend les investissements dont les fonds ont déjà été autorisés dans des PTI antérieurs et les nouvelles demandes de fonds.

Tableau 79 – Financement prévu selon les PTI

(en millions de dollars)

MODES DE FINANCEMENT PRÉVUS SELON LES PTI ADOPTÉS - VILLE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	PTI
Emprunts par obligations	218,0	238,4	218,6	206,0	260,9	149,9	616,7
Fonds de parc, fonds carrières et sablères et autres	4,9	5,6	13,7	41,6	14,3	6,2	62,0
Paieement comptant d'immobilisations	84,7	102,2	120,3	130,5	143,2	156,2	429,9
Financement à la charge de la Ville	307,6	346,2	352,5	378,1	418,3	312,3	1 108,7
Financement externe	45,9	153,8	105,1	109,6	113,3	71,7	294,6
Financement total	353,5	500,0	457,6	487,7	531,7	383,9	1 403,3

DETTE ET PLANIFICATION FINANCIÈRE

Une part importante des investissements de la Ville est financée par des emprunts à long terme. En conséquence, le portrait de la dette est directement influencé par la réalisation des différents projets inscrits aux PTI passés et présent.

DETTE

La dette de la Ville exclut celle du RTC et comprend les sommes dues à un ou plusieurs créanciers. Il s'agit d'un poste de passif à l'état de la situation financière de la Ville.



La dette brute est composée de l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, incluant la portion remboursable par des tiers et d'autres organismes (principalement subventions gouvernementales).

La dette nette comprend l'ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par des tiers (principalement subventions gouvernementales) et d'autres organismes et des sommes accumulées pour son remboursement (revenus).

NOTATION DE CRÉDIT

En 2011, l'amélioration de la stratégie financière de la Ville a résulté en l'obtention de la notation de crédit Aa2 de la firme Moody's Investors Service. Il s'agit de la même cote que celle attribuée au gouvernement du Québec. La notation de crédit de la Ville a été réaffirmée à Aa2 en 2018, comme chaque année depuis 2011. À ce jour, elle a permis à la Ville d'économiser plus de 13 M\$ en intérêts.

Cette bonne gestion financière permet de diminuer la pression sur la dette ainsi que sur le service de la dette. Avec cette cote, la Ville a accès à un marché plus vaste d'investisseurs permettant ainsi l'obtention de taux d'intérêt plus avantageux pour ses emprunts sur le marché obligataire.

Le respect de la gestion financière (cadre financier) et le contrôle des risques sont des éléments de gouvernance importants lors de l'évaluation de la notation de crédit. D'ailleurs ces éléments ont contribué, en 2018, à améliorer l'évaluation du risque de crédit intrinsèque de la ville.

PLAN DE GESTION DE LA DETTE

La stratégie financière de la Ville comprend entre autres un plan de gestion de la dette sur 10 ans, révisé annuellement, qui vise la diminution du recours à l'emprunt par le biais des PCI, de l'utilisation d'une réserve financière pour le paiement accéléré de la dette et de la maximisation de l'utilisation du financement externe. L'un des principaux objectifs visait la diminution de la dette nette à compter de 2016. Ces outils financiers permettent également de faire face à la hausse des taux d'intérêt amorcée depuis un an.

Ainsi, la Ville établit des cibles d'investissement afin que le PTI et le budget de fonctionnement respectent ses engagements sans affecter la qualité des services aux citoyens.

BUDGET

Le budget 2019 prévoit une dette nette de 1 549,3 M\$ soit une diminution de -28,6 M\$ (-1,8%) par rapport au précédent budget.

En conformité avec l'évolution prévue au cadre financier, la dette nette est en baisse depuis 2016 pour un montant de 77,9 M\$.

Tableau 80 – Dette

(en millions de dollars)

DETTE NETTE	Réal		Projeté 2018	Budget		Écart	
	2016	2017		2018	2019	2019-2018	
Dette brute	2 027,0	1 978,3	1 980,4	2 026,7	1 995,3	-31,4	-1,6%
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette*	399,8	386,0	402,2	448,9	446,0	2,9	-0,6%
Dette nette	1 627,2	1 592,3	1 578,2	1 577,9	1 549,3	-28,6	-1,8%

* Dette remboursée par des tiers et sommes accumulées pour le remboursement de la dette; en déduction de la dette brute

VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Les principales variations entre les budgets 2019 et 2018 sont :

Variations (en M\$)	Justifications
↓ -31,4	Dettes brutes Réduction du financement par emprunt et à la charge de tiers aux fins du PTI
↑ 2,9	Sommes affectées au remboursement de la dette (revenus)*
7,2	Financement moindre de nouveaux projets des programmes tels que FEPTEU, FCCQ, TECQ et déplacement du financement de certains projets associés au programme PIQM à des années ultérieures (sommes moindres affectées au remboursement de la dette) **
-3,1	Dotations annuelles du fonds d'amortissement pour le déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne ville de Québec et création de la réserve financière pour le remboursement des obligations PL-54 (sommes supplémentaires affectées au remboursement de la dette) ***
-2,0	Soldes disponibles des règlements d'emprunt qui seront fermés en 2018 (sommes supplémentaires)
0,5	Utilisation de la réserve financière pour le paiement accéléré de la dette (sommes moindres)
0,3	Autres éléments (sommes moindres)
↓ -28,6	Dettes nettes

* Dette remboursée par des tiers et sommes accumulées pour le remboursement de la dette; en déduction de la dette brute

** Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ), Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ), Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)

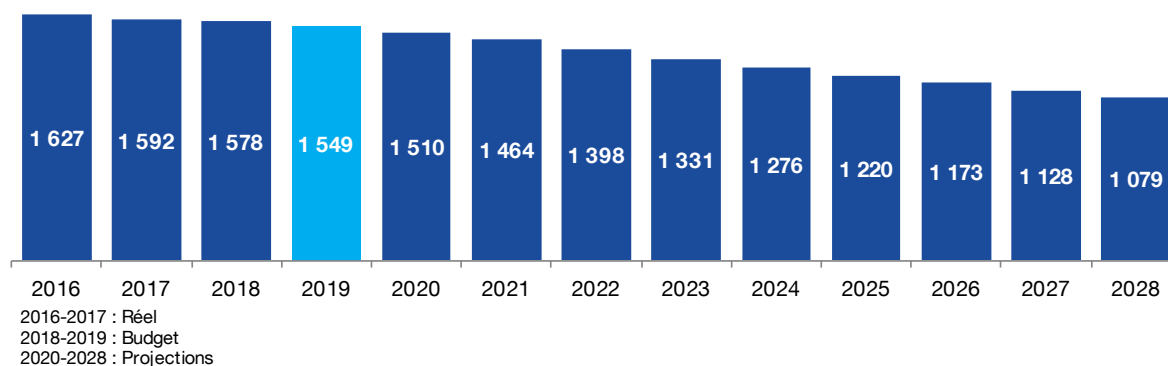
*** Obligations émises en vertu du projet de loi no 54 à la suite du dépôt du rapport actuariel au 31 décembre 2007 pour financer les déficits de solvabilité des anciens et nouveaux régimes de retraite de la Ville de Québec pour les années 2005 et 2006

PROJECTIONS

Entre 2018 et 2021, la diminution anticipée de la dette nette est de -113,7 M\$, tout en investissant 1 403,3 M\$ dans les infrastructures de la Ville.

En outre, les projections effectuées pour les 10 prochaines années maintiennent la diminution de la dette nette, tout en conservant un niveau de réalisation des investissements d'au moins 290 M\$ par année à la charge de la Ville.

Graphique 16 – Dette nette
(en millions de dollars)



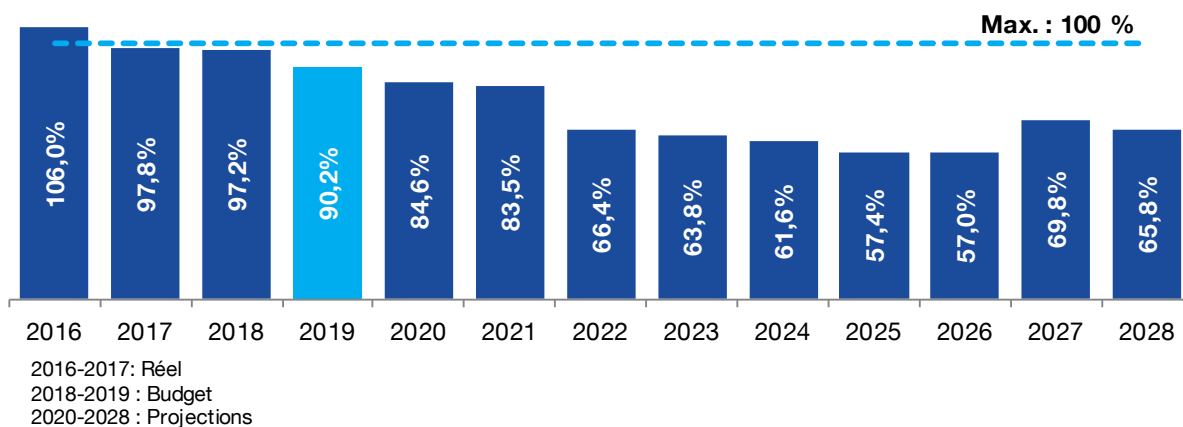
POIDS DE LA DETTE

Dans un souci d'amélioration de la gestion de la dette, des outils de planification et de contrôle du remboursement de la dette ont été mis en place. Un de ces outils vise à limiter le niveau de la dette nette consolidée en deçà de 100% des recettes totales consolidées.

La dette nette consolidée comprend la dette nette de la Ville ainsi que celle des organismes¹⁶ compris dans son périmètre comptable. Les recettes totales consolidées représentent les recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville ainsi que celles des organismes compris dans son périmètre comptable.

Il est prévu que ce ratio atteigne 90,2% en 2019, soit en deçà de 100% maximal ciblé et en diminution par rapport à 2018. Les projections pour les prochaines années indiquent également que ce ratio se maintiendra en deçà de 100%. Le ratio augmente en 2027 et en 2028 à la suite d'une réduction importante des prévisions des revenus d'investissement; les gouvernements n'ayant pas, à ce jour, annoncé les programmes de subventions couvrant ces années.

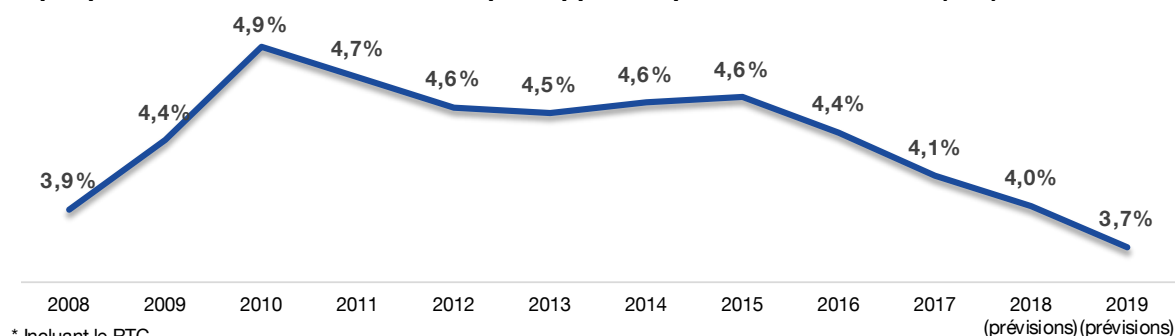
Graphique 17 – Dette nette consolidée par rapport aux recettes totales consolidées (incluant le RTC)



¹⁶ Le Réseau de transport de la Capitale (RTC)

Le ratio de la dette sur le produit intérieur brut (PIB) est l'approche privilégiée des administrations publiques pour mesurer le fardeau de la dette en la comparant à la taille de son économie. Il s'agit d'une autre façon de voir si les mesures de réduction de la dette qui ont été mises en place portent ses fruits. Ce ratio qui a atteint 4,9% en 2010 devrait se situer à 3,7% en 2019.

Graphique 18 – Dette nette consolidée* par rapport au produit intérieur brut (PIB) RMR Québec**



DETTE NETTE PAR RAPPORT AU POTENTIEL FISCAL

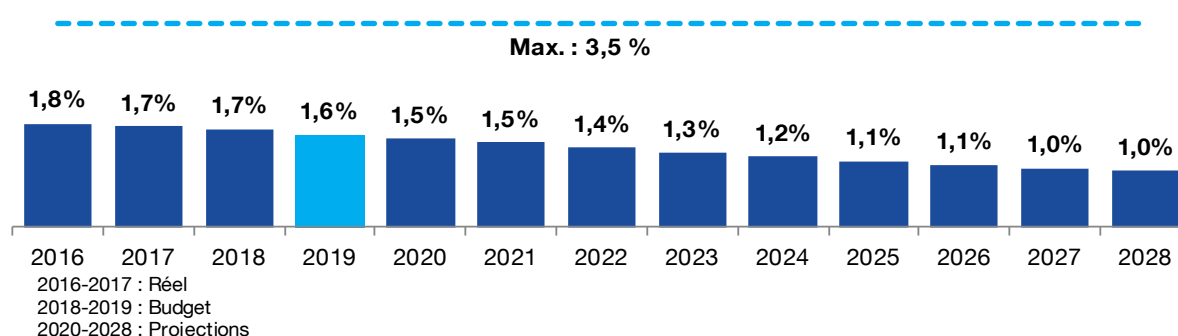
Une des pratiques adoptées dans le cadre de la Politique de gestion de la dette indique que le ratio de la dette nette par rapport au potentiel fiscal ne doit pas excéder 3,5%. En effet, il est important que la dette nette n'augmente pas plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus.

Le potentiel fiscal est la capacité, pour la Ville, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamilial, bifamilial, multifamilial);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industries et commerces) qui est majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

En 2019, il est prévu que ce ratio atteigne 1,6%. Les projections pour les prochaines années indiquent aussi que ce ratio se maintiendra en deça de 3,5%.

Graphique 19 – Dette nette par rapport au potentiel fiscal



HYPOTHÈSES D'EMPRUNT

Le tableau suivant présente les hypothèses d'emprunt utilisées pour le calcul des prévisions de la dette. Ces dernières sont révisées annuellement. Les financements ne peuvent être comparés aux projets du PTI puisqu'il y a un décalage dans le temps entre l'adoption des projets et le financement de ces derniers.

Tableau 81 – Hypothèses d'emprunt

(en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022
NOUVELLE DETTE (nouveaux projets issus de différents PTI)					
Financement à la charge de la Ville	180,5	156,6	139,0	135,3	130,2
Financement externe (subventions)	96,5	91,0	90,1	34,8	42,1
Total financement de nouveaux travaux	277,0	247,5	229,1	170,0	172,3
DETTE EXISTANTE					
Refinancement de la dette actuelle	63,0	105,5	79,9	25,0	46,7
TOTAL FINANCEMENT PAR EMPRUNT	340,0	353,0	309,0	195,0	219,0
TAUX DE FINANCEMENT	3,50% à 3,75%	3,75%	4,00%	4,00%	4,00%

ANALYSE COMPARATIVE DE LA DETTE DE LA VILLE DE QUÉBEC EN REGARD DE CELLES DES 10 PLUS GRANDES VILLES DU QUÉBEC

L'analyse comparative de ratios financiers est généralement acceptée comme base de comparaison entre les municipalités. Les résultats obtenus ne signifient pas nécessairement qui sont les meilleurs, mais cela situe la Ville de Québec par rapport aux autres municipalités.

Les municipalités comparables à la Ville de Québec sont les municipalités de 100 000 habitants et plus du Québec, soit : Montréal, Laval, Gatineau, Longueuil, Sherbrooke, Lévis, Saguenay, Trois-Rivières et Terrebonne.

Les comparaisons entre les résultats financiers de la Ville de Québec et les résultats financiers des grandes villes du Québec s'effectuent sur la base des rapports financiers vérifiés (données de l'administration municipale).

ENDETTEMENT NET À LONG TERME

L'endettement net à long terme¹⁷ inclut les travaux faits, mais non financés. Il convient d'utiliser cette donnée aux fins de comparaison avec les autres municipalités du Québec.

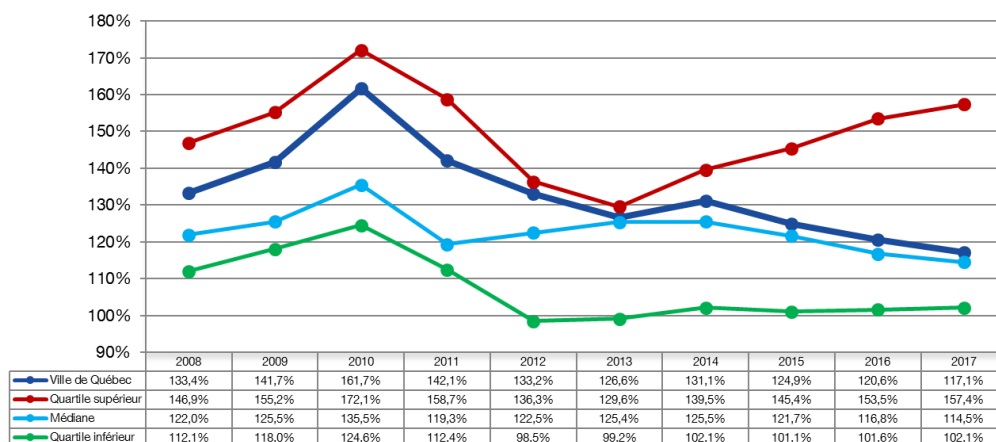
L'endettement relatif de la Ville par rapport aux villes de comparaison est élevé, mais s'améliore considérablement depuis l'adoption du cadre financier.

Le taux d'endettement de la Ville est passé de 133 % en 2008 à 117 % en 2017. Il se situe maintenant près de la médiane des villes de comparaison. L'endettement demeure pour l'instant encore élevé, mais découle essentiellement des investissements élevés en immobilisations.

¹⁷ Données issues des rapports financiers des villes

Endettement net à long terme de l'administration municipale / Revenus totaux de fonctionnement (excluant électricité)

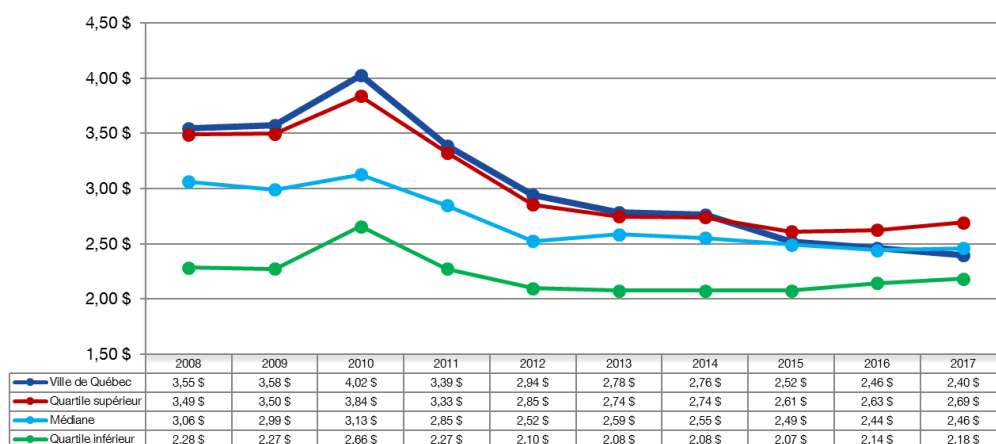
Ville de Québec VS villes québécoises de 100 000 habitants et plus



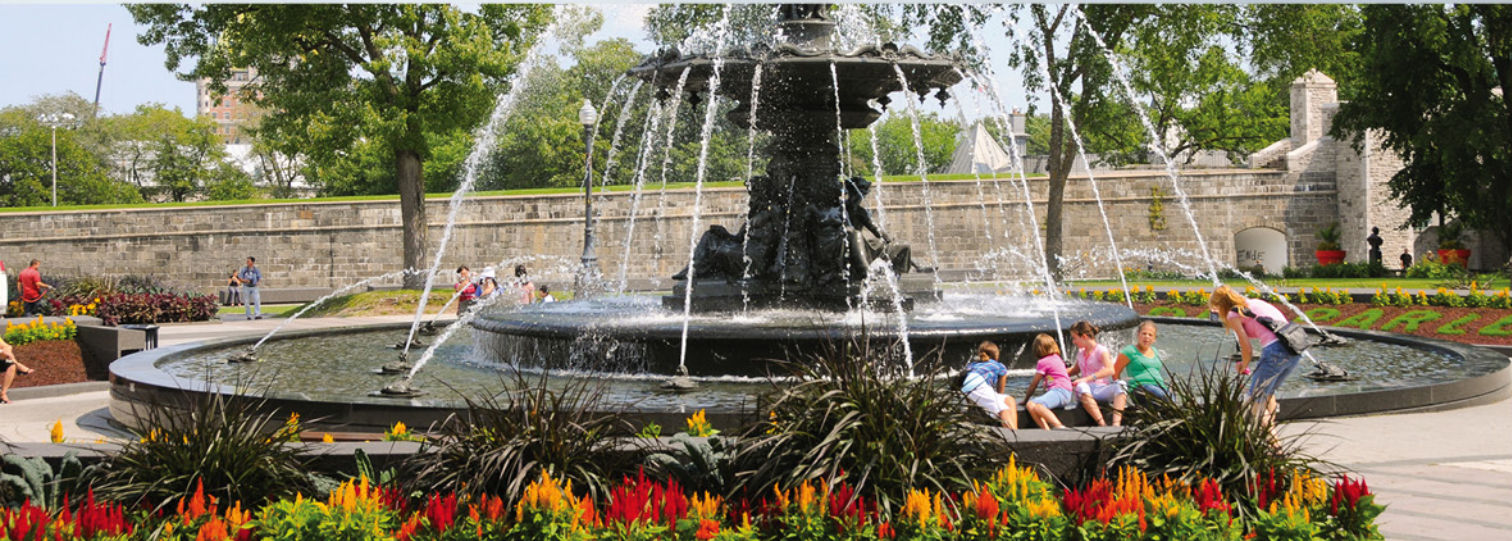
Le même constat s'impose en regard de l'endettement net à long terme par rapport à la richesse foncière uniformisée (RFU). L'endettement relatif de la Ville s'améliore. Sa position relative est passée du quartile supérieur et rejoint maintenant la médiane. Le ratio est en diminution depuis 2010 pour atteindre 2,40\$ en 2017.

Endettement net à long terme de l'administration municipale / 100 \$ de RFU

Ville de Québec VS villes québécoises de 100 000 habitants et plus



ANNEXES



TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET TARIFICATION

TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET TARIFICATION

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DE LA TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES DETTES DES ANCIENNES VILLES

Tableau 82 – Taux de taxation 2019

(par tranche de 100 \$ d'évaluation)

	Vanier	Charles-bourg	Sillery	Ste-Foy	Lac St-Charles	Beauport	St-Émile	Québec	Cap-Rouge	Loretteville	Val-Bélair
Immeubles résidentiels de 1 à 5 logements (taux de base)											
Taxe foncière générale	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8469	0,8507	0,8920
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0009</u>	<u>0,0025</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0039</u>	<u>0,0496</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0191</u>	<u>0,0097</u>
Taux combinés	0,8430	0,8430	0,8430	0,8439	0,8455	0,8430	0,8469	0,8926	0,8469	0,8698	0,9017
Immeubles résidentiels de 6 logements et plus											
Taxe foncière générale	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8430	0,8469	0,8507	0,8920
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0009</u>	<u>0,0025</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0039</u>	<u>0,0496</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0191</u>	<u>0,0097</u>
Taux combinés	0,8430	0,8430	0,8430	0,8439	0,8455	0,8430	0,8469	0,8926	0,8469	0,8698	0,9017
Immeubles non résidentiels											
Taxe foncière générale*	2,9930	2,9930	2,9930	2,9930	2,9930	2,9930	2,9930	2,9930	2,9930	2,9930	2,9930
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0032</u>	<u>0,0089</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0138</u>	<u>0,1761</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0672</u>	<u>0,0325</u>
Taux combinés	2,9930	2,9930	2,9930	2,9962	3,0019	2,9930	3,0068	3,1691	2,9930	3,0602	3,0255
Terrains vagues desservis											
Taxe foncière générale	1,6860	1,6860	1,6860	1,6860	1,6860	1,6860	1,6860	1,6860	1,6938	1,7014	1,7840
Taxe spéciale (dettes anciennes villes)	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0018</u>	<u>0,0050</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0078</u>	<u>0,0992</u>	<u>0,0000</u>	<u>0,0382</u>	<u>0,0194</u>
Taux combinés	1,6860	1,6860	1,6860	1,6878	1,6910	1,6860	1,6938	1,7852	1,6938	1,7396	1,8034

* Taux pour la classe médiane

TARIFICATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 83 – Tarification des matières résiduelles
(en dollars)

TARIFICATION POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES	Budget 2018	Budget 2019	Écart
Secteur résidentiel			
Tarif par logement	169,00	171,00	2,00
Tarif par chambre	56,00	57,00	1,00
Secteur non résidentiel			
Immeubles <u>sans</u> conteneur à déchets			
Tarif par 100 \$ d'évaluation du bâtiment*	0,2431	0,2465	0,0034
Tarif annuel minimum	236,00	239,00	3,00
Immeubles <u>avec</u> conteneur à déchets			
Transroulier (par tonne métrique)	147,00	149,00	2,00
Transroulier (par transport)	177,00	179,00	2,00
Transroulier compartimenté (par tonne métrique)	147,00	149,00	2,00
Transroulier compartimenté (par transport)	88,50	89,50	1,00
Autres types de contenant (par tonne métrique)	229,00	232,00	3,00

* Taux 2018 redressé pour tenir compte du dépôt du nouveau rôle d'évaluation

TARIFICATION DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS

Tableau 84 – Tarification de l'aqueduc et des égouts
(en dollars)

TARIFICATION POUR L'AQUEDUC ET LES ÉGOUTS	Budget 2018	Budget 2019	Écart
Secteur résidentiel			
Tarif par logement			
Aqueduc	129,00	131,00	2,00
Égouts	147,00	149,00	2,00
Total tarif par logement	276,00	280,00	4,00
Tarif par chambre			
Aqueduc	43,00	44,00	1,00
Égouts	49,00	49,00	0,00
Total tarif par chambre	92,00	93,00	1,00
Secteur non résidentiel			
Immeubles avec compteur d'eau			
Tarif par mètre cube d'eau	0,4250	0,4309	0,0059
Tarif par 100 \$ d'évaluation*	0,1892	0,1918	0,0026
Immeubles sans compteur d'eau			
Tarif par 100 \$ d'évaluation*	0,2591	0,2626	0,0035

* Taux 2018 redressé pour tenir compte du dépôt du nouveau rôle d'évaluation

HISTORIQUE BUDGÉTAIRE

REVENUS

Tableau 85 – Revenus selon les budgets adoptés

(en millions de dollars)

BUDGETS DES REVENUS	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxes et compensations tenant lieu de taxes	621,8	641,6	667,7	709,4	726,7	762,1	775,6	814,6	861,7	903,9	952,4	1 001,6	1 042,0	1 071,2	1 112,8	1 129,0	1 151,6	1 186,2
Quotes-parts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,0	28,4	26,3	28,3	31,4	34,8	36,7	39,1	40,2	40,0	42,5	42,8
Transferts (subventions)	80,4	82,8	87,1	88,7	97,8	94,4	105,8	107,2	118,0	116,4	114,7	124,7	93,3	86,5	95,0	97,2	90,1	63,6
Services rendus	36,0	35,4	37,6	41,2	47,3	45,2	48,1	46,1	59,4	76,6	78,7	64,0	67,9	61,3	64,9	61,1	65,5	66,8
Autres revenus	31,9	37,9	40,1	44,5	51,8	47,2	50,0	52,3	55,4	63,3	68,0	81,1	84,6	94,8	87,2	79,9	80,8	84,8
Affectations	6,1	4,6	4,5	12,2	9,2	1,7	1,2	7,2	6,7	15,0	12,8	7,0	9,3	12,8	3,5	12,2	7,9	57,8
Total revenus	776,2	802,3	837,0	896,0	932,8	950,6	1 007,7	1 055,8	1 127,5	1 203,5	1 258,0	1 313,2	1 333,8	1 365,7	1 403,6	1 419,4	1 438,4	1 502,0

Note :

Budgets adoptés non redressés

Le budget 2019 n'est pas comparable aux précédents budgets

DÉPENSES

Tableau 86 – Dépenses selon les budgets adoptés

(en millions de dollars)

BUDGETS DES DÉPENSES	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rémunération globale	292,5	310,9	325,8	353,1	376,9	409,1	423,0	431,4	453,4	472,0	494,8	509,5	529,6	552,0	560,8	557,2	555,9	574,9
Service de la dette	225,5	227,9	232,2	244,9	241,2	221,5	235,4	249,7	257,9	274,0	278,1	283,3	294,4	281,7	285,2	289,4	286,6	300,5
Autres dépenses	258,2	263,5	279,0	298,0	314,7	320,0	349,3	374,7	416,2	457,5	485,1	520,4	509,8	532,0	557,6	572,7	595,9	626,6
Total dépenses	776,2	802,3	837,0	896,0	932,8	950,6	1 007,7	1 055,8	1 127,5	1 203,5	1 258,0	1 313,2	1 333,8	1 365,7	1 403,6	1 419,3	1 438,4	1 502,0

Note :

Budgets adoptés non redressés

Le budget 2019 n'est pas comparable aux précédents budgets

RÉMUNÉRATION GLOBALE

Tableau 87 – Rémunération globale selon les budgets adoptés
(en millions de dollars)

BUDGETS RÉMUNÉRATION GLOBALE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RÉMUNÉRATION	235,7	251,8	266,9	288,5	295,8	310,9	315,1	314,8	328,4	340,0	350,6	350,4	358,5	379,0	386,6	392,0	405,9	413,1
CHARGES DE L'EMPLOYEUR																		
Charges sociales et autres cotisations	32,2	37,5	35,1	35,0	39,4	44,9	51,9	53,6	52,1	49,0	51,2	51,1	50,8	52,7	59,9	62,2	67,8	74,3
Régimes de retraite																		
Charges des services courants	19,0	16,2	17,6	19,7	23,0	31,9	34,9	35,0	34,2	37,0	36,5	38,2	37,7	36,9	32,4	33,0	35,0	37,2
Charge d'équilibre	<u>5,6</u>	<u>5,4</u>	<u>6,2</u>	<u>9,9</u>	<u>18,7</u>	<u>21,4</u>	<u>21,1</u>	<u>28,0</u>	<u>38,7</u>	<u>46,0</u>	<u>56,5</u>	<u>69,8</u>	<u>82,6</u>	<u>83,4</u>	<u>81,9</u>	<u>70,0</u>	<u>47,3</u>	<u>50,3</u>
Total régimes de retraite	24,6	21,6	23,8	29,6	41,7	53,3	56,0	63,0	72,9	83,0	93,0	108,0	120,3	120,3	114,3	103,0	82,3	87,5
Total charges de l'employeur	56,8	59,1	58,9	64,6	81,1	98,2	107,9	116,6	125,0	132,0	144,2	159,1	171,1	173,0	174,2	165,2	150,1	161,8
Total rémunération globale	292,5	310,9	325,8	353,1	376,9	409,1	423,0	431,4	453,4	472,0	494,8	509,5	529,6	552,0	560,8	557,2	556,1	574,9
% budget fonctionnement	37,7%	38,8%	38,9%	39,4%	40,4%	43,0%	42,0%	40,9%	40,2%	39,2%	39,3%	38,8%	39,7%	40,4%	40,0%	39,3%	38,7%	38,3%

EFFECTIF

Tableau 88 – Effectif selon les budgets adoptés
(en personnes/année)

BUDGETS EFFECTIF	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Régulier	4 033	4 115	4 233	4 378	4 361	4 346	4 322	4 370	4 400	4 345	4 288	4 287	4 297	4 343	4 308	4 304	4 346
Occasionnel	918	993	1 049	1 001	989	915	888	819	894	877	782	774	719	683	685	696	671
Effectif total	4 951	5 108	5 282	5 379	5 350	5 261	5 210	5 189	5 294	5 222	5 070	5 061	5 015	5 025	4 993	5 000	5 017
Effectif ajusté*	4 951	5 108	5 282	5 379	5 350	5 261	5 159	5 125	5 087	5 014	4 908	4 840	4 816	4 794	4 771	4 748	4 742

*Effectif total excluant l'effectif auparavant payé sur règlement d'emprunt, ExpoCité, l'effectif provenant de projets recouvrables, les ajustements à la suite du règlement des conventions collectives et créations de postes hors PMO (ex. : incinérateur, CLD, schéma couverture de risque, etc.)

GLOSSAIRE

Agglomération

L'agglomération de Québec est le regroupement de la ville de Québec et des deux villes défusionnées de L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été identifiés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004) comme relevant du regroupement des trois municipalités plutôt que de chacune individuellement. En ce sens, elle est le successeur de l'ancienne Communauté urbaine de Québec. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Charge comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que la durée de vie des immobilisations est limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Arrondissement

Instance de représentation, de décision et de consultation plus proche des citoyens qui a été instituée pour préserver les particularités locales, pour décider et gérer localement les services de proximité. Il s'agit de la porte d'entrée pour les services de proximité.

Budget

Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Budget du Réseau de transport de la Capitale (RTC)

Le budget de fonctionnement du Réseau de transport de la Capitale (RTC) est distinct de celui de la Ville de Québec, quoique cette dernière contribue à son financement de façon à combler l'écart entre les dépenses et les revenus de l'organisme.

Capital

Somme empruntée par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Charge des services courants

Montant déterminé par l'actuaire du régime pour rencontrer les obligations du régime de retraite en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

Charge d'équilibre

Montant déterminé par l'actuaire du régime pour respecter les obligations du régime de retraite en fonction des déficits actuariels. Il s'agit de la partie nécessaire au remboursement du déficit, le cas échéant.

Compensation tenant lieu de taxes

Les compensations tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Contingent

Réserve créée en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dettes

Sommes dues à un ou plusieurs créanciers. Pour la Ville de Québec, la dette n'inclut pas celle du RTC.

Dettes brutes

Ensemble des emprunts contractés par la Ville, incluant la portion remboursable par des tiers et d'autres organismes (principalement subventions gouvernementales).

Dettes nettes

Ensemble des emprunts contractés par la Ville, déduction faite de la portion remboursable par des tiers et d'autres organismes et des sommes accumulées pour son remboursement (revenus).

Dettes nettes consolidées

Comprend la dette nette de la Ville ainsi que celle des organismes compris dans son périmètre comptable, soit : Le Réseau de transport de la Capitale (RTC).

Droits sur mutation

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée émis par la Ville de Québec. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Fardeau fiscal

Ensemble des taxes municipales auxquelles est assujetti un contribuable.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisations (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonds de parcs et de terrains de jeux

Sommes versées à la Ville par les promoteurs de projets de développement immobilier. Ces sommes sont cumulées dans un fonds en vue d'aménager des parcs sur le territoire de la ville.

Harmonisation fiscale

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Immobilisations (actifs)

Actifs identifiables qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, pour des fins administratives ou pour la production de biens ou à servir à l'entretien, à la réparation, au développement ou à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Infrastructures

Installations publiques telles que : routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements

Dépense effectuée par la Ville de Québec en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir un niveau de service constant et adéquat des actifs ou de le ramener au niveau prévu initialement. Les interventions en pérennité ciblent la performance, la continuité et la stabilité de l'actif. Les montants impliqués visent principalement, sans s'y limiter, l'exploitation, l'entretien majeur, la mise aux normes, la réhabilitation ou le renouvellement d'une partie de l'actif.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Paiement comptant d'immobilisations (PCI)

Mode de financement employé pour payer comptant des immobilisations, c'est-à-dire à même les dépenses annuelles de fonctionnement.

Personnes/année (p.a.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des personnes/année, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Potentiel fiscal

Capacité pour la Ville de Québec de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamilial, bifamilial, multifamilial);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriel et commercial) qui est majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Produit intérieur brut (PIB) nominal

Le produit intérieur brut (PIB) représente la somme de tous les biens et services produits sur un territoire pour une période donnée.

Le PIB nominal mesure la production au prix courant, alors que le PIB réel calcule cette richesse au prix d'une année de référence.

Ainsi, le PIB réel permet de mesurer les variations de production en volume uniquement alors que le PIB nominal permet de mesurer les variations de production en volume et en prix (incluant l'inflation).

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements dont, entre autres, des emprunts à long terme. Les emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce qu'on appelle le service de la dette.

Proximité (compétences/services)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire, culturel ou social, culture, loisirs et parcs d'arrondissement ainsi que la voirie locale).

Recettes totales consolidées

Représentent les recettes de fonctionnement et d'investissement de la Ville ainsi que celles des organismes compris dans son périmètre comptable, soit : Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et le Service de transport adapté de la Capitale (STAC).

Refinancement

Remplacement d'une dette par une autre qui échoit habituellement à une date ultérieure.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations, calcul basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil municipal fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Emprunt qui sert généralement à financer certaines dépenses d'investissement dont le montant est trop important pour être assumé au cours d'un seul exercice financier.

Réserve financière pour le paiement accéléré de la dette

Sommes cumulées annuellement dans une réserve en vue d'accélérer le remboursement de la dette.

Rôle (d'évaluation foncière)

Document dans lequel figure la liste des immeubles situés dans une municipalité donnée, ainsi que la valeur imposable de ces biens.

Service de la dette

Ensemble des sommes qu'une entité est tenue de verser au cours d'un exercice au titre des capitaux empruntés et comprenant à la fois les intérêts et les remboursements de capital.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

CLD

Centre local de développement

IPC

Indice des prix à la consommation

LCV

Loi sur les cités et villes

MAMH

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

OMHQ

Office municipal d'habitation de Québec

P.A.

Personnes/année

PCI

Paiement comptant des immobilisations

PIB

Produit intérieur brut

PMO

Plan de main-d'oeuvre

PTI

Programme triennal d'immobilisations

RMR

Région métropolitaine de recensement

RSTC

Réseau structurant de transport en commun

RTC

Réseau de transport de la Capitale

TI

Technologies de l'information

